

La société civile face aux défis de l'instabilité politique en Afrique de l'Ouest



La société civile face aux défis de l'instabilité politique en Afrique de l'Ouest



Les idées et opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de Goree Institute.

Publié par Goree Institute

1, Rue du jardin, B.P. 05,

Gorée

Imprimé par : Graphiplus - 33 869 10 16

Image : Muhsana Ali

Technique : Lino gravure

Titre : "Parle Arbre"

Portfolio : "Héré"

Projet: "Peace by Force" de Goree Institute

Studio de gravure: Goree Institute

Cet ouvrage est publié avec le concours de l'Agence Suédoise de coopération Internationale pour le Développement (SIDA)



© Goree Institute, édition 2013

ISBN : 978-2-9535524-6-1

« La misère est l'expression d'un conflit. Là où règne la faim, il n'y aura pas de paix dans la durée. Là où il y a de l'extrême pauvreté, il n'y aura ni loi ni justice. Là où l'existence reste menacée dans ses nécessités les plus élémentaires, il n'est pas permis de parler de sécurité »

Willy Brand, chancelier allemand (1969 - 1971) et Prix Nobel de la paix (1971). Extrait du discours tenu à l'ONU en 1973

La société civile face aux défis de l'instabilité politique en Afrique de l'ouest

MOT DU GOREE INSTITUTE

L'Afrique de l'ouest apparaît aux yeux du monde comme une région en déséquilibre, un déséquilibre lié aux crises politiques et à des violences de toutes sortes. Même si présenté comme cela le tableau paraît trop sombre et les révélations remarquablement trop courtes², l'Afrique de l'ouest, il faut le dire, est, en matière d'instabilité politique, un sujet majeur de préoccupation. Alors que l'on pensait révolu le temps des putschs et coups d'Etat à répétition, avec les avancées démocratiques de ces dernières années, voilà qu'à partir de 2000, la région renoue avec ce mode de prise de pouvoir : douze coups ou tentatives de coup d'état dont les derniers en date sont, coup sur coup, ceux qu'ont connus le Mali et la Guinée-Bissau. Pays historiquement instables, mais que l'on croyait sortis des troubles après des élections qui ont porté au pouvoir respectivement Amadou Toumani Touré et Malam Becaye Saghan. En Guinée-Bissau, le poids politique de l'armée continue d'instaurer l'instabilité politique dans ce pays depuis la guerre de libération qui l'avait opposée au Portugal, pays colonisateur. L'arrêt brutal du processus électoral de 2012 par les militaires est venu mettre à nu le terrible déséquilibre politique qui fait de la Guinée-Bissau l'un des pays les plus instables de l'Afrique. La Côte d'Ivoire, un an après la chute de Laurent Gbagbo, est en proie à une insécurité qui continue de charrier ses lots de morts et de déplacés. Le président Alassane Ouattara fait face au défi de la réconciliation de la Côte d'Ivoire, à l'établissement d'un vrai dialogue

² Même si elles font encore face à des défis majeurs, de nouvelles démocraties naissent en Afrique de l'ouest : la Sierra-Léone et le Libéria sont en train de construire une démocratie à partir de leur expérience de guerre, à partir de leur vécu. Le Ghana, quant à lui, se positionne aujourd'hui comme une démocratie forte après avoir traversé, des années auparavant, plusieurs crises.

entre les Ivoiriens ; mais aussi entre les membres de la classe politique pour « passer de la démocratie par la force à la démocratie par le dialogue » comme le préconise Kevin Adou, auteur d'un des articles de ce livre.

Les problèmes de sécurité sont, essentiellement, liés à une mal gouvernance et à une faiblesse des institutions politiques. C'est sur ce terreau que poussent des maux comme le terrorisme, le crime organisé, le trafic de drogue et le commerce illicite dans toute la bande sahélo-saharienne, par exemple. Et dans tous les théâtres de conflit de basse intensité prolifèrent les armes de poing et les armes légères que ce soit en Casamance au Sénégal avec le MFDC, au Nigéria avec Boko Haram, ou Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), dans les quatre pays dits du champ : Algérie, Mali, Mauritanie et Niger.

A cause de la fragilité de la majorité des Etats en Afrique de l'ouest, une porosité des frontières à laquelle il faut ajouter des éléments externes comme les changements climatiques, les crises économiques internationales, etc. des zones grises ont pu se constituer sur lesquelles l'Etat n'a aucun contrôle. Le Nord-Mali en constitue l'exemple type.

Comme on le voit, les menaces qui pèsent aujourd'hui sur la région prennent des dimensions transnationales et dépassent les notions traditionnelles de sécurité qui portent uniquement sur les agressions militaires extérieures. Pour une approche intégrée de ces menaces, la sécurité humaine offre la possibilité de prendre en charge des menaces comme la pauvreté chronique et persistante, la violence entre groupes ethniques, les changements climatiques, le terrorisme international, etc. Une approche intégrale qui permet aussi d'établir une corrélation entre développement- les droits de la personne et la sécurité nationale.

Depuis deux décennies, le Goree Institute, **Centre pour la démocratie, le développement et la culture**, concentre ses ressources – matérielles et humaines – à faciliter le dialogue entre acteurs politiques – une action pour la paix-, à former les acteurs de la société civile – une action pour la citoyenneté - afin de les renforcer dans le rôle qui est et qui doit rester le leur, celui d'être un contre-pouvoir pour la construction d'un état de droit, préalable à une démocratie forte. Cette démarche a permis au Goree Institute d'accumuler de l'expérience et une profonde connaissance des problèmes d'instabilité politique

en Afrique de l'ouest. C'est la connaissance de la réalité politique de la région doublée des expériences de terrain qui fondent l'action du Goree Institute : apporter une solution et une paix durables tout en veillant à la participation des communautés dans ce processus.

« *La société civile face aux défis de l'instabilité politique en Afrique de l'ouest* » est, d'abord une analyse d'un mal profond : l'instabilité politique qui entraîne un état de non-droit avec une conséquence grave : celle de la violation des droits humains. Le livre apporte ensuite des exemples d'instabilité politique au Mali, en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau, pays qui ont fait l'objet, il ya trois ans de cela, d'une recherche sur les conflits qu'ils ont traversés et les solutions de sortie de crise proposées par la société civile, mais aussi par la CEDEAO – le cas de la Guinée-Bissau-, ou par la communauté internationale – le cas de la Côte d'Ivoire -. L'angle d'analyse est la Société civile : son rôle et son action face à l'instabilité politique. C'est une réponse à une lacune constatée qui exige que la gouvernance politique ne soit pas seulement l'affaire des politiciens, mais de tous : une cogestion de la stabilité de nos institutions est la meilleure garantie de la sécurité de tous.

Le livre : « *La société face aux défis de l'instabilité politique en Afrique de l'ouest* » se veut un outil d'information pour les décideurs politiques et de formation pour la société civile. La société civile doit prendre part, à différents niveaux, à l'éradication des menaces qui pèsent sur la région. Il y a une réelle urgence à renforcer les structures du droit, de l'ordre, de la paix et de la sécurité. La fragilité des institutions et le pouvoir militaire ainsi que la culture de l'impunité et la corruption ambiante demeurent des sujets majeurs de préoccupation et des obstacles de taille à la bonne gouvernance et à l'Etat de droit dans certains pays de la région. Il s'avère nécessaire, par conséquent, de consolider les institutions étatiques par des réformes du système sécuritaire et de privilégier davantage le pouvoir civil

Puisse la présente publication donner à la société civile sa place légitime au niveau de la représentation et, de la participation à l'élaboration des réponses adaptées aux besoins des populations au sein desquelles elle intervient.

Doudou Dia

Directeur exécutif du Goree Institute

AVANT-PROPOS

Le livre « *La société civile face aux défis de l'instabilité politique en Afrique de l'ouest* » est un ouvrage qui fait suite à celui paru en 2012 sous le titre : « ***Instabilité institutionnelle et Sécurité humaine*** »

Alors que le premier ouvrage analysait les causes de l'instabilité et proposait des outils de stabilité, celui-ci tout en actualisant les données sur les pays qui ont fait l'objet d'une étude dans l'ouvrage précédent, se tourne résolument vers le rôle de la société dans la prévention de l'instabilité politique en Afrique. Il est donc une suite logique du précédent ouvrage.

Cette démarche est en droite ligne du souci majeur du Goree Institute qui apporte sa contribution depuis une vingtaine d'années à l'avènement d'un Etat de droit en Afrique de l'ouest. Conscient du fait que la force d'une démocratie dans un pays réside dans le rôle actif que la société civile y joue, le Goree Institute, en produisant des ouvrages de qualité, voudrait ainsi participer à la formation des citoyens de l'espace CEDEAO et, par-delà l'objectif de formation, contribuer à la dissémination de connaissances d'une recherche menée par des Africains qui ne sont mû que par le développement d'une pensée africaine sur la conflictualité en Afrique.

C'est le lieu de remercier tous les chercheurs qui depuis 2009 ont accompagné tous les projets de recherche et, avec beaucoup d'abnégation, ont contribué à l'édition de ce présent ouvrage :

- Monsieur Moustapha Guèye pour la relecture, les suggestions et surtout pour la brillante introduction.

Monsieur Zeini Moulaye qui, malgré un calendrier chargé, a tenu, au cours de la rencontre qui a été à l'origine des contributions contenues dans cet ouvrage, la conférence inaugurale dont le texte ouvre ce livre. Par son texte, Zeini a fixé le cadre général de ce livre que je résume en une phrase : la sécurité humaine est au cœur de la stabilité politique.

Dr. Odile Tendeng-Weidler
Responsable de programme
Goree Institute

TABLE DES MATIÈRES

<i>Mot du Goree Institute</i>	<i>i</i>
<i>Avant-propos</i>	<i>v</i>
<i>Sigles et abréviations</i>	<i>Xiii</i>
<i>Introduction</i>	<i>1</i>
SÉCURITÉ, SÉCURITÉ HUMAINE : IMPACTS ET PERSPECTIVES POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST	
Par Zeini Moulaye	6
<i>Introduction</i>	6
<i>Considérations conceptuelles</i>	8
<i>Les menaces sécuritaires et les vulnérabilités en Afrique de l'ouest</i>	17
<i>Les causes de l'insécurité et de la criminalité</i>	19
<i>Les conséquences de l'insécurité et de la criminalité</i>	21
<i>L'interdépendance du développement et de la sécurité</i>	21
<i>La prolifération des armes légères et de petit calibre</i>	23
<i>Ebauches de stratégies de lutte contre l'insécurité, la criminalité organisée, et pour la promotion de la sécurité humaine</i>	30
<i>Conclusion</i>	35
<i>Références bibliographiques</i>	37
INTERACTION RSS et BONNE GOUVERNANCE DANS LE CADRE AFRICAIN	
Par Babacar Diouf	40
<i>Introduction</i>	40
<i>Exploration des concepts de base et de leur dynamique</i>	42
<i>Apports Directs</i>	62

<i>Une gouvernance effective des forces de défense et de sécurité</i>	63
<i>Une gouvernance multidimensionnelle des forces de défense et de sécurité</i>	63
<i>Une Justice mieux adaptée</i>	64
<i>Un système approprié de réponse aux menaces</i>	64
<i>Une rationalisation de la sécurité/ défense</i>	66
<i>Sûreté des gouvernants et des populations par rapport aux forces de défense et de sécurité</i>	67
<i>Apports indirects</i>	68
<i>Orthodoxie : respect des principes</i>	68
<i>Exercice pratique du modèle participatif</i>	68
<i>« Gagner la bataille des esprits et des cœurs »</i>	70
<i>Autres apports possibles de la RSS</i>	71
<i>Conclusion</i>	72
<i>Bibliographie</i>	73

**L'INSTABILITÉ INSTITUTIONNELLE EN AFRIQUE DE L'OUEST-
QUEL RÔLE POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA STABILISATION
INSTITUTIONNELLE ?**..... 77

Par Semou Ndiaye

<i>Introduction</i>	77
<i>Le rôle de la société civile dans la prévention de l'instabilité institutionnelle</i>	82
<i>L'amélioration à la gouvernance démocratique</i>	82
<i>L'affirmation du statut de contre-pouvoir de la société civile</i>	82
<i>La consolidation de la légitimité des institutions</i>	84
<i>La régulation de l'espace politique</i>	86
<i>La contribution à la gouvernance socio-économique</i>	88
<i>La promotion d'une gouvernance économique vertueuse et efficace</i>	88

<i>La pacification de l'espace social</i>	90
<i>La contribution de la société civile à la gouvernance sécuritaire</i>	93
<i>La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme</i>	93
<i>Le dialogue constructif avec les forces de défense et de sécurité</i>	95
<i>Le rôle de la société civile dans la restauration de la stabilité institutionnelle</i> ... 96	
<i>L'implication de la société civile dans la résolution des conflits</i>	96
<i>L'émergence d'un nouveau paradigme sécuritaire favorable à l'implication de la société civile</i>	96
<i>Les modalités d'intervention de la société civile</i>	98
<i>L'accompagnement de la transition constitutionnelle par la société civile</i>	102
<i>La crédibilisation du processus de transition constitutionnelle</i>	102
<i>L'adoption d'une architecture institutionnelle post transition légitime</i>	103
<i>Conclusion</i>	106
<i>Bibliographie indicative</i>	107

**LA CÔTE D'IVOIRE AUJOURD'HUI : DE LA DÉMOCRATIE PAR LA
FORCE À LA DÉMOCRATIE PAR LE DIALOGUE**..... 109

Par Kevin Adou

<i>Introduction</i>	109
<i>La démocratie par la force, une constante de la politique ivoirienne : « la brutalisation » du champ électoral ivoirien</i>	111
<i>La survivance de la mentalité du parti unique dans la gestion post-conflit</i>	112
<i>Les défis actuels de la paix et de la sécurité</i>	114
<i>Une situation sécuritaire préoccupante et les défis de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS)</i>	114
<i>Les défis de la réconciliation nationale</i>	117
<i>Les défis structurels pour une paix durable</i>	118

<i>La gestion de la diversité</i>	119
<i>La nécessité d'une gestion éthique et rationnelle de l'immigration</i>	120
<i>La question foncière</i>	122
<i>Développement de la jeunesse</i>	122
<i>Conclusion</i>	123
<i>Bibliographie</i>	125

LA CRISE MALIENNE : SA GENÈSE, SES IMPLICATIONS ET SES ENJEUX. QUEL RÔLE POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE ?

Par Adama Diawara

<i>I. Nature et enjeux de la crise malienne</i>	129
<i>Les facteurs de la crise</i>	131
<i>La crise du Nord malien</i>	132
<i>Les rébellions à l'ère des indépendances</i>	132
<i>La rébellion de 1963</i>	133
<i>La rébellion de 1990</i>	133
<i>Intégration des ex-combattants</i>	136
<i>La rébellion du 23 mai 2006</i>	137
<i>L'accord d'Alger</i>	137
<i>La crise de 2009</i>	138
<i>La rébellion de 2012</i>	141
<i>Le déficit de gouvernance</i>	142
<i>Les principaux facteurs déclencheurs de la crise institutionnelle de mars 2012</i>	145
<i>L'inachèvement de la révolution de mars 1991</i>	146
<i>La gestion désastreuse du président Alpha Oumar Konaré</i>	147

<i>Les effets collatéraux de la crise libyenne</i>	150
<i>Le coup d'État du 22 mars 2012</i>	152
<i>Le carnage d'Aguelhoc</i>	154
<i>La marche patriotique des femmes du camp de Kati sur le palais présidentiel</i>	156
<i>Les militaires réclament plus de moyens pour faire face à la rébellion</i>	156
<i>Les réactions de l'opinion nationale face au coup de force</i>	157
<i>La gestion de la crise malienne par la CEDEAO</i>	159
<i>Les propositions de sortie de crise : rôle de la société civile</i>	162
<i>Bibliographie</i>	167

L'INSTABILITÉ POLITIQUE CHRONIQUE DE LA GUINÉE-BISSAU : LA RÉPONSE DE LA CEDEAO. QUEL RÔLE POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE ?

Par Adelino Handem

<i>Introduction</i>	170
<i>Bref aperçu de l'Histoire Politique Contemporaine de la Guinée-Bissau</i>	172
<i>L'occupation coloniale</i>	172
<i>La lutte de libération nationale</i>	173
<i>La période post coloniale</i>	175
<i>Les principaux acteurs de l'instabilité et de l'insécurité en Guinée-Bissau</i>	177
<i>Les solutions à la crise provoquée par le coup d'état du 12 Avril 2012</i>	180
<i>La réponse de la CEDEAO</i>	181
<i>Le rôle de la société civile bissau-guinéenne</i>	184
<i>Une initiative novatrice et porteuse d'espoir : le mouvement</i>	

« Action citoyenne »	185
Conclusions et recommandations.....	186
ANNEXE 1 : Communiqué du Secrétariat National du PAIGC.....	188
ANNEXE 2 : Positionnement d'un Groupe d'ONG Nationales et Internationales en Guinée-Bissau face au Coup d'Etat du 12 Avril 2012.....	192
Bibliographie et documents consultés.....	195

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADC	Alliance Démocratique pour le Changement
ADEMA	Alliance pour la Démocratie au Mali
AFP	Agence France Presse
AL QAIDA	Mouvement islamiste fondé en 1987 par le Cheik Abdullah Yusuf Azzam et son élève Oussama Ben Laden
AQMI	Al-Qaïda au Maghreb Islamique
ALCHABAAB	Groupe Islamiste somalien issu de la fraction la plus dure de l'Union des tribunaux
ALPC	Prolifération des Armes Légères et de Petits Calibres
ANP	Assemblée Nationale Populaire
AREVA	Groupe français spécialisé dans les métiers du nucléaire
ARLA	Armée Révolutionnaire de Libération de l'AZAWAD
BBC	British Broadcasting Corporation
BOKO HARAM	Mouvement islamiste armé actif au nord-est du Nigeria, principalement dans les États de Borno, de Yobe et de Bauchi.
BM	Banque Mondiale
CAD/OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
CEI	Commission Electorale Indépendante
CERAP	Centre de Recherche et d'Action pour la Paix
CNID	Congrès National d'Initiative Démocratique
CNRDRE	Comité National pour le Redressement de la Démocratie et la Restauration de l'Etat
CODESRIA	Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique

CPLP	Communauté des Pays de Langue Portugaise	ONU	Organisation des Nations Unies
CSNU	Conseil de Sécurité des Nations Unies	ONUCI :	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
CTSP	Comité de Transition pour le Salut du Peuple	OSC	Organisation de la Société Civile
DDR	Démobilisation, Désarmement et Réinsertion Sociale	OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
EMGFA	Etat Major Général des Forces Armées	PAIGC	Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap Vert
FA	Forces Armées	PDCI	Parti Démocratique de Cote D'Ivoire
FAR	Forces Armées Révolutionnaires du Peuple	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
FDS	Force de Défense et de Sécurité	PRS	Parti pour le Renouveau Social
FIA	Front Islamique Arabe	RDR	Rassemblement des Républicains
FN	Forces Nouvelles	RFI	Radio France Internationale
FMI	Fond Monétaire International	RPM	Rassemblement du Peuple Malien
FRCI	Forces Républicaines de Cote D'Ivoire	RSS	Reforme du Secteur de la Sécurité
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest	UDMP	Union Démocratique du Peuple Malien
GSPC	Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat	UE	Union Européenne
GSS	Gouvernance des Services de Sécurité	UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
HCCI	Haut Conseil de la Coopération Internationale	UNDP	Union Nation Development Program
IFM	Institut de Formation des Maitres	USRDA	Union Soudanaise du Rassemblement Démocratique Africain
MFUA	Mouvement et Front Unifiés de l'AZWAD		
MNLA	Mouvement Nationale de Libération de l'AZAWAD		
MPA	Mouvement Patriotique de l'AZAWAD		
MPGK	Mouvement Patriotique Ganda Koy		
MISSANG	Mission d'Assistance Technico-Militaire de l'Angola		
OCRS	Organisation Commune des Régions Sahariennes		
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement		
ONUDC	Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime.		
ONG	Organisation Non Gouvernementale		

INTRODUCTION

Depuis ces vingt dernières années, la récurrence des conflits violents en Afrique de l'Ouest en particulier et les attentats meurtriers qui se succèdent à travers le monde constituent une menace quotidienne de la vie de l'homme sur terre. Ce contexte mondial d'insécurité se renforce par la complexification des facteurs de violence et le caractère souvent inextricable des motivations de leurs auteurs. Les rébellions qui trouvent leurs fondements sur des revendications purement identitaires ou sur l'inégale répartition des ressources nationales sont infiltrées par les réseaux transnationaux de trafic de drogue qui se servent de certaines institutions de l'Etat comme des passerelles. Des Etats en mal de légitimité démocratique dont les dirigeants sont issus d'élections souvent contestées pour défaut de transparence et de crédibilité érigent la répression, la corruption et l'impunité en forme de gouvernance. Le terrorisme international a réussi à tisser un réseau mondial qui lui permet d'agir dans tous les coins et recoins de la planète. Ce climat d'insécurité généralisée s'est installé en Afrique de l'Ouest depuis plusieurs décennies marquées par une instabilité institutionnelle où dès les indépendances les coups d'Etat sont érigés en réponse au totalitarisme des régimes de parti unique. A partir des années 1990, les processus de démocratisation tardent à se doter d'institutions fiables et crédibles garantissant une alternance politique apaisée et une gouvernance démocratique assurant une gestion rationnelle des ressources avec l'obligation de rendre compte au peuple ou à ses représentants. C'est dans ce contexte que l'Alliance pour la paix en Afrique de l'Ouest du Gorée Institute a initié cet ouvrage sur « La société civile face aux défis de l'instabilité politique en Afrique

de l'Ouest » où des universitaires et des chercheurs de divers horizons sont invités à revisiter le concept de sécurité dans sa nouvelle acception imposée par le caractère multidimensionnel qu'il revêt en faisant de l'homme la centralité de sa définition. La sécurité exigeant la gouvernance démocratique, la fiabilité et la stabilité des institutions. La réactualisation de ces concepts et l'analyse du rôle de la société civile dans leur application ont fait l'objet d'études de cas pratiques en Côte d'Ivoire, au Mali et en Guinée-Bissau.

L'article de Zeïni MOULAYE, « *Sécurité, Sécurité humaine : impacts et perspectives pour l'Afrique de l'Ouest* » propose une approche holistique de la notion de sécurité qui « englobe des domaines aussi variés que la sécurité individuelle, la sécurité collective, la sécurité sociale, politique, économique, juridique, judiciaire, financière, alimentaire, sanitaire, humanitaire, environnementale etc. » L'homme serait alors prémuni de toutes menaces tant psychologiques que matérielles ou physiques. Le changement de paradigme a pour conséquence de libérer la sécurité comme étant la chasse gardée des Etats pour en faire l'affaire de chacun et de tous. Après avoir fait le tour des « menaces sécuritaires et des vulnérabilités en Afrique de l'Ouest » l'auteur insiste sur la nécessité de promouvoir la prise de conscience des citoyens et leur implication en tant qu'acteurs du secteur de sécurité qui est une condition sine qua non du développement. Ce qui sous-entend une gestion démocratique du secteur de sécurité. Une perspective qui est abordée et approfondie par Babacar DIOUF dans « *Réforme du système/secteur de sécurité (RSS) et gouvernance* ». Partant de la même conception holistique du concept de sécurité, il insiste sur les conditions de mise en œuvre de la gestion démocratiques du secteur de sécurité fondée sur la subordination des forces de défense et de sécurité (FDS) aux autorités politiques et au service de la sécurité nationale. Le respect des droits, des besoins et des attentes des populations leur incombe de même que la lutte contre l'impunité. L'Etat de droit et l'indépendance de la magistrature en sont les piliers. Sémou NDIAYE, « *L'instabilité institutionnelle en Afrique de l'Ouest. Quel rôle pour la société civile dans la stabilisation institutionnelle ?* », analyse les différentes formes d'instabilités institutionnelles qui sont dues, d'une part à la récurrence des coups d'Etat suivis de l'instauration d'une nouvelle constitution et des révisions constitutionnelles motivées par l'opportunisme politique que l'auteurs qualifie de « révisions déconsolidantes » -expression empruntée à I. Madior FALL. A

partir de ce constat, l'auteur propose des axes de solution fondés sur le rôle de la société civile dans la prévention de l'instabilité institutionnelle pour l'amélioration de la gouvernance démocratique à travers une réappropriation citoyenne des institutions en veillant sur leur fonctionnement et sur l'équilibre des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Bref, en jouant le rôle de contre-pouvoirs.

A titre d'exemple, la Côte d'Ivoire se remet difficilement des conflits électoraux et post-électoraux dont la question de l'ethnicité et de l'ivoirité reste le terreau le plus fertile d'une instabilité prégnante. Dans l'article « *La Côte d'Ivoire d'aujourd'hui : de la démocratie par la force à la démocratie par le dialogue* » Kevin ADOU démontre comment l'ancrage de la culture du parti unique constitue un obstacle à l'instauration d'un régime démocratique véritable avec un processus électoral organisé et contrôlé par des institutions consensuelles et fiables garantissant une alternance politique apaisée. Les réflexes identitaires exacerbés à l'occasion d'enjeux électoraux et l'« absence de politique publique de l'immigration » où l'étranger est vite transformé en bouc-émissaire finissent par gangréner la configuration de l'espace politique. Depuis la succession du président Houphouët Boigny par Henri Konan Bédié, la Côte d'Ivoire s'est empêtrée dans une crise chronique marquée par des violences électorales meurtrières et une instabilité qui peine encore à trouver une issue sous l'actuel gouvernement d'Alassane Dramane Ouattara. L'initiative de la création d'une commission de vérité et réconciliation se heurte au recours à la cour pénale internationale où Laurent Bagbo et certains de ses proches sont l'objet d'une inculpation. Leurs partisans y voient une justice des vainqueurs qui éloigne d'autant le climat de confiance et de sérénité qu'exige la réconciliation nationale

Pendant ce temps, le Mali est fragilisé par la résurgence de la rébellion indépendantiste des Touaregs du Nord, depuis leur retour d'exil de la Libye ravagée par la guerre qui a été une véritable aubaine pour leur réarmement. Par ailleurs le Mali reste un modèle de complexité dans l'analyse des conflits en raison de la superposition des acteurs et de la divergence des intérêts en jeu. Ançardine, le Mujao et l'Aqmi soutenus par le Boko Haram du Nigéria, dont l'enjeu est d'imposer l'instauration de la loi islamique (la Charia) à l'Etat malien et, sans aucun doute, aux autres Etats de la sous-région. Certains dénoncent les rapports de complicité voire de connivence entre les groupements islamistes

et les réseaux de narco trafiquants. C'est à travers le déficit de gouvernance marqué par l'autoritarisme du régime socialiste de Modibo Keita, président de la Première République indépendante du Mali, la mal gouvernance comme facteur de fragilisation des institutions étatiques et de la paupérisation qui a mis fin au règne de Moussa Traoré suivie d'une longue phase de démocratisation de façade sous les règnes successifs d'Alpha Oumar Konaré et d'Amadou Toumani Touré dont le laxisme et l'attitude complaisante vis-à-vis des acteurs de la rébellion ont fini de créer le désordre et l'insubordination dans les rangs d'une armée sous-équipée et abandonnée à elle-même. Le recours au coup d'Etat du 22 mars 2012 tarde encore à déboucher sur la restauration de l'ordre constitutionnel et la mise en place d'institutions démocratiques stables et crédibles. Pour l'heure, la priorité est accordée à la réunification du pays dont les 2/3 sont occupées par les mouvements rebelles. Dans son article intitulé : **« La crise malienne : sa genèse, ses implications et ses enjeux. Quel rôle pour la société civile ? Le Mali, entre défis sécuritaires et crises institutionnelles : quelles solutions ? »** Adama DIAWARA, fait un diagnostic exhaustif des causes profondes de la crise malienne et de ses implications tant au plan national qu'international en insistant sur les enjeux économiques liés aux convoitises diverses que les ressources minières du Nord Mali suscitent auprès des pays occidentaux et du monde arabe. Tout en fustigeant la médiation de la CEDEAO, l'auteur préconise des solutions qui reposent sur les acteurs et mécanismes endogènes et surtout sur la volonté des peuples directement concernés.

Le cas de Guinée-Bissau est encore une autre illustration de la nécessité d'une appropriation et de la mise en œuvre effective du concept de la réforme du secteur de la sécurité. En effet, Adelino HANDEM : **« l'instabilité chronique de la Guinée-Bissau : La réponse de la CEDEAO. Quel rôle de la société civile ? »**, fait une analyse des causes de l'instabilité chronique qui caractérise l'Etat bissau-guinéen marqué par une cascade de violences extrêmes depuis la colonisation à nos jours en passant par une guerre de libération. Toutes les caractéristiques qui constituent des menaces permanentes à la sécurité de l'Etat et des populations sont répertoriées par l'auteur : les coups d'Etat à répétition, les mutineries militaires récurrentes, les réseaux de narcotrafiquants et leur infiltration dans les institutions de l'Etat. Par ailleurs la prédominance des forces armées sur les autorités civiles est une des particularités du pays de sorte que « malgré l'avènement d'une démocratie pluraliste, c'est l'institution

militaire qui exerce le pouvoir réel... Plusieurs tentatives de réforme du secteur de sécurité (RSS), y compris le programme de démobilisation, désarmement et réinsertion sociale n'ont pas eu d'issues satisfaisantes ». Alors que les avis sont toujours partagés quant aux modalités d'intervention de la CEDEAO, l'auteur suggère le renforcement de l'implication de la société civile bissau-guinéenne dans les négociations de sortie de crise tout comme dans la médiation entre les parties antagoniques. Toutefois malgré sa bonne volonté, l'indépendance de la société civile reste menacée en tant que ses activités sont tributaires de l'« assistance internationale et dans une certaine mesure, des enjeux et des intérêts des gouvernements en place ».

Cet ouvrage adopte une approche didactique et les études de cas pratiques en font un outil utile au renforcement de capacité de la société civile et un manuel d'aide à l'analyse et à la résolution des conflits.

Dr Moustapha GUEYE

*Enseignant-Chercheur en Sciences de l'Information
et de la Communication au CESTI
Université Cheikh Anta Diop de Dakar.*

SÉCURITÉ, SÉCURITÉ HUMAINE : IMPACTS ET PERSPECTIVES POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

Par Zeïni MOULAYE

Introduction

Depuis une vingtaine d'années, la problématique de la sécurité est devenue un sujet de préoccupation majeure en Afrique de l'Ouest. Ailleurs, des événements spectaculaires sont venus conférer à la sécurité une importance capitale dans les Relations Internationales. Il s'agit notamment des attentats contre les ambassades des Etats Unis d'Amérique à Dar-Es-Salaam (en Tanzanie) et à Nairobi (au Kenya) en 1999, contre le World Trade Centre de New York, le 11 septembre 2001, contre la gare centrale de Madrid, le 11 mars 2004 et le métro de Londres, le 7 et le 21 juillet 2005. Depuis ces attentats qui ont mis en branle diverses stratégies de lutte contre le terrorisme international, chaque jour qui passe rétablit l'importance de la sécurité. Le concept a pris de l'envol dans les relations internationales et s'est fait inviter partout où il est question d'instauration de climat de sérénité, de consolidation de la paix, de cohésion sociale² et même de démocratisation³.

2 Zeïni Moulaye, « *La problématique sécuritaire au Mali, en Afrique et dans le reste du monde* » in Société Civile et Gouvernance Démocratique de la sécurité au Mali, Bamako, Coopération Technique Belge, 2008.

3 Zeïni Moulaye, *Gouvernance démocratique de la sécurité au Mali : un défi du développement*, Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, décembre 2005, 197 pages ;

Dans ce tourbillon de menaces et de violences qui n'épargnent ni les Etats ni la planète, c'est surtout la personne humaine qui subit les retombées les plus agressives, d'où l'émergence du concept de « sécurité humaine » et la nécessité de le promouvoir. La sécurité apparaît assurément comme un levier à multiples dimensions : psychologique, humaine, juridique et développementaliste. Aussi, face aux multiples enjeux sécuritaires induits par la pauvreté, les violences sociales, le grand banditisme, les conflits communautaires, la criminalité organisée, remarque-t-on une certaine prise de conscience tant au niveau des acteurs institutionnels que sociaux.

En effet, jusqu'à une période récente la sécurité était considérée comme un domaine réservé de souveraineté et une mission régaliennne de l'Etat. Cette conception de la sécurité est en réalité le fruit d'une vision passéiste transposée dans le cadre de l'Etat postcolonial qui avait mis en place un système au service exclusif du pouvoir dominant (colon, Etat, parti unique, dictateur). Il s'agit là d'un système sélectif, répressif et oppresseur. Dans ce cas, « les forces de sécurité protègent les intérêts du régime en place et non ceux du peuple »⁴. Cette conception sécuritaire a montré ses limites par rapport à la capacité de maintenir la paix et d'assurer l'équilibre social, la sécurité des individus, des biens, des investissements et de l'Etat.

Les changements politiques et institutionnels entamés dans les années 1990, notamment la démocratisation et la promotion de l'Etat de droit ont fait bouger les lignes et évoluer la compréhension de la sécurité. Des acteurs autres que l'Etat agissent désormais dans l'espace public de la sécurité. Une nouvelle conscience sur les enjeux sécuritaires est née et cet intérêt subi des autres acteurs du secteur de la sécurité est en train de renverser la tendance dans les modes de faire et la manière d'agir sur le terrain. Cela se conçoit aisément : la fragilité de la sécurité dans l'espace ouest-africain, l'augmentation exponentielle et la soudaineté des conflits locaux, le niveau de violence et les dérapages, la criminalité transfrontalière et transnationale, requièrent l'implication que l'implicite de tout un chacun afin d'instaurer un climat de paix et de sécurité pérenne qui favorise le bien-être social et le développement. Au regard de

4 Istafanus S Zabadi : « Comprendre la sécurité et la dynamique du secteur de la sécurité » communication à l'atelier de formation et de sensibilisation des experts et personnels du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest, organisé par la FES et WANSSED, Abuja (Nigéria) 2005.

l'évolution du monde et des perspectives qui se dessinent, c'est peu dire que la sécurité en général, et la sécurité humaine en particulier, connaîtront un développement prodigieux dans les années à venir.

Avant d'aborder le concept de sécurité humaine, il nous paraît logique de définir la sécurité dont elle découle et d'amplifier la compréhension à d'autres notions liées à la sécurité qui sont nées dans la foulée de la promotion du concept de sécurité humaine ou qui concourent à mieux en saisir le sens (perception), l'essence (nature permanente indépendante) et la quintessence (ce qui en constitue le fondement, l'essentiel, le suc). Puis nous verrons en quoi et par quoi la sécurité humaine, dont la promotion s'amorce à peine en Afrique de l'Ouest, est menacée. Enfin, nous suggérerons quelques pistes permettant à la sous-région de bénéficier des retombées positives de la sécurité humaine à travers un cadre de partage et de pratique du concept émergent de la gouvernance et de la sécurité.

Considérations conceptuelles

La sécurité est un concept polysémique, transversal et multidimensionnel⁵. C'est avant tout une posture de l'esprit, une sensation, un sentiment. Voilà pourquoi Montesquieu disait à juste titre que « la sécurité, c'est la tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun se fait de sa sûreté ». Au sens classique et prosaïque du terme, c'est une situation dans laquelle une personne ou une chose n'est exposée à aucun danger, aucun risque d'agression physique ou morale, d'accident, de vol ou de détérioration, etc. Au sens moderne et holistique du terme, elle englobe des domaines aussi variés que la sécurité individuelle, la sécurité collective, la sécurité sociale, politique, économique, juridique, judiciaire, financière, alimentaire, sanitaire, humanitaire, environnementale, etc. Si elle paraît parfois comme une perception (protection de l'État, des citoyens et de leurs biens, absence de menaces contre la société et ses valeurs), elle est d'autres fois concrète et désigne un ensemble fonctionnel d'institutions de supervision et de services opérationnels interdépendants (ministère de la

⁵ Pour plus de détails sur la définition de la sécurité et des concepts liés à la sécurité, se référer à : Zeïni Moulaye, Mahamadou Niakaté, *Gouvernance partagée de la sécurité et de la paix : l'expérience malienne*, Abuja, Friedrich Ebert Stiftung, février 2012, p. 7 à 31.

sécurité, services de sécurité). Au plan opérationnel, la sécurité comporte des fonctions de défense, de maintien de l'ordre, de renseignement, de gestion des menaces et d'atteintes à la sûreté de l'État et à la paix. Elle a une dimension humaine (sécurité humaine) et même développementaliste (le micro-désarmement pratiqué) à travers le concept « armes contre développement » initié par l'ONU, au milieu des années 1990, dans le cadre de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre). L'importance de la sécurité est telle, aujourd'hui, qu'elle conditionne certaines valeurs fondamentales des droits humains comme la liberté, la démocratie et le développement.

La sécurité humaine, au sens étroit du terme, c'est l'absence de danger, d'atteinte contre l'intégrité physique des individus par la violence. Ici, la sécurité de l'État cède le pas aux individus. En effet, avec la notion de sécurité humaine est apparue l'idée que l'État n'est point l'unique objet de la sécurité. La définition la plus complète du concept a paru pour la première fois dans le Rapport du PNUD sur le développement humain de 1994 qui lui a rendu ses lettres de noblesse. Dans ce document, la sécurité humaine couvre tout autant la sécurité de l'État que celle des individus. Elle concerne au moins huit domaines dont les domaines politiques, économique, alimentaire, sanitaire, environnemental, etc.

Selon plusieurs sources, la sécurité humaine se définit dans son sens holistique comme la délivrance de la peur (aspect psychologique) et du besoin (aspect socioéconomique). À date, la sécurité humaine peut être comprise comme la protection des personnes contre les menaces, vraies ou supposées, accompagnées ou pas de violences. Ces menaces peuvent provenir de la maladie, de la famine, du chômage, de la pauvreté, du banditisme urbain ou périurbain, de la criminalité transfrontalière ou transnationale, de la violation des droits humains, de la dégradation de l'environnement, de catastrophes naturelles ou de bouleversements politiques, économiques, sociaux ou culturels, etc.⁶ Elles peuvent être nationales ou internationales, d'origine humaine ou naturelle. Globale et intégratrice, l'approche de la sécurité humaine a introduit une nouvelle manière de penser les menaces qui pèsent sur les êtres humains et la façon de les affronter. Sans léser la sécurité de l'État, qui est une garantie

⁶ « *La sécurité humaine : la sécurité des individus dans un monde en mutation* », Ministère des affaires étrangères et du commerce international du Canada, Ottawa, avril 1999, 9 pages.

nécessaire mais pas suffisante pour la sécurité des personnes, elle privilégie la satisfaction des besoins primaires de sécurité des individus et propose des changements importants dans la pratique de la sécurité internationale. Cela paraît d'autant plus pertinent que depuis la fin de la guerre froide les États ne se font presque plus la guerre et que le centre de gravité des menaces à la paix et à la sécurité a brutalement basculé de l'extérieur vers l'intérieur des pays, mettant ainsi en péril les populations civiles et le développement. Face à cette situation, l'approche sécurité humaine place les individus plutôt que les États au cœur de la sécurité. Elle favorise le droit des citoyens à vivre dans un environnement sécurisé garantissant tous les droits humains. Elle fait appel au respect de la dignité humaine et au devoir de protéger les populations. Elle oblige les États à prévenir les conflits identitaires et à lutter contre l'impunité au sein des forces de sécurité. La sécurité humaine vise à placer l'homme au cœur de la sécurité et à le délivrer de la peur et du besoin. Elle développe une approche globale suggérant l'articulation harmonieuse de la paix, de la sécurité, de la démocratie et du développement humain durable. Mais la sécurité humaine est en danger. Elle est fortement menacée et même malmenée par plusieurs facteurs internes et externes d'insécurité. Nous illustrerons ces

Le système de sécurité désigne l'ensemble des politiques, stratégies, dispositifs, mécanismes, structures publiques, parapubliques et privées, des forces opérationnelles et des personnels d'appui qui travaillent directement ou indirectement à la protection, à la sauvegarde, au secours et à la défense de l'État et/ou de la communauté régionale. Le système de sécurité inclut les secteurs de la justice et du système carcéral, du renseignement civil et militaire, du financement public, de la sûreté des installations industrielles, de la douane, des migrations, de la protection de la nature, de la lutte contre les catastrophes d'origine humaine ou naturelle, de la formation, du suivi et du contrôle de ces domaines. Un peu vieillot, le concept de système de sécurité est souvent interchangeable avec celui de secteur de la sécurité.

Le secteur de la sécurité. Pendant longtemps, on a considéré la sécurité comme le domaine exclusif d'intervention des forces de défense et de sécurité. Aujourd'hui, le concept est beaucoup plus large et embrasse non seulement le domaine de la sécurité, au sens strict du terme, mais également tous les autres domaines concernés par la sécurité humaine : alimentation, environnement, santé, éducation, emploi, logement, etc. Le secteur de la sécurité couvre donc un

large spectre allant des institutions étatiques de sécurité aux acteurs individuels en passant par des organes et organisations étatiques ou non-étatiques (structures Gouvernementales et leurs démembrements, organisations de la société civile, entreprises publiques ou privées de sécurité, individus ou groupes d'individus). Cette panoplie d'organisations militaires, civiles, politiques, économiques, sociales et culturelles, contribue généralement à la formulation, à la mise en œuvre, à la régulation et au contrôle des politiques de sécurité nationale.

Les acteurs du secteur de la sécurité désignent les personnes physiques et morales, de même que les institutions en charge de l'administration, de l'organisation, de la direction, du contrôle et de la supervision des prestations de service de sécurité. **La notion d'acteur du secteur de la sécurité** ne préjuge pas de la légalité ou de la légitimité du mandat des individus, groupes d'individus, organisations et organes d'exécution considérés. Elle englobe aussi bien les acteurs légaux que les acteurs illégaux qui peuvent se manifester dans l'espace public. Il s'agit notamment des milices privées ou partisans, des groupes rebelles, des factions dissidentes de forces légales, des réseaux organisés de circulation des armes et des moyens de violence armée, y compris de la drogue, des groupes armés transfrontaliers. Les acteurs sont identifiés à partir d'une typologie qui fait notamment apparaître deux catégories : les acteurs statutaires et les acteurs non statutaires. Leur statut et la fonction spécifique dévolue sont prévus et définis par les lois et règlements dans le cadre de l'État de droit. Si la question du statut des acteurs est réglée par la loi, celle de leur légitimité repose sur la nature de leurs rapports réels à l'État de droit et aux populations. Le secteur de la sécurité ainsi défini est animé par une pluralité d'acteurs étatiques et non étatiques :

- forces de sécurité classiques (police, gendarmerie, etc.) ;
- forces de défense (armées de terre et de l'air, garde nationale, marine nationale, etc.) ;
- forces paramilitaires (douanes, eaux et forêts, protection civile, surveillants de prison, etc.) ;
- sociétés privées de sécurité (sociétés de gardiennage, de transport de fonds, de protection des personnes, etc.) ;

- institutions et services judiciaires ;
- milices privées (partisanes ou d'autodéfense, etc.) ;
- organisations de la société civile (associations, alliances, coalitions, chefferies traditionnelles, autorités religieuses, médias, centres de recherches...),
- partenaires techniques et financiers, etc.

La sécurité nationale a une double dimension intérieure et extérieure. La **sécurité intérieure**, c'est la sécurité des personnes, des biens, de l'Etat et de ses démembrements à l'intérieur d'un espace donné. Elle s'exprime sur le territoire national, fédéral ou régional, à travers le maintien de l'ordre public par la force publique (police, gendarmerie, armée, force paramilitaire, etc.) et par l'organisation de la sécurité privée (sociétés de surveillance, de gardiennage, de transport de fonds, de protection des personnes). Elle vise généralement le maintien de l'ordre public interne dont la manifestation la plus achevée est l'absence de trouble et d'inquiétude au sein de l'Etat. **La sécurité extérieure**, c'est l'absence de menace ou d'agression extérieure dirigée contre l'Etat. Elle évoque la défense nationale au sens classique du terme et se pose habituellement en termes de lutte contre les menaces venant de l'extérieur. Les moyens de la sécurité extérieure de l'Etat sont à la fois le système de défense, le système de renseignements extérieurs pour évaluer la menace, les initiateurs des menaces, les sources de menaces et les forces dont on dispose afin d'adopter les postures appropriées pour y faire face.

La politique de sécurité nationale, c'est avant tout une vision stratégique, une doctrine fondée sur un certain nombre de considérations politiques, économiques, sociales, culturelles, stratégiques (menaces, vulnérabilités, alliances) qui permettent à l'Etat de s'acquitter de ses obligations régaliennes de protection des personnes, des biens et des institutions tout en respectant ses engagements internationaux. La plupart des politiques de sécurité nationale visent trois objectifs fondamentaux : la définition de grandes orientations et de principes de base qui fondent la doctrine, la détermination de responsabilités en matière de sécurité, l'organisation des rapports entre les différents acteurs du secteur de la sécurité.

La réforme du secteur de la sécurité (RSS). Il s'agit là d'un concept relativement récent, lié à la démocratisation de la société et au respect de certains principes de bonne gouvernance tels que la transparence et l'obligation pour les pouvoirs publics de rendre compte dans le but d'améliorer les performances de la situation sécuritaire. La réforme du secteur de la sécurité vise ordinairement la transformation en profondeur des instruments de sécurité pour rendre les forces plus professionnelles, soumises à l'autorité politique et à l'obligation de rendre des comptes. Elle est généralement fondée sur la trilogie économie-efficacité-efficience. C'est un processus qui vise à changer de paradigmes pour créer un environnement sûr propice à la bonne gouvernance, à la croissance et au développement. Cet environnement doit également favoriser le développement d'institutions démocratiques fondées sur la primauté du droit qui viendraient renforcer les capacités de l'Etat à atténuer les vulnérabilités et à lutter efficacement contre les menaces à la sécurité intérieure et extérieure. La réforme du secteur de la sécurité appelle au moins quatre actions fondamentales :

- la définition d'un cadre institutionnel clair pour assurer la sécurité ;
- l'implication de tous les acteurs dans la gestion des questions de sécurité ;
- une allocation rationnelle des moyens aux institutions et services techniques du secteur de la sécurité ;
- la constitution de forces de sécurité compétentes et professionnelles, responsables devant les instances civiles, particulièrement par le jeu du contrôle parlementaire.

Le contrôle démocratique du secteur de la sécurité.

Les services de sécurité sont des services publics et, comme tels, ils sont comptables devant le peuple, tout au moins, devant ses représentations, en l'occurrence les parlementaires. Ils doivent aussi pouvoir être interpellés à tout moment par les institutions de la République à travers le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Ce contrôle doit être perçu comme un moyen de garantir l'intégrité des structures de sécurité et de mieux assurer l'exercice de leurs fonctions régaliennes. Il s'exerce à plusieurs niveaux :

- administratif (contrôle hiérarchique, action des organes de contrôle de l'Administration) ;
- judiciaire (violations des droits de l'homme, actes délictueux commis, entre autres, par les forces de l'ordre) ;
- parlementaire (questions écrites et orales, interpellations, motions de censure, commissions d'enquête parlementaires) ;
- citoyen (à travers des organisations de la société civile, des institutions indépendantes telles que le Médiateur de la République, le Vérificateur général, le Comité de l'égal accès aux médias d'Etat ou des instances institutionnelles comme l'Espace d'Interpellation Démocratique au Mali).

La gouvernance de la sécurité, c'est la manière dont le système de sécurité est géré dans un pays, une région, un espace donné. Elle concerne les divers processus de formulation de politiques de sécurité, d'exécution, de régulation et de contrôle des responsabilités ayant trait au domaine de la sécurité. Elle affecte la structure globale des institutions, organes et acteurs de la sécurité, les ressources (leur affectation et leur utilisation), en interaction avec les autres secteurs publics et privés, particulièrement dans le processus décisionnel et de développement. En dehors de l'institutionnel, elle fait appel aussi à l'ensemble des mécanismes de régulation sociétale et de résolution des conflits qui participent à la promotion de la paix et anticipent souvent les menaces résultant de la vie en collectivité.

La gouvernance démocratique du secteur de la sécurité, c'est la gestion inclusive des questions de sécurité entre les services de sécurité et leur environnement politique, économique, social et culturel. Elle suppose l'adhésion des forces de défense et de sécurité aux principes qui fondent la démocratie universelle, une ouverture vers les autres acteurs de la sécurité et leur implication dans la conception et à la mise en œuvre des politiques de sécurité, une gestion transparente des questions de sécurité et leur soumission aux règles du contrôle démocratique. Elle commande l'ouverture des services de sécurité vers les autres acteurs du secteur de la sécurité et la participation la plus large possible des pouvoirs publics, de l'administration générale, de la société politique, de la société civile, du secteur privé, des collectivités locales, des communautés et des partenaires au développement à la gestion des questions de sécurité. Elle

exige l'intégration du secteur de la sécurité au processus démocratique global et une redistribution des rôles et des responsabilités entre tous les acteurs de la sécurité de telle sorte que la sécurité devienne un facteur déterminant du développement. En plus de la participation la plus large possible de toutes les couches de la société à la gestion des questions de sécurité, la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité suppose la soumission des forces de sécurité au contrôle démocratique. Le contrôle démocratique direct doit être assuré par des institutions telles que les parlements qui sont habilités à contrôler l'action Gouvernementale. Mais en plus, dans un contexte démocratique, un autre type de contrôle devrait pouvoir être exercé par certaines organisations de la société civile qui œuvrent dans le domaine de la paix, de la sécurité et des droits humains : le contrôle citoyen. Ce contrôle citoyen, indirect, paraît d'autant plus nécessaire qu'il offre aux forces vives de la nation l'occasion de veiller à la qualité de la gouvernance de la sécurité. La plupart des experts en la matière s'accordent à reconnaître que la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité repose sur certains principes fondamentaux tels que :

- La priorité accordée par les décideurs à la paix et à la sécurité, expression de la volonté politique ;
- L'intégration du secteur de la sécurité au processus démocratique et développemental global du pays ou de la région ;
- La subordination des forces de sécurité aux autorités civiles légales ;
- L'adhésion des forces de sécurité aux principes qui fondent la démocratie universelle ;
- L'accès des forces de sécurité aux formations professionnelles qui épousent les contours des exigences démocratiques ;
- La gestion des ressources destinées à la sécurité conformément aux critères de gestion des dépenses publiques, notamment la transparence, l'imputabilité et le contrôle ;
- La définition claire des droits et obligations des acteurs civils et militaires ;
- Le droit des autorités civiles à exercer un contrôle politique sur le secteur de la sécurité ;

- La possibilité pour la société civile de s'impliquer dans la gestion des questions de sécurité et de participer de façon constructive au débat sur les politiques de sécurité ;
- La participation active de la société civile à la mise en œuvre des politiques de sécurité en vue de contribuer à la création d'un climat de paix sociale, de sécurité et de stabilité, propice au développement économique et social, etc.

La gouvernance partagée de la sécurité. C'est le versant pratique de la gouvernance démocratique de la sécurité. Elle repose fondamentalement sur une distribution judicieuse des rôles et des responsabilités entre tous les acteurs du secteur de la sécurité, institutionnels et non institutionnels : secteur public, secteur privé, société politique, société civile, collectivités territoriales, communautés, partenaires techniques et financiers, etc. Elle présuppose l'adhésion des forces de sécurité aux principes universels qui fondent la démocratie, leur subordination au pouvoir civil légitime et leur soumission aux règles du contrôle démocratique. Elle impose l'ouverture des services de sécurité vers les autres acteurs du secteur de la sécurité, notamment la société civile, et la possibilité pour eux de s'impliquer de manière active, consciente et responsable, dans la gestion des questions de sécurité. Ici, les services de sécurité entrent en partenariat avec les autres acteurs du secteur de la sécurité, sur une base de complémentarité, de recherche de résultats et même de performances au profit de la gouvernance de la sécurité, voire la gouvernance globale. En cela, elle constitue le moyen le plus sûr pour les services de sécurité d'assumer la plénitude de leurs fonctions régaliennes, avec le maximum de chances de réussite. Ce faisant, l'ensemble des acteurs du secteur de la sécurité participent collégialement à la création des conditions générales indispensables au développement économique et social. Cette participation responsable est d'autant plus nécessaire que la sécurité est un coût du développement qui doit être assumé par tous les acteurs du secteur de la sécurité. En effet, il n'y a pas de développement durable sans sécurité fiable. La gouvernance partagée de la sécurité étant un instrument au service du développement économique, social et culturel, elle doit concourir à la création d'un climat propice à la promotion des investissements internes et externes et au développement humain durable.

LES MENACES SÉCURITAIRES ET LES VULNÉRABILITÉS EN AFRIQUE DE L'OUEST.

Depuis une vingtaine d'années, l'Afrique de l'Ouest connaît une insécurité grandissante entretenue notamment par :

- Le banditisme urbain et périurbain ;
- Les sempiternels conflits intercommunautaires découlant souvent des litiges fonciers, de la rareté des ressources naturelles, des déséquilibres environnementaux, etc. ;
- Les conflits d'intérêt ou de leadership (chefferie traditionnelle, leadership politique ou religieux) ;
- Les conflits relationnels entre droit coutumier et droit positif ;
- Les conflits religieux (déviances, intolérance et intégrisme religieux) ;
- Les crises sociales (revendications catégorielles corporatistes)
- La délinquance économique et financière (faux monnayage, blanchiment argent, trafic illicite d'œuvre d'art, confection faux documents, cybercriminalité, etc.) ;
- L'accumulation pléthorique et la prolifération des armes légères et de petit calibre ;
- Les conflits armés ouverts ;
- Les flux migratoires induits par les crises et conflits ;
- Les catastrophes naturelles ;
- Le banditisme transfrontalier (trafic de cigarette, d'alcool, d'armes, d'êtres humains, de faux médicaments, etc.) ;
- Criminalité transnational (trafic de drogue, cybercriminalité, terrorisme), etc.⁷

⁷ Zeïni Moulaye, *Gouvernance démocratique de la sécurité au Mali*, Bamako, Friedrich Ebert, décembre 2005, 197 pages.

Comme on peut le constater, les facteurs d'insécurité et de vulnérabilité, partant d'instabilité et de sous-développement, sont nombreux et variés en Afrique de l'Ouest. Sous le poids de ces facteurs internes et externes d'insécurité, l'Afrique de l'Ouest a offert au monde, ces vingt dernières années, le théâtre d'un environnement sécuritaire dans lequel les populations ont souvent été prises en tenaille dans le tourbillon des conflits (rébellions, guerres civiles, guerres ethniques, guerres de clans, affrontements entre milices et forces régulières etc.). Les effets de ces conflits ont été violents et désastreux pour l'espèce humaine. En 2005 déjà, ces divers conflits sur le continent ont occasionné à travers divers conflits sur le continent africain au minimum 20 millions de tués, 5 millions de handicapés, 14 millions de déplacés et de sans abri, 200 000 enfants-soldats. Plus de 10 000 mercenaires en ont profité pour vendre leurs services sur divers fronts armés⁸. Aujourd'hui encore certains États sont incapables, dans certaines contrées, d'assurer à leurs citoyens la sécurité la plus élémentaire à cause du déficit d'autorité, de l'occupation du terrain par des seigneurs de guerre et autres bandits de grands chemins.

Au-delà de ces menaces réelles ou potentielles, certaines vulnérabilités de la sous-région demeurent des préoccupations pour les dirigeants et les populations. Il s'agit notamment de :

- l'indifférence quasi générale du citoyen devant l'ampleur des problèmes de sécurité ;
- le problème des ressources humaines et du sous-équipement des forces ;
- l'inadaptation aux nouvelles formes de criminalité ;
- l'absence de cadre de coordination de l'action des forces de sécurité et de cadre institutionnel de concertation et d'harmonisation des actions des acteurs du secteur de la sécurité.

Ajoutons à cela, que « les prévisions sur l'impact des changements climatiques sont particulièrement alarmantes en Afrique, faisant de ce continent la région du monde la plus vulnérable. Ainsi, d'ici la fin du siècle :

- l'Afrique pourrait perdre entre 25 et 40% de ses habitats naturels;

⁸ Pour les sources des chiffres et statistiques contenus dans cette communication, se référer à l'ouvrage ci-dessus cité.

- la montée du niveau de la mer pourrait détruire près de 30% des infrastructures côtières africaines;
- les sécheresses et les inondations se multiplieront entraînant de plus en plus une pénurie d'eau et des déficits alimentaires... aux émeutes de la faim en Afrique pourrait succéder des émeutes de la soif ;
- l'exode rural menace les villes;
- la production agricole diminue du fait de la dégradation des conditions climatiques⁹... ».

LES CAUSES DE L'INSÉCURITÉ ET DE LA CRIMINALITÉ.

Parmi les causes de l'insécurité et de la criminalité en Afrique de l'Ouest, il convient de citer une dette publique asphyxiante et la rage de conquête ou de conservation du pouvoir qui tuent la créativité et la dynamique interne. Il y a aussi une féroce compétition pour l'accès aux ressources naturelles et, dans le même temps, une exploitation à outrance de ces énormes richesses naturelles. Ajoutons à cela un chômage endémique qui fait que des milliers, voire des millions de jeunes, sont réduits à la misère et poussés, pour se faire valoir, dans la nasse de l'émigration clandestine, de la révolte, de la délinquance et de la violence.

Il y a encore d'autres facteurs d'insécurité : l'absence d'opportunités économiques pour les États pour la valorisation de leurs ressources, la dure épreuve du marché de l'emploi pour les jeunes en particulier, les inégalités sociales et les criantes injustices de la répartition des richesses nationales. Il y a enfin l'insolence et l'égoïsme des pays nantis caractérisés notamment par des velléités de domination par la force, l'exploitation effrénée des ressources naturelles par de voraces multinationales (particulièrement dans les pays en crise ou dont le contrôle étatique est dérisoire). Pendant ce temps, l'aide publique au développement se réduit comme une peau de chagrin tandis que les promesses d'aide faites à l'occasion des Sommets du G8 ou du G20 comme

⁹ « Note conceptuelle du 8^{ème} Forum Africain du Développement Durable », Bamako, 4-5-6 octobre 2011, p.1.

du Sommet du millénaire n'ont jamais été tenues. Première conséquence : les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ne seront certainement pas atteints en 2015.

Mais il n'y a pas que l'extérieur qui soit en cause. L'Afrique de l'Ouest souffre aussi et surtout, dans la plupart des États, d'une mal-gouvernance dominée notamment par :

- Des politiques contre-productives (sans vision et sans participation populaire ni contrôle démocratique)
- Des dirigeants souvent peu soucieux de l'intérêt national et de la bonne gouvernance ;
- Une pléthore de carriéristes de tout acabit dans les fonctions publiques ;
- Des systèmes bureaucratiques corrompus et peu performants ;
- La prolifération d'affairistes attirés par l'appât du gain facile et rapide autour du pouvoir, le prenant parfois en otage ;
- La baisse vertigineuse du niveau d'instruction, d'éducation et de vie ;
- L'appauvrissement structurel des États et la paupérisation des populations¹⁰, etc.

Parmi les facteurs d'insécurité, de précarité et de sous-développement, il y a également les « tsunamis silencieux », ceux qui tuent quotidiennement à petit feu, sans témoin, et dont on ne parle presque jamais: les effets climatiques (sécheresse, désertification, les crises alimentaires, famines...),

- les catastrophes naturelles (tempêtes de sables, inondations, coulées de boue), les épidémies et les pandémies, les accidents routiers, ferroviaires, marins, fluviaux et aériens etc. Naturellement, ces facteurs engendrent des conséquences incommensurables sur la vie politique, économique, sociale, culturelle, humanitaire, écologique et psychologique des populations ouest-africaines.

¹⁰ Zeïni Moulaye (dir), *Société Civile et Gouvernance Démocratique de la Sécurité*, Bamako, Coopération technique belge, 2007, p. 14.

LES CONSÉQUENCES DE L'INSECURITE ET DE LA CRIMINALITE

L'impact de l'insécurité et de la criminalité sur l'espèce humaine et le développement est multiforme. On peut notamment citer : l'augmentation des violations des droits de la personne et l'accroissement des souffrances humaines ;

- la déstabilisation des institutions étatiques et la fragilisation des efforts de construction démocratique;
- la déliquescence de l'autorité de l'État ;
- l'émergence de « seigneurs de guerre » et autres groupes armés non étatiques ;
- l'appauvrissement structurel des peuples et des États ;
- l'anéantissement des efforts de développement politique, économique, social, culturel, etc.

Cela dit, existe-il un rapport entre le développement et la sécurité? L'insécurité est-elle un facteur limitant du développement ? Si oui, comment ces concepts sont-ils liés ? Quels sont les impacts de la sécurité humaine sur les perspectives de développement en Afrique de l'Ouest ? Sinon, quels sont les facteurs d'insécurité qui impactent l'évolution de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest ? Quelles sont les implications de ces impacts sur le terrain et que peut-on pour faire cheminer harmonieusement sécurité, sécurité humaine et développement ?

L'INTERDÉPENDANCE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA SÉCURITÉ.

Les liens entre développement et la sécurité sont nombreux et variés. En effet, selon l'ancien Secrétaire Général des Nations Unies, il n'y a pas de sécurité sans développement, pas plus de développement sans sécurité. Il n'y a ni sécurité ni développement sans respect des droits humains. C'est dire qu'une bonne

gouvernance du secteur de la sécurité ne peut que conforter le développement et inversement. Ce disant, il y a lieu dans cette interaction de faire une nette distinction entre la nature et les effets parce que certains effets sont directs (la stabilité politique par exemple ou le flux des investissements directs) et d'autres indirects (la qualité des institutions et des textes qui les régissent, l'efficacité de la gestion gouvernementale et de la gouvernance globale). Pour le reste, une chose demeure sûre : les pays offrant la meilleure sécurité sont toujours plus attractifs pour les investisseurs. Les citoyens bénéficiant d'une bonne sécurité sont toujours plus aptes à entreprendre et plus prompts à participer activement et massivement à la vie politique, économique, sociale et culturelle. De même, une bonne gouvernance de la sécurité est garante de certaines conditions vitales au développement comme la stabilité politique qui, elle-même, constitue un stimulus pour les investissements internes et externes, la croissance et le développement.

En règle générale, la sécurité est un terreau propice à l'investissement, à la croissance économique et au progrès social. En revanche, la pauvreté, la paupérisation, la marginalisation et l'exclusion mènent inexorablement à l'insécurité, à la violence, à la fuite des capitaux et au sous-développement. La sécurité est donc un coût du développement qui doit être assumé comme tel par tous les acteurs du développement : les populations concernées, les gouvernements, les partenaires techniques et financiers, nationaux et internationaux. C'est dire que la paix, la sécurité et le développement sont intimement liés et d'une manière telle que toute politique sécuritaire doit s'attacher fermement à développer harmonieusement ce triptyque.

Cela dit, voyons maintenant quelques exemples où les facteurs d'insécurité et de criminalité compromettent dangereusement la sécurité humaine et, naturellement, les perspectives de développement en Afrique de l'Ouest.

EXEMPLE 1.

LA PROLIFÉRATION DES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE.

La prolifération des armes légères est l'un des facteurs les plus aggravants de la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest. Selon certains spécialistes, plus de 677 millions d'armes légères et de petit calibre circuleraient dans le monde, hors du contrôle des États, dont 30 millions sur le continent africain (8 à 10 millions en Afrique de l'Ouest). Ces armes ont occasionné durant ces 20 dernières années, à travers divers conflits sur le continent africain, un minimum de 20 millions de tués, 5 millions de handicapés, 14 millions de déplacés et de sans abri, 200 000 enfants-soldats. Plus de 10 000 mercenaires en ont profité pour vendre leurs services sur divers fronts armés¹¹.

Ces vingt dernières années, les conflits armés en Afrique de l'Ouest ont engendré des millions de tués, de handicapés, de déplacés et de sans abri. Ils ont déchiqueté le tissu social et mis en lambeaux la cohésion sociale. Ils ont également détruit les ressources naturelles, les infrastructures, les moyens de production et parfois même les institutions étatiques. Des milliers de mercenaires en ont profité pour vendre leurs services sur divers fronts armés. Les armes légères et de petit calibre, en particulier, continuent à alimenter et à exacerber des conflits armés de plus en plus violents, un banditisme urbain et périurbain grandissant, une criminalité transfrontalière montante, une instabilité politique croissante et surtout un terrorisme international rampant, glissant lentement vers l'Afrique subsaharienne et se régénérant au contact de la pauvreté et de la misère. Face à une telle situation, la sécurité humaine est en jeu et il est impossible de faire du développement, encore moins du développement durable.

¹¹ Pour les sources des statistiques et autres chiffres contenus dans cette communication, se référer à l'ouvrage suivant : Zeïni Moulaye, *Gouvernance démocratique de la sécurité au Mali*, Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, décembre 2005, 197 pages.

EXEMPLE 2.

LE TRAFIC DE DROGUE.

Selon divers rapports de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)¹², la première drogue dure pour laquelle l'Afrique a servi de plaque-tournante est l'héroïne. Dès le début des années 80, des ressortissants ouest-africains vont chercher de l'héroïne au Pakistan pour l'acheminer vers l'Europe et les Etats-Unis. La cocaïne arrive en force au milieu des années 2000. Aujourd'hui se sont des laboratoires de méthamphétamines qui s'installent, faisant de la sous-région une zone importante de transit de drogues. La drogue provient généralement d'Amérique latine. Elle est destinée aux marchés européens, américains et asiatiques. Ce trafic a connu une progression fulgurante à partir de 2004 avant de chuter sensiblement en 2008. Mais il a repris de l'ampleur en 2010. Ce qui fait croire à certains spécialistes en la matière que la chute de 2008 n'était que le temps pour les narcotrafiquants de chercher de nouveaux modes opératoires et de nouveaux corridors pour faire passer la drogue.

- **Le « Rapport mondial sur les drogues 2010 » de l'ONUDC indique qu'en 2008-2011** entre 35 à 47 tonnes de cocaïne ont été saisis en Afrique de l'Ouest. Pour l'année 2011, voici quelques chiffres de 2011 qui prouvent que le trafic de la drogue prend de l'importance dans la sous-région¹³ :
- **Janvier 2011** : 275 kg de cocaïne sont saisis à l'intérieur de bouteilles d'huile végétale au port de Lagos, au Nigeria.
- **Le 11 Juin 2011** : 405 kg de poudre blanche, dissimulée dans de grandes valves métalliques de canalisation d'eau, ont été saisis au port de Cotonou, au Bénin. La drogue, en provenance du Brésil, appartenait à un riche homme d'affaire nigérian ;
- **Le 13 juin 2011** : 495 kg de poudre blanche destinée au port de Cotonou

¹² Notamment le *Rapport mondial sur les drogues 2010*, lancé le 23 juin 2011.

¹³ Cf. Site web de Radio France Internationale, les blogs-drogues.

ont été saisis par les autorités colombiennes dans le port de Carthagène. La drogue était cachée dans une cargaison de fertilisants agricoles.

- **Le 15 juin 2011** : 96 kg de cocaïne sont saisis au port de Lomé, au Togo. La poudre blanche était soigneusement étalée sur des palettes en bois, dans un conteneur contenant des cartons d'huile de soja.
- **Le 21 juillet 2011**, l'agence anti-drogue nigériane découvre à Iba, près de Lagos, un laboratoire clandestin de fabrication de méthamphétamines, une drogue synthétique très prisée aux Etats-Unis et au Japon. En 2009 déjà, un laboratoire susceptible de fabriquer de la cocaïne et des drogues synthétiques a été découvert en Guinée.

En plus des drogues dures, la **méthamphétamines**, une drogue synthétique liée aux précurseurs chimiques, est une nouvelle menace qui pèse sur l'Afrique et, tout particulièrement, l'Afrique de l'Ouest.

Certes, des mesures parfois vigoureuses (surveillance renforcée des côtes, coopération interétatique active appuyée par l'ONUDC) sont prises par la plupart des Etats pour lutter contre la drogue, mais le trafic de drogue est loin d'être endigué. Au contraire, il prend des proportions inquiétantes puisque l'Afrique de l'Ouest est devenue, de fait, une importante plaque tournante de la drogue et de produits précurseurs servant à la fabrication de drogues de synthèse. La persistance et l'ampleur de ce trafic s'expliqueraient notamment par :

- La faible capacité de riposte des Etats, qui dénote aussi de la faible volonté politique, face au poids des narcotrafiquants qui ont une capacité d'adaptation et d'opérationnalité souvent supérieure celle des Etats ;
- Une grande faiblesse des structures de justice, de police, de gendarmerie, de douanes et des autres services de contrôle des frontières ;
- La culture de l'impunité imposée par le poids de l'argent de la drogue ;
- La très forte corruption d'une grande partie de la classe politique, de la justice, de la police, de l'armée, de la douane et des autres structures chargées de la lutte contre le fléau de la drogue.

Pourtant, le trafic et la consommation de drogue, qui tentent de plus en plus la jeunesse, déstabilise les économies et les sociétés des États ouest-africains. La nocivité de cette situation est d'autant plus préoccupante que la manne financière des cartels de la drogue est parfois aussi importante que le produit intérieur brut de certains pays affectés. Du coup, les narcotrafiants peuvent à tout moment déstabiliser un gouvernement, renverser un régime, changer les institutions et les hommes, créer un conflit, financer une rébellion, déstructurer l'économie, détruire le tissu social et les valeurs fondamentales de la société, etc.

C'est là une situation préjudiciable à la fois à la paix, à la sécurité, à la stabilité politique et au développement durable. C'est là également qu'apparaît la nécessité de combattre avec véhémence la drogue et les narcotrafiants. Une autre raison de ce combat réside dans le fait que des rapports, voire des liens, ont été prouvés entre les réseaux du trafic de drogue et ceux du terrorisme international, notamment dans la bande sahélo-saharienne.

EXEMPLE 3.

LE TERRORISME DANS LA BANDE SAHELO-SAHARIENNE.

La position géographique de la bande sahélo-saharienne présente des atouts de rêve pour les narcotrafiants comme pour les terroristes. Ce sont de vastes étendues souvent désertiques, très peu contrôlées et très peu peuplées, où des échanges peuvent s'opérer en toute quiétude. De même, des avions peuvent s'y poser sans attirer l'attention, à l'image d'« Air cocaïne », cet immense cargo qui a atterri et s'est enlisé dans le Nord du Mali (près de Tarkint, dans la région de Gao) avec probablement plusieurs tonnes de drogues à son bord. Quant aux terroristes, ils peuvent installer leurs bases dans des oasis comme dans des montagnes sans aucune inquiétude, faute de contrôle frontalier. La situation s'est, aujourd'hui, aggravée dans la bande sahélo-saharienne, avec une hybridation des acteurs et des facteurs de l'insécurité. En effet, une complicité maffieuse s'installe de plus en plus entre les narcotrafiants, les réseaux

terroristes, les trafiquants d'armes et d'êtres humains, les contrebandiers de cigarettes et d'alcool, les voleurs de véhicules et de bétail, etc. Il y a déjà longtemps que certains ex-rebelles de la bande sahélo-saharienne et seigneurs de clans capitaliseraient également sur leurs capacités logistiques et leur notoriété sur les couloirs du trafic de cigarettes, d'alcool, de médicaments contrefaits, d'armes, d'êtres humains, etc.

Le commandement général d'AQMI, dirigé par Abdelmalek Droukdel, alias Abou Moussaab Abdelouadoud, a certes établi ses quartiers en Algérie¹⁴, mais ses lieutenants, en l'occurrence Abou Zeïd, Mokhtar Belmokhtar et Abou Abdelkrim, se sont incrustés au Mali d'où ils mènent leurs opérations criminelles. Voici quelques-uns de ces actes criminels :

- Février 2003: Enlèvement de 32 touristes européens dans le sud algérien
- 4 Juin 2005: Attaque contre une patrouille mobile de l'armée mauritanienne
- 24 décembre 2007: Assassinats de 4 touristes français à Aleg en Mauritanie
- 22 février 2008: Enlèvement de deux touristes autrichiens au Mali (libération)
- 14 septembre 2008: Attaque contre une patrouille de l'armée mauritanienne à Tourine (11 soldats tués et un guide touristique décapité)
- 14 Décembre 2008: Enlèvement de deux diplomates canadiens et de leur chauffeur au Niger (libération)
- 22 janvier 2009: Enlèvement de quatre touristes européens à la frontière entre le Mali et le Niger (3 libérés, 1 exécuté)
- 23 juin 2009: Attentat contre un américain à Nouakchott en Mauritanie (1 victime)
- 8 août 2009: Attentat contre l'ambassade de France en Mauritanie (3 gendarmes français tués)
- 29 novembre 2009 : Enlèvement de 3 espagnols en Mauritanie (libération)

¹⁴ Mathieu Guidère, Al-Qaïda à la conquête du Maghreb : le terrorisme aux portes de l'Europe, Paris, Editions du Rocher, 2007, page 59 et suivantes.

- 18 décembre 2009 : Enlèvement d'un couple italo-burkinabé en Mauritanie (libération)
- 20 avril 2010: Enlèvement d'un français au Niger (assassiné)
- 16 septembre 2010: Enlèvement de 7 salariés d'AREVA et de la SATOM au Niger (en cours)
- 7 janvier 2011: Enlèvement de deux français à Niamey (tués), etc.

Les enlèvements de ressortissants occidentaux sont devenus une source de financement massive pour AQMI. Selon certaines sources, les prises d'otages occidentaux au Sahel africain auraient rapporté aux terroristes plus de 150 millions d'euros depuis 2005. Une grande partie de ces sommes servirait à acheter des armes en Afrique de l'Ouest.

En plus des bandits de grands chemins dans le désert (terroristes Jihadistes, narcotrafiquants, trafiquants d'armes, d'êtres humains, de faux médicaments, de voitures et de bétail volés), les États ouest-africains doivent également faire face à la piraterie maritime, notamment dans le golfe de Guinée. Après le désert, c'est la mer qui tombe sous le contrôle des brigands. Pour ne prendre qu'un exemple, le 24 juillet 2011, un pétrolier italien a été capturé par des pirates dans le golfe de Guinée avec à son bord 23 membres d'équipage : 2 Italiens, 20 Philippins et 1 Roumain. Ce genre d'actes de banditisme est aujourd'hui courant et se multiplie dans le golfe de Guinée. Le pire est peut-être à venir. C'est l'hybridation des acteurs et des facteurs de l'insécurité et de la criminalité. En effet, dans les zones d'échanges, on ne sait plus qui est terroriste, trafiquant d'armes ou d'êtres humains, passeurs, convoyeur ou médiateur. En outre, Le Général Carter Ham, Chef du Commandement Afrique de l'Armée américaine a récemment révélé que trois organisations islamistes africaines se rapprocheraient : AQMI en Algérie et au Sahel, AL CHABAAB en Somalie et BOKO HARAM au Nigeria. Il a ajouté que « si nous n'y faisons pas face, nous pourrions nous retrouver avec un réseau qui s'étend de l'Afrique de l'Est jusqu'au Sahel et au Maghreb, et je pense que cela serait très, très inquiétant¹⁵. »

¹⁵ L'EXPRESS du 15 septembre 2011.

EXEMPLE 4.

LE VIH-SIDA.

Depuis la découverte de la maladie en 1981, c'est sur le continent africain que cette pernicieuse maladie s'est révélée particulièrement ravageuse pour l'espèce humaine et destructrice pour les fondements du développement. En effet, une vieille tradition à la vie dure, propre à l'anthropologie sociale et culturelle africaine, spécialement dans les campagnes, veut que multiplier les enfants rime avec une main d'œuvre nombreuse, une puissante force de travail et donc des récoltes abondantes. Cela contribue naturellement à l'enrichissement de la famille, du clan, voire du village. L'abondance de récoltes ou d'autres formes de richesses s'accompagnent généralement, pour les individus comme pour les villages, d'une solidarité plus marquée. On vient en aide aux proches parents, aux indigents, à ceux dont les cultures n'ont pas réussi, ceux qui n'ont pu cultiver et même aux villages voisins ayant rencontré des difficultés au cours d'une saison. Il se trouve que le Sida frappe précisément et davantage dans la tranche d'âge (20-45 ans) constituée par la force centrale de travail sur laquelle reposent tous les espoirs de la famille africaine pour une bonne semence, une bonne culture, une récolte abondante, le prestige de la famille et du village.

En décimant la jeunesse des campagnes, la maladie diminue du coup les bras valides, érode les richesses familiales, provoque de l'insécurité alimentaire et de la famine. Ce faisant, elle accroît le dénuement, brise la chaîne traditionnelle de solidarité africaine (une valeur sociétale cardinale) et met en lambeaux le tissu social. Sérieuse menace à la sécurité humaine, le Sida est aussi une arme terrible de déshumanisation, d'extermination, d'aggravation de la pauvreté et du sous-développement. Il est un fossoyeur du développement humain durable.

Voilà des situations qui d'insécurité impactent considérablement la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest. Voilà aussi des situations d'insécurité et de criminalité qui ne riment pas avec le développement et, comme on peut le constater, l'insécurité affecte non seulement les sociétés africaines mais aussi les systèmes de production et l'environnement.

La plupart des experts sont formels : ces situations sécuritaires désastreuses sont essentiellement liées à une longue absence de stratégie efficace de lutte contre l'insécurité et la criminalité, un déficit vision, de stratégie et de bonne gouvernance dans le secteur de la sécurité. Ce déficit radical a naturellement favorisé la multiplication des foyers de tension, l'apparition de mouvements de résistance, voire de rébellions, le jaillissement de groupes armés non étatiques, de milices privées et, finalement, le recours systématique à la force pour conquérir ou conserver la moindre parcelle de pouvoir.

Que faire maintenant ? Comment réduire les menaces et les vulnérabilités en Afrique de l'Ouest ? Quelles sont les conditions qui pourraient garantir la promotion de la sécurité humaine et du développement dans cette sous région ?

EBAUCHES DE STRATEGIES DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE, LA CRIMINALITE ORGANISEE, ET POUR LA PROMOTION DE LA SECURITE HUMAINE

Le paysage sécuritaire ouest-africain laisse à penser que la sous-région n'est pas suffisamment protégée ou que ses moyens de défense et de sécurité sont faibles par rapport à la criminalité organisée qui se modernise et se professionnalise de jour en jour (à l'image de la cybercriminalité). Pourtant des efforts appréciables sont fournis aussi bien au niveau des États que de la CEDEAO. Ces vingt dernières années, une panoplie d'instruments de gouvernance du secteur de la sécurité ont été adoptés dans le cadre normatif de la CEDEAO¹⁶. Certains États mènent une lutte acharnée contre l'insécurité et la criminalité. Mais la sous-région est confrontée à de gros problèmes comme la vastitude

¹⁶ On peut citer, entre autres : le « Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, 10 décembre 1999 », la « Déclaration de Bamako sur la position commune africaine sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre, 1^{er} décembre 2000 », le « Protocole additionnel au Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité relatif à la bonne gouvernance et à la démocratie, 21 décembre 2001 », la « Position commune africaine sur le processus de révision du Programme d'Action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre, janvier 2006 », la « Convention sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériel connexes, 14 juin 2006 », le « Cadre de prévention des conflits, 18 janvier 2008 », etc.

de sa superficie, la mal-gouvernance, la corruption, la pauvreté et la misère. Ce qui rend la bataille contre l'insécurité et la criminalité organisée difficile et complexe. Il faut pourtant la mener, cette bataille, et elle ne peut réussir qu'en mutualisant les moyens et en combinant les actions de sécurité humaine et de développement. La lutte contre la criminalité organisée en particulier appelle en outre une coopération régionale. Face à l'adversité, il faut jouer d'intelligence et mettre en œuvre des stratégies de lutte inspirées des réalités africaines et qui reposeraient, en priorité, sur les dimensions fondamentales suivantes :

- la promotion de la sécurité humaine et de la bonne gouvernance ;
- une lutte acharnée contre la pauvreté, la corruption et l'impunité ;
- le développement des capacités humaines ;
- le principe de précaution et la culture de la prévention ;
- la culture de la paix, de la sécurité et des droits humains ;
- le micro-désarmement pratique lié au développement ;
- Une gouvernance de la sécurité participative et démocratiquement contrôlée, dans le cadre d'une Gouvernance partagée de la sécurité.

A ce jour, il n'y a aucune stratégie de lutte contre l'insécurité et la criminalité organisée impliquant clairement les communautés, les leaders communautaires, les élus nationaux¹⁷ et locaux dont le rôle peut être décisif. Cette implication est pourtant nécessaire car l'ignorance, le chômage endémique, la pauvreté, la misère, les frustrations vécues par certaines de ces communautés, leurs jeunes en particulier, en font des proies faciles pour les narcotrafiquants et un bassin de recrutement pour les terroristes. Une autre faiblesse stratégique réside dans le fait que les actions de développement requises dans les pays du Sahel s'inscrivent dans la planification à long terme, alors les pouvoirs publics s'installent souvent dans la gestion du quotidien, voire de l'urgence.

Par ailleurs, le combat des terroristes est un combat doctrinal, fondé sur l'idéologie. La vraie réponse au terrorisme doit donc se situer sur le plan doctrinal, idéologique. Il faut lutter contre les idées extrémistes par la désintoxication des communautés ignorantes emballées par le discours

¹⁷ Zeini Moulaye, Amadou Keïta, *L'Assemblée nationale sous la troisième République*, seconde édition, Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, 2008, page 116 et suivantes.

lénifiant des terroristes. Cela doit se faire au sein des communautés, avec l'appui des Uléma qui pourraient, par exemple, faire au peuple la démonstration que la notion du Jihad ne peut en aucun cas être assimilée *automatiquement* à la lutte au sabre, aux attentats, aux meurtres, aux assassinats de musulmans souvent innocents par d'autres musulmans. Avec l'appui des communautés, les leaders communautaires en particulier, il faut faire rejeter la violence comme moyen de changement des situations politiques. En somme, face à la déferlante terroriste, les populations du Ouest-africaines, du Sahel en particulier, ont besoin d'être protégées et aussi d'être éduquées, les jeunes ont besoin de sortir de leur situation de chômage et de précarité. Lorsque les communautés auront compris la réalité, que les jeunes auront une raison de vivre, ils prendront leurs responsabilités et se battront eux-mêmes contre l'insécurité et la criminalité organisée dans le cadre d'une gouvernance partagée de la sécurité. Ce serait le meilleur combat, celui d'une sécurité durable.

Cela dit, il convient de souligner que le développement, c'est avant tout l'investissement et l'investissement est tributaire de la sécurité. Le développement et la sécurité sont donc indissociables. L'exemple le plus patent, en l'occurrence, nous est donné par la situation au Mali où depuis la résurgence de la rébellion dans les régions du Nord, tous les investisseurs internes et externes ont fui. Aucun investisseur ni diplomate ni même un touriste de pays occidental ne passe dans ces régions. Les populations, notamment celles qui vivaient de tourisme et d'artisanat, ne se remettent toujours pas de cette tragédie. Pour espérer un développement durable dans la configuration actuelle de l'Afrique de l'Ouest, il faut résolument :

- Maximiser la sécurité, car la sécurité est incontestablement un stimulus pour l'investissement, un terreau pour la croissance économique, un ferment pour la prospérité, le bien-être social et le développement durable ;
- Combattre la pauvreté, car la pauvreté conduit inexorablement à la misère, la misère à la marginalisation, la marginalisation à l'exclusion, l'exclusion à l'injustice sociale, l'injustice sociale à la violence, la violence à l'insécurité, l'insécurité à la fuite des capitaux et des cerveaux, partant, au sous-développement ;
- Bâtir un nouveau monde sécuritaire (extirpé de sa pauvreté criante, de ses inégalités sociales, de ses insolences, de la haine, du désespoir et de

la destruction) ; un monde pacifique, respectueux de la dignité humaine, enraciné dans les valeurs positives africaines et inspiré par les valeurs universelles qui fondent la démocratie ;

- Promouvoir une nouvelle forme de gouvernance de la sécurité propice au développement, a fortiori au développement durable, en l'occurrence : « *la Gouvernance Démocratique de la Sécurité* ».

À l'heure où le monde entier est confronté à une escalade inquiétante de la violence, du terrorisme et de toutes sortes de menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité, la gouvernance de la sécurité est un défi majeur en Afrique de l'Ouest. L'ampleur de ce défi incite à envisager une nouvelle forme de gouvernance du secteur de la sécurité du fait, surtout, qu'il existe une interdépendance étroite entre la sécurité et le développement. Cette nouvelle forme de gouvernance du secteur de la sécurité pourrait être la « gouvernance démocratique de la sécurité » dont le versant pratique est la « gouvernance partagée de la sécurité ». Elle consiste notamment à :

- intégrer la sécurité dans la gouvernance démocratique et développementale globale des Etats, de sorte que le développement devienne une dimension fondamentale de la sécurité et la sécurité un coût du développement, un coût qui doit être assumé par tous les acteurs du secteur de la sécurité ;
- placer l'homme au cœur de la sécurité et à lier le développement à la sécurité ;
- amener les forces de sécurité à adhérer aux principes universels qui fondent la démocratie et à s'ouvrir aux autres acteurs du secteur de la sécurité ;
- développer concomitamment deux formes de sécurité : la sécurité nationale, nécessaire mais pas suffisante pour assurer la sécurité des personnes et des biens, et la sécurité humaine pour assurer la paix sociale et la stabilité politique, garantir la démocratie et le développement durable ;
- exhorter la participation active de tous les acteurs du développement (secteur public, secteur privé, société politique, société civile, collectivités locales, communautés, partenaires techniques et financiers, etc.) à la gestion des questions de sécurité ;

- redistribuer les cartes de gestion de la sécurité, de sorte qu'il y ait un partage judicieux des rôles et des responsabilités entre tous les acteurs du secteur de la sécurité sur la base de critères de bonne gouvernance (transparence, responsabilité, imputabilité, obligation de rendre compte, entre autres) ;
- soumettre les questions de sécurité au contrôle démocratique (direct et indirect) ;
- faire de la sécurité une priorité et un moteur du développement.
- Pour ce faire, il faut engager une réforme, voire une refonte, du secteur de la sécurité et, au préalable :
 - Procéder à un diagnostic approfondi du système sécuritaire ouest-africain pour déceler les véritables racines du mal, les défaillances, dysfonctionnements et les déficits structurels ;
 - Analyser en profondeur le système de gestion du secteur de la sécurité tel qu'il est conduit actuellement par les gouvernements ;
 - Combler, dans le domaine de la sécurité, les déficits chroniques, structurels de :
 - vision, de stratégie et de communication ;
 - cadre de coordination entre les services de sécurité ;
 - cadre de concertation entre les acteurs du secteur de la sécurité ;
 - cadre d'harmonisation des politiques ou stratégies de sécurité des pays de la sous-région ;
- Impliquer et responsabiliser à la fois les États, les institutions et la société civile dans tout le processus de réforme du secteur de la sécurité ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie commune de lutte contre l'insécurité et la criminalité organisée, à travers divers mécanismes de sécurité collective¹⁸.

¹⁸ Il convient de souligner que la Commission de la CEDEAO prépare actuellement un document important dans ce sens intitulé « *Cadre de gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest* »

CONCLUSION

Dans le contexte actuel marqué par une mondialisation poussée, perçue par certains comme une aubaine et une opportunité à saisir et par d'autres comme un diktat de la pensée unique, une ère de domination, de frustration et d'injustice, l'état des lieux dans les domaines de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest, met en évidence des lacunes énormes, des déficits considérables, des besoins immenses qui sont fortement préjudiciables au processus de démocratisation et du développement durable de la sous-région. En effet, l'Afrique de l'Ouest est surexposée à une multitude de menaces et de vulnérabilités liées au changement climatique, à la prolifération des armes légères et de petit calibre, au terrorisme, au trafic de drogue et d'être humains, aux catastrophes naturelles, aux épidémies et pandémies, etc.

Dans un tel contexte, il est plus qu'urgent de déployer des stratégies sécuritaires à long terme destinées étroitement liées au développement économique et social pour résoudre les problèmes à la racine. Il faut aussi opposer au poids des défis sécuritaires, multiples et complexes, une réponse collective et participative qui renforcerait la capacité de parade et de frappe face aux facteurs et aux acteurs d'insécurité internes et externes. Cela ne peut se faire que dans le cadre d'un processus participatif de gouvernance du secteur de la sécurité. Ce processus est, aujourd'hui, partout désiré par les populations ouest-africaines. Le contexte actuel de démocratisation s'y prête.

Il suffirait d'en avoir la volonté politique et de capitaliser sur les complémentarités, les bonnes pratiques et des consensus féconds entre États, pour aller vers une stratégie commune de lutte contre l'insécurité en général et la criminalité organisée en particulier. Cette stratégie pourrait prendre la forme d'une « **CONVENTION POUR LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST**¹⁹ ». Ce serait une série de normes et de régulations permettant d'évoluer d'abord vers l'harmonisation du cadre normatif de sécurité puis vers l'amélioration de la situation sécuritaire globale de l'espace ouest-africain qui connaîtrait alors

¹⁹ Dans une étape ultérieure, l'on pourrait faire prévaloir l'idée d'une « **Convention pour la sécurité en Afrique** ».

une nouvelle ère de sécurité : **L'ÈRE DE LA NORME SANS LA FORCE**.²⁰

L'amélioration des autres paramètres de développement et la bonne gouvernance aidant, la sécurité deviendrait non plus un rapport de force militaire mais simplement le fruit du dialogue et de la concertation, l'effet de la démocratie et du respect des droits de la personne, la retombée de l'amélioration du niveau d'éducation et de vie, le corollaire de la prospérité économique et du bien-être social.

Alors, l'Afrique de l'Ouest connaîtra non seulement la paix, la sécurité et la stabilité, mais en plus des investissements productifs et un véritable développement politique, économique, social et culturel. Voilà pourquoi investir aujourd'hui dans la sécurité, en Afrique de l'Ouest, c'est investir dans l'avenir et le développement durable.

²⁰ Zaki Laïdi, *La norme sans la force : l'énigme de la puissance européenne*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, collection nouveaux débats, octobre 2005, 159 pages.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES.

- Zeïni Moulaye, *Gouvernance démocratique de la sécurité au Mali*, Bamako, Friedrich Ebert, décembre 2005, 197 pages.
- Mathieu Guidère, *Al-Qaïda à la conquête du Maghreb : le terrorisme aux portes de l'Europe*, Paris, Editions du Rocher, 2007, 281 pages.
- Zeïni Moulaye, Mahamadou Niakaté, *Gouvernance partagée de la sécurité au Mali*, Abuja, Friedrich Ebert, décembre 2011, 25 pages.
- Luc-Joël Grégoire, Abdoulaye Racine Kane, Albéric Kacou, *L'Afrique et les défis de la gouvernance*, Paris, Editions Maisonneuve et Larose, 2008, 851 pages.
- Zeïni Moulaye, Mahamadou Niakaté, *Gouvernance partagée de la sécurité : l'expérience malienne*, Abuja, Friedrich Ebert Stiftung, février 2012, 177 pages.
- Adedeji Ebo, Boubacar N'Diaye, *Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : opportunités et défis*, Genève, DCAF, 2008, 287 pages.
- Zeïni Moulaye (directeur), *Société civile et gouvernance de la sécurité*, Bamako, Coopération technique belge, 2007, 103 pages.
- Anatole Ayissi (sous la direction de), *Coopération pour la paix en Afrique de l'Ouest : agenda pour le 21^{ème} siècle*, Genève, Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement (UNIDIR), 2001, 158 pages.
- Zeïni Moulaye, Amadou Keïta, *L'Assemblée nationale du Mali sous la troisième République*, seconde édition, Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, 2008, page 116 et suivantes.
- Robin-Edward Poulton, Ibrahim Ag Youssouf, *La paix de Tombouctou : gestion démocratique, développement et construction africaine de la paix*, Genève, Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement (UNIDIR), 1999, 424 pages.

-
- Zeïni Moulaye, Amidou Diabaté, *Gouvernance de la justice au Mali*, Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, novembre 2007, 192 pages.
- Anatole Ayissi Ibrahima Sall (sous la direction de), *Lutte contre la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest*, Genève, Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement (UNIDIR), 2003, 134 pages.
- Zeïni Moulaye, Amidou Diabaté, Assitan Koité, *Mali : criminalité et justice criminelle*, Pretoria, Institut d'Études de Sécurité, 2009, 111 pages.
- Alan Bryden, Boubacar N'Diaye, Funmi Olonisakin, *Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever*, Genève, DCAF, 2008, 428 pages.
- Zaki Laïdi, *La norme sans la force : l'énigme de la puissance européenne*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, collection nouveaux débats, octobre 2005, 159 pages.

RAPPORTS, ÉTUDES.

- « *Développement durable, Rapport annuel 2001 de la coopération technique belge* », Bruxelles, 2002.
- *Rapport mondial sur les drogues 2010*, juin 2011.

PROTOCOLES, CONVENTIONS, ACCORDS, DECLARATIONS POLITIQUES

- Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, 10 décembre 1999.
- Déclaration de Bamako sur la position commune africaine sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre, 1^{er} décembre 2000 ;

- Protocole additionnel au Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité relatif à la bonne gouvernance et à la démocratie, 21 décembre 2001 ;
- Position commune africaine sur le processus de révision du Programme d'Action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre, janvier 2006 ;
- Convention sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériel connexes, 14 juin 2006 ;
- Cadre de prévention des conflits, 18 janvier 2008.

PRESSE ET AUTRES MEDIAS

- *L'Express* du 15 septembre 2011.
- *Le Républicain* du 9 septembre 2011.
- Site web de *Radio France Internationale*, www.rfi.fr les blogs-drogues.

INTERACTION RSS ET BONNE GOUVERNANCE DANS LE CADRE AFRICAÏN

Par Babacar Diouf

INTRODUCTION

Dans le cadre du Programme dénommé « Alliance des initiatives africaines pour la paix et la stabilité en Afrique de l'ouest » de Gorée Institute, des projets ont été mis en œuvre pour explorer divers aspects de la prévention et de la résolution de conflits; un des plus récents avait pour objectif la vulgarisation de la Réforme du Secteur/Système de sécurité (RSS) et comportait une publication.²¹ Dans les conclusions nous notons : « Il reste à espérer que ce travail contribuera aux efforts de Gorée Institute, ainsi que de tous les acteurs qui aspirent et œuvrent déjà à une transformation du « système de sécurité en vue d'une meilleure efficacité du dispositif en matière de sécurité, en Afrique de l'ouest ».

Le présent document est donc une suite logique de cette quête du Gore Institute pour la création d'Etats de droit en Afrique. En effet, nous nous proposons d'explorer les liens entre la RSS et la bonne gouvernance, notamment d'évaluer ce que la première peut apporter à la seconde.

²¹ Voir Babacar Diouf, Société civile et RSS : comprendre pour mieux servir, dans « Instabilité Institutionnelle et Sécurité Humaine, Gorée Institute (éd.), Gorée, 2012.

Il existe une multitude de définitions de la RSS²², mais dans le cadre de ce document nous retiendrons celle de l'OCDE : la RSS est la « transformation du « système de sécurité » avec ses acteurs (y compris leurs rôles, responsabilités et actions) qui unissent leurs efforts pour une gestion et un fonctionnement plus respectueux des normes démocratiques et des principes de bonne gestion des affaires publiques, contribuant ainsi à l'efficacité du dispositif en matière de sécurité ».²³

Dans un monde de menaces complexes, avec de fortes contraintes sur les ressources et surtout de nouvelles exigences, il convient d'analyser et de gérer la sécurité sous un angle systémique. La RSS vise à mettre les services de sécurité en situation de remplir leurs fonctions :

- dans des conditions de responsabilité et d'efficacité,
- à un coût supportable par le Trésor public, en tenant compte des autres priorités nationales,
- et avec la participation de toutes les parties prenantes, selon leurs compétences » dans le respect des exigences d'efficacité, de bonne gestion et de gouvernance démocratique.

Dans la mesure où elle constitue une approche holistique tout en accordant l'attention nécessaire au contexte, la RSS prend en compte les cadres infra-étatiques (villes, villages ...) et supra-étatiques (régions économiques, instances continentale et internationale). En tant que programme ou ensemble de projets²⁴ aussi, la RSS doit s'inscrire dans l'optique plus large du plan de gestion globale des intérêts sécuritaires de la Nation face à une variété de menaces. Il est conseillé d'y attacher une « démarche qualité », permettant de satisfaire à la fois les impératifs respectifs d'efficacité et de satisfaction des bénéficiaires. En

²² Ibid.

²³ Définition du Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (CAD/OCDE) Voir « Réforme des Systèmes de Sécurité et Gouvernance », CAD/OCDE op. cit.

²⁴ Le projet est, selon l'AFITEP, « un ensemble d'actions à réaliser pour satisfaire un objectif défini, dans le cadre d'une mission précise, et pour la réalisation desquelles on a identifié non seulement un début, mais aussi une fin. » La norme NF EN ISO 9000 et ajoute deux facteurs à cela : l'unicité et la spécificité. Voir Roger Aim, Mémentos LMD, La Gestion de Projet, Lextenso éditions, 2010, p. 53.

fait, sa vision et sa philosophie s'inscrivent dans l'esprit et la lettre de la sécurité humaine, c'est à dire « libérer l'individu de la peur et du besoin, dans le respect de sa dignité et dans un environnement durable ».

Nous allons étudier l'apport de la « réforme du système de sécurité » (RSS) à la bonne gouvernance avec, à l'esprit, la suggestion de Freiss consistant d'abord à « commencer par réinterroger les catégories pertinentes ». ²⁵ A cet effet, cette étude qui considère la sécurité et gouvernance comme ses catégories pertinentes, va les explorer en relation avec la matrice que constitue l'Etat et expliciter leurs dynamiques d'interaction ; ensuite, elle se penchera sur le contexte africain pour y situer la bonne gouvernance et la sécurité humaine, ²⁶ pour pouvoir préciser l'apport de la RSS à la Bonne gouvernance.

EXPLORATION DES CONCEPTS DE BASE ET DE LEUR DYNAMIQUE

Ce chapitre va exposer un modèle schématique de l'Etat, puis explorer la sécurité et la gouvernance et, enfin, exposer un modèle de leur dynamique d'interaction.

A – Modèle dynamique de l'Histoire de l'Etat

L'histoire de l'Etat pourrait commencer par une phrase aux accents bibliques : « au commencement étaient les nécessités de la guerre... ». En effet, les conséquences de la guerre, forme violente de compétition entre « communautés », pouvaient être aussi variées que la mise à sac, voire la destruction et la disparition d'une communauté, avec ses corollaires comme la mort, la réduction des individus à l'esclavage, l'occupation et la dislocation des familles. Un processus circulaire est né de l'impératif de protéger cette communauté face à ces menaces : assurer la sécurité (objectif) a mené à la

²⁵ Jean Freyss, *Gouvernance*, Guide de cours, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Institut d'Etude du Développement Economique et Social, 2002-2004.

²⁶ La sécurité humaine a été un peu plus développée ailleurs dans cette publication ; voir pour cela Moulaye Zeini dans

recherche d'une approche adéquate (concept d'abord, paradigme plus tard) donnée (concept) ; ensuite, il a fallu trouver des mécanismes permettant de générer les ressources nécessaires (i.e. taxes, expansion par la guerre puis extraction de richesses) et de les gérer effectivement par un contrôle efficace du duo territoires et communautés conquises (gestion/gouvernance). De manière schématique, le processus est allé du développement et du perfectionnement de systèmes d'administration et d'organisation permettant d'effectuer les fonctions de soutien nécessaires à cette compétition (système de recensement et de taxation, administration ...) pour, in fine, aboutir à la naissance à l'Etat (cadre) et à son évolution. Durant ce processus, l'ordre religieux a dû s'intégrer à l'ordre guerrier par fusion, superposition, ou subordination.

L'Etat est donc une forme d'organisation contingente, et Charles Tilly a montré que la guerre, l'extraction de ressources, la formation de l'Etat et la protection des populations sont des phénomènes dont l'interdépendance explique les formes et structures des Etats d'Europe. ²⁷ On a ainsi assisté progressivement à l'érection de deux systèmes visant la maîtrise des environnements correspondant selon leurs propres processus de socialisation : l'un, interne aux Etats, pour générer les moyens de la guerre ; l'autre, externe, pour mener la compétition entre les Etats, à travers la guerre, « continuation de la politique par d'autres moyens » selon le mot de Clausewitz. Le résultat de ce processus a été l'émergence de modes d'organisation, de pratiques et de normes plus ou moins convergentes au sein du système que constituaient les Etats survivants.

Dans son évolution interne, par exemple, on notera l'émergence de systèmes de pouvoir de nature variable (Monarchie, Aristocratie et, plus rarement, Républiques) ; ainsi passe-t-on à une monopolisation progressive de la décision, une centralisation plus ou moins réussie de la force et des conditions de son emploi, une définition évolutive des droits et obligations liant gouvernants et gouvernés (droits de l'homme ...) etc. Il convient de préciser la non-linéarité du processus qui se caractérisera dans le temps et dans l'espace, par des adaptations, évolutions et reculs. Barrington Moore a donné une interprétation

²⁷ Charles Tilly, "War Making and State Making as Organized Crime", in *Bringing the State Back*, edited by Peter Evans, Dietrich Rueschemeyer, and Theda Skocpol (Cambridge: Cambridge University Press, 1985), pp.169-187.

des développements qui, en fonction des contextes existant lors du passage des sociétés agraires aux industrielles, ont donné naissance à différents systèmes politiques (démocraties parlementaires, fascisme ou communisme).²⁸

En externe, les États vaincus ont connu des fortunes diverses allant du paiement d'un tribut à la disparition, en passant par l'occupation et le dépeçage ; progressivement on note le développement de pratiques telles les alliances et les traités (i.e. Westphalie), la balance des puissances, la transition entre guerres dynastiques et nationales, l'émergence d'idées politiques et de règles relatives aux conflits armés (*jus ad bellum* et *in bello*), ainsi que l'idée de cogestion internationale de la sécurité (i.e. le Concert de l'Europe, la SDN...) ; il s'y ajoutera aussi la rédaction de règles relatives au sort des combattants (blessés et naufragés, prisonniers, des non combattants), la nature des armes permises, etc.

En somme, cette double évolution de l'État, en interne et dans sa relation avec ses semblables, s'est accompagnée du développement de règles empiriques de gouvernance, d'arrangements sécuritaires mais aussi d'exigences qui, progressivement, vont chercher à les faire évoluer vers les référentiels à vocation universelle actuels.

B – LA SÉCURITÉ ET SON PARADIGME CLASSIQUE

Les « Usuels du Robert » (1980) la définissent comme une « situation calme résultant d'une absence de danger », et le Larousse illustré (2005) comme la « situation dans laquelle quelqu'un ou quelque chose n'est exposé à aucun danger, à aucun risque d'agression physique, d'accident de vol, de détérioration ».

« Dans un sens, la sécurité mesure l'absence de menaces pesant sur les valeurs acquises ; dans un autre, elle désigne l'absence de peur que ces valeurs soient attaquées »²⁹. Le concept a donc un sens objectif et subjectif. Par ailleurs, il

²⁸ Barrington Moore Jr., *Social Origins of Dictatorship and Democracy: Lord and Peasant in the Making of the Modern World*, Penguin University Books, 1973, 559 p.

²⁹ Tous les deux cités par Thierry Balzacq in *Régions et sécurité « La sécurité : définitions, secteurs et niveaux d'analyse »*, *Fédéralisme Régionalisme*, Volume 4 : 2003-2004 -

vient en deuxième position sur la pyramide de Maslow³⁰, c'est-à-dire juste après les besoins physiologiques (manger, boire, dormir, se vêtir). Il a aussi la caractéristique d'être polysémique à souhait, entretenant une certaine ambiguïté dans son évolution. En effet, en grec ce mot vient de *sphallo* qui donne *asphaleia* (sécurité, certitude, sûreté) ; en latin, il vient de *sine cura* (sans soin), donc négligence, indifférence, insouciance qui a donné *securitas* (libération) à l'égard des soucis, à l'égard du danger ; sans inquiétude, sans anxiété).³¹

Un paradigme sécuritaire répond notamment aux questions relatives à son sujet ou référent, son objet, la valeur ou le secteur qui sont menacés, les voies et moyens à employer, le coût qui en résulte et les priorités (arbitrages dans les dépenses de l'État), le résultat attendu, etc. Mais le fait que ces réponses « fixent » les relations entre les protagonistes montre aussi qu'il n'est ni neutre ni simple.

Le « paradigme sécuritaire » dit classique, s'est établi comme suit :

- Référent (sécurité pour qui) : le détenteur du pouvoir, ensuite ses alliés, et par extension l'État, car ce sont eux qui produisent la sécurité ;
- Objet (contre qui) : la violence et l'invasion des autres sociétés, notamment nomades ou en expansion (attaques avec risques de domination/oppression voire de destruction...)
- Secteurs menacés : l'État, donc les communautés (vie, famille, traditions...)
- Voies et moyens à employer : militaires soutenus par la capacité financière c'est-à-dire celle de taxer les populations à qui l'on assure la protection et les marchands tirant profit de celle-ci.
- Coût : maximum nécessaire
- Résultat attendu (pour quoi ?) : préservation de la communauté ; en réalité celle du détenteur du pouvoir, d'abord, et des ressources clés de son régime, ensuite.

³⁰ Maslow A., *Vers une psychologie de l'être*, Fayard, Paris, 1989, 266p.

³¹ Ce sens grec et latin est donné par Ayse CEYHAN ; voir aussi Thierry Balzacq in *Régions et sécurité « La sécurité : définitions, secteurs et niveaux d'analyse »*, *Fédéralisme Régionalisme*, Volume 4 : 2003-2004 ; il donne le même sens en latin, mais en insistant sur le contraste entre *sine cura* et *securitas* qu'il voit comme un oxymore.

La sécurité classique était donc centrée sur l'État, les individus n'en étant qu'un instrument. Ainsi, en posant la sécurité de l'État, c'est à dire son existence et sa capacité à exercer le pouvoir,³² comme incontournable pour la protection de la communauté,³³ on en a fait de facto le référent. Fort logiquement, la liberté des individus va se trouver subsumée à celle de la « communauté », et soumise à la sécurité de l'État dans le cadre d'un triptyque pavlovien : menace - urgence d'y faire face - revendication par l'État de son droit légitime à faire usage de mesures exceptionnelles à cet effet.³⁴ En écrivant dans son deuxième discours de Bayeux, de 1952,³⁵ que « La défense! C'est la première raison d'être de l'État. Il n'y peut manquer sans se détruire lui-même »³⁶ le Général de Gaulle montrait la place de la sécurité de l'État et donc les contraintes de la gouvernance.

Toutefois, de manière ultime, c'est donc le compromis entre la sécurité face aux forces extérieures et les acquis liés à la citoyenneté et la gouvernance qui vont déterminer les évolutions au niveau du paradigme et de sa mise en œuvre.

C - LA GOUVERNANCE

Au-delà de sa particularité première d'être « de fait » et patrimonial dans de nombreux endroits, l'État a évolué dans un environnement aux caractéristiques suivantes :

- Les coûts élevés de la compétition appelaient une mobilisation de plus en plus grande de ressources, ce qui nécessitait l'acquisition de riches territoires;

32 Bill McSweeney, 1999 (1999), « *Security, Identity and Interests: A Sociology of International Relations* », Cambridge University Press, Cambridge, 239 p.

33 Thierry Balzacq, op. cit.

34 Thierry Balzacq, ibid.

35 La guerre froide était encore une très forte réalité et ses implications restaient un facteur de crainte.

36 La sécurité est historiquement associée à un qualificatif précisant l'origine de la menace et l'échelle : la défense (contre l'ennemi extérieur) et la sécurité (contre l'ennemi intérieur) ; de nos jours le terme tend à englober ces deux dimensions. Le qualificatif « nationale » montre qu'elle englobe toutes les administrations responsables des fonctions et ressources essentielles à l'État.

- L'efficacité dans cette compétition avait comme effet, en interne, de conforter les adhésions, offrant donc une forme de légitimité de facto pour « l'entrepreneur politique ».

La logique de la gouvernance a trouvé ses exigences dans l'environnement décrit supra, ce qui explique pourquoi elle a été essentiellement et pendant longtemps caractérisée par des situations d'exception. Cependant, en évoluant, la gouvernance influencera à son tour la sécurité

Héritée de la latine et utilisée dès le Moyen Âge, le terme « gouvernance » était synonyme de « gouvernail ». ³⁷ Aujourd'hui, elle se définit, entre autres, comme la capacité des sociétés à créer les diverses formes de régulation nécessaires à leur survie et à leur épanouissement,³⁸ mais aussi le moyen d'organiser la **réflexion**, la **décision** et le **contrôle de l'application des décisions**,³⁹ ou encore l'ensemble des règles, procédures et pratiques ayant trait à la manière dont les pouvoirs sont exercés.⁴⁰

Ce résultat atteint non sans mal, est le résultat d'un long tâtonnement dans lequel les impératifs de survie ont joué un rôle clé. Cette question inhérente à la survie est illustrée par « le Dialogue des Méliens » dans le récit de la « guerre du Péloponnèse »⁴¹ qui a opposé les habitants de Mélos à ceux d'Athènes, exemple séminal par rapport aux bases de l'École de pensée dite « des Réalistes » en Relations internationales.⁴²

37 Pierre CALAME, La gouvernance : une question éternelle qui demande de nouvelles réponses, Un effort de mise en perspective historique de la notion de gouvernance, Dossier : Réflexions sur la gouvernance, Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme 2005, http://base.citego.info/fr/corpus_analyse/fiche-analyse-11.html

38 Pierre Calame et André Talmant, l'État au cœur, le mécano de la gouvernance, Desclée de Brouwer, Paris, 1997, p. 19, cité dans Rapport HCCI, op. cit.

39 <http://www.intelligencesociale.org/detail.php?groupeID=4294967295&type=definition&ID=671>; auteur anonyme, publié 04/01/2007

40 http://europa.eu/legislation_summaries/glossary/governance_fr.htm

41 Thucydide : Histoire de la guerre entre les Péloponnésiens et les Athéniens, trad. Denis Roussel pour Gallimard, coll. « Pléiade », 1904 p.

42 http://www.lemondopolitique.fr/cours/relation_internationales/theories/approches_conflictuelle.html

En effet, devant leur désir de rester neutres dans le conflit entre Sparte et Athènes, et de ne pas être inféodés à ces derniers, les Méliens s'entendront dire « Vous savez aussi bien que nous que, dans le monde des hommes, les arguments de droit n'ont de poids que dans la mesure où les adversaires en présence disposent de moyens de contrainte équivalents et que, si tel n'est pas le cas, les plus forts tirent tout le parti possible de leur puissance, tandis que les plus faibles n'ont qu'à s'incliner ». ⁴³ Au final, il n'y eut pas de quartier : nombre d'hommes furent tués, puis les femmes et les enfants vendus comme esclaves.

La centralité de la force et le caractère irréversible des conséquences de la guerre, faisaient qu'il était vital, et en anticipant le plus possible, de maximiser sa puissance par tous les moyens. ⁴⁴ Ainsi, gouverner était-il devenu un art dont les règles émergeaient de manière empirique, petit à petit, avec notamment des exigences comme :

- **savoir faire des concessions** à certains groupes, au cas par cas, selon l'importance de leur contribution à l'effort de guerre (guerriers, religieux, financiers ...) et leur capacité de nuisance: la Magna Carta, la liberté religieuse, le droit de vote, son sens et les conditions de son octroi. En l'absence d'une appréciation correcte des rapports de force et de l'aptitude à faire la politique du roseau face à l'adversité, la dynastie pouvait se faire emporter par des révoltes, rébellions : la révolution française en est une illustration.
- **gérer les nécessités** liées à la raison d'Etat (en externe): le père de ce concept, le Cardinal Richelieu, « prince de l'église catholique », n'hésita pas à soutenir les princes protestants dans la guerre de religion qui les opposait au Saint Empire romain germanique de l'Empereur Ferdinand II des Habsbourg, entre 1618 et 1648, pour empêcher ce dernier de dominer

⁴³ Thucydide, op. cit.

⁴⁴ Voir Kenneth N. Waltz, "Theory of International Politics"; 1st édition (California, University of California, Berkeley, 1979). A noter que les néo-réalistes défensifs et offensifs divergent sur ce point du fait de ses implications par rapport aux recommandations à faire ; noter aussi que ces écoles qu'elles soient d'inspiration réaliste ou libérale gardent l'Etat comme référent de la sécurité, tout en divergeant surtout sur un point clé : les processus liés à définition de l'intérêt national et donc les moyens de réduire l'incertitude dans les relations internationales. A ce propos, voir Peter Toff, "John J. Mearsheimer: an offensive realist between geopolitics and power", Journal of International Relations and Development (2005) 8, 381-408.

l'Europe et de réduire la France au rang de puissance de seconde zone. ⁴⁵ Interpellé sur la question, il répondra simplement : « si l'homme peut espérer son salut dans l'au-delà, celui de l'Etat est ici et maintenant ». ⁴⁶

- **savoir créer et utiliser les alliances.** Ainsi, c'est en jouant alternativement de la Quadruple alliance (Grande Bretagne, Autriche, Prusse et Russie) et de la Sainte alliance (Prusse, Autriche et Russie) que Metternich a pu dissuader la France, garder le Tsar sous contrôle et maintenir le statut quo que menaçait le nationalisme naissant, préservant ainsi pendant une vingtaine d'années la paix en Europe et par conséquent la position que l'Autriche y occupait. ⁴⁷

En somme, sur le chemin menant des communautés anciennes à l'Etat westphalien, et à son développement politique vers le postmoderne, gouvernance et sécurité ont entretenu des rapports irréguliers ; en outre, le passage progressif d'un ordre à un autre (religieux, guerrier et marchand), ⁴⁸ s'est traduit par la reconnaissance de l'individu, avec de plus en plus de droits et de liberté individuelles et collectives ; enfin, les changements induits par ces faits dans la gouvernance ont influencé, à leur tour, des formes d'exercice de la sécurité, même si la dimension humaine peine encore à s'imposer, particulièrement face aux « peurs sociétales ».

D – Une modélisation de la dynamique de structuration de l'Etat

Dans cet exercice de conceptualisation de l'Etat, il faut considérer la dynamique des relations entre :

- les divers pouvoirs ou institutions (Exécutif, législatif, judiciaire)
- les institutions dérivées/organes créés pour exercer la gouvernance
- le peuple et l'Etat en général

⁴⁵ Henry Kissinger, op. cit, p.61

⁴⁶ Henry Kissinger, ibid.

⁴⁷ Henry Kissinger, "Diplomacy", A touchtone Book, Simon and Schuster, New York, N.Y., 1994, pp.82-83.

⁴⁸ Voir Jacques Attali, Une Brève Histoire de l'Avenir, Edition remise à jour, Fayard, 2009, 422 p.

- l'exécutif et une de ses institutions dérivées essentielle, les forces de défense et de sécurité (FDS)

Donegani et Sadoun nous rappellent la différence fondamentale qui existe entre les ordres à une (monades), deux (dyades), trois composantes (triades) et plus.⁴⁹ Selon ces auteurs, la structure des relations, le jeu de l'influence et du pouvoir, la nature de l'organisation sociale dépendent largement des propriétés formelles entraînées par le passage de « un », à « deux », de « deux à trois » ou de « trois à quatre ». En insistant sur le fait que les césures ne sont pas de même nature ni de même importance à chacun de ces passages, ils soulignent que, à deux apparaît la relation, la possibilité de l'amitié ou de l'inimitié, la notion de secret, mais que cette relation présumée égale renvoie en fait à une hiérarchie implicite dans le cadre du tout qu'ils forment. Mais on ne peut encore parler de politique qu'après la rupture fondamentale qui apparaît entre deux et trois, et qui fait échapper à la finitude : elle introduit la possibilité de constellations sociales et de structures de pouvoir, de relation hiérarchique, de pouvoir, commandement, d'opposition et conciliation, de division et tolérance, d'obéissance au pouvoir intermédiaire et d'équilibre des contre-pouvoirs de sorte que la domination première en soit allégée, contournée ou abolie.

Ces deux auteurs ajoutent que l'importance du passage de deux à trois est confortée d'abord par le fait que la structure de tous les groupes peut se rapporter à une forme triadique ; ensuite, que le tiers rend possible la médiation en cas de divergences que les parties n'arrivent pas à concilier ou rupture entre les deux. En somme, c'est par le trinitaire que l'ordre unitaire, symbolisé par l'Etat, est retrouvé et sauvé.⁵⁰

On trouve dans cette analyse des éléments permettant de comprendre certains maux actuels sur lesquels nous reviendrons dans la seconde partie, notamment :

- les dysfonctionnements et menaces liés à la suppression de l'un des éléments du trièdre formé par l'exécutif, le législatif et le judiciaire, en raison de

⁴⁹ Jean M. Donegani et et Marc Sadoun, la démocratie imparfaite, Essai sur le parti politique, Collections Folio/Essais, Editions Gallimard, 1994, 270 p.

⁵⁰ Jean M. Donegani et et Marc Sadoun, la démocratie imparfaite, Essai sur le parti politique, Ch. V, op. cit.

l'influence sur le contexte politique, économique et/ou sécuritaire , ainsi que sur le type de gouvernance.

- la situation persistante des FDS qui, au regard des exigences actuelles, sont encore loin de jouer leur rôle face aux menaces ou vis-à-vis des populations et des autorités politiques.

INTERACTION BONNE GOUVERNANCE ET RSS DANS LE CONTEXTE AFRICAÏN

L'Afrique est restée en dehors de ce modèle du fait de sa socialisation coloniale faite au nom de l'Histoire et de la nation,⁵¹ et de la nature des Etats qui lui ont succédé. Des progrès certains y sont notés, mais en dépit des changements systémiques et des pressions tant internes qu'externes, l'Afrique tarde à « se mettre à niveau ». A l'instar des Etats européens évoqués supra, la tentation y est restée grande d'ignorer les exigences globales et, face aux menaces, de s'en tenir à la sécurité classique. Toutefois, les faiblesses que cela induit dans le contexte décrit ci-après ainsi que les pressions et la nature des nouvelles menaces n'offrent pas d'autre alternative que de chercher des réponses adaptées.

Il va s'agir maintenant de mettre au jour le contexte historique, ensuite d'explorer la « Bonne gouvernance » et la « Sécurité humaine », enfin, de se pencher sur l'apport de la RSS à la Bonne Gouvernance.

A- CONTEXTE HISTORIQUE

Dans l'Etat postcolonial qu'André Hauriou décrit comme un « Etat clé en main »,⁵² de nombreux régimes n'ont souvent été qu'une prolongation de la colonisation, avec une saveur locale incarnée par un homme du cru.

Le déficit politique, né des stratégies de consolidation et de conservation du pouvoir, a pris deux visages :

- le premier, réside dans la transformation des relations au sein de la 1^{ère} triade que forment les institutions primaires (exécutif, législatif et judiciaire), qui se servent des soutiens externes accordés du fait de la guerre froide mais aussi des logiques de parti unique et du besoin d'unité nationale, pour dominer le législatif et, de facto, la justice ; on assiste progressivement à la

51 France culture, *émission-revolution-de-l-amour-la-deconstruction-des-valeurs-et-des-autorites-traditionnelles-au-xxe.htm*, 12-08-2012, avec Luc Ferry.

52 André Hauriou et Jean Gicquel, *Droit Constitutionnel et Institutions Politiques*, 7^{ème} édition, Editions Montchrestien Paris, 1980, p. 102.

disparition des régimes parlementaires au profit d'exécutifs tout puissants.

- Le second, concerne les relations au sein d'un second trièdre (Etat, FDS et peuple) : les FDS héritées du colonisateur et souvent équipées par lui ont été instrumentalisées. Ces forces, de facto plus fortes et mieux structurées que les autres avaient déjà, pour la plupart dans le cadre de leur travail passé, acquis une culture stratégique construite selon le point de vue du colonisateur qui les aliénait de leur propre peuple.

En somme les exécutifs avaient lancé et gagné « la bataille à propos du système ». Dans ce cadre, la cooptation des FDS, nouveaux prétoriens, s'était faite selon différents schémas, notamment :

- Octroi de divers avantages matériels et de statut, en échange du soutien, voire par instrumentalisation des liens ethniques ou régionaux;
- fusion des deux entités, au nom de l'unité nationale, pour former un ensemble hybride, s'inscrivant dans le cadre d'un parti unique.

En tout état de cause, cooptées ou instrumentalisées pour cette nouvelle entreprise, les nouveaux prétoriens devenaient à la fois les « bras armés de régimes répressifs » et les seuls contrepoids institutionnels.⁵³

Comme conséquence imprévue, l'ascendant ainsi gagné sur les autres institutions et la « mise au pas » du peuple voulue dans le cadre du monopole d'un pouvoir devenu de fait, ont « tué la politique ».

Les effets pervers de cette situation sont à deux niveaux :

- d'abord celui entre FDS et populations : les violations des droits de l'homme (racket, tortures et meurtres...), les présidences à vie étaient favorisées,⁵⁴ aggravant les lignes de fracture antérieures ou créant de nouvelles.⁵⁵

53 Patrick J. McGowan 'African military coups d'état, 1956-2001: frequency, trends and distribution', *Journal of Modern African Studies* 41(3): 339-370., 2003.

54 *Pour une bonne description des armées africaines, voir aussi* Herbert M. Howe, *Ambiguous Order : Military Forces in African States*, (Lynne Rienner Publishers, Boulder, CO, 2001) ; 316 pages.

55 Quentin Weiler, *The European Union and Security Sector Reform in Africa: A Leader in Theory, a Laggard in Reality?*

Bruges Regional Integration & Global Governance Papers, 1 / 2009

- puis entre FDS et exécutif : les régimes sont alors étroitement contrôlés par les militaires et plus tard deviennent purement militaires (coups d'Etat), avec une variante dans laquelle les prétoriens, désormais maîtres du pouvoir, vont adopter une apparence civile voilant leur nature militaire.

Cette situation de déficit a tracé de profondes lignes de fracture dans la société avec la marginalisation politique des opposants, voire la prison, l'exil et même la mort ; la riposte, là où elle a été possible, s'est faite à travers les rébellions et guerres civiles, avec des effets rendus dévastateurs par la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC). Elle s'est aussi traduite par des actions prédatrices, de gabegie et de corruption.

Les effets du second choc pétrolier des années 80⁵⁶ ont ensuite apporté leur lot de dévaluations et de Programmes d'ajustement structurels menés par le duo Banque mondiale (BM) -Fonds monétaire international (FMI) qui ont de fait engendré une paupérisation aiguë; avec des populations composées à plus de 50% de jeunes, concentrés dans les villes, souvent au chômage, les réactions et stratégies de survie se sont exprimées à travers l'émigration clandestine, la délinquance, le banditisme, la criminalité plus ou moins organisée avec notamment des trafics d'armes, de drogues et de personnes.

C'est dans cet environnement marqué par les impacts de ces facteurs graves de vulnérabilité que le terrorisme a été mis au service de l'intolérance et de l'extrémisme religieux, le trafic de stupéfiants (cocaïne principalement) et le blanchiment d'argent se sont renforcés, l'ensemble pouvant s'associer avec les différentes formes d'irrédentismes et de rébellions. Ces menaces ont pour particularité de se servir de réseaux internationaux, de prendre des formes multidimensionnelles et de savoir tirer profit des ressources situées à ces niveaux (banques off-shore, nouvelles technologies de l'information et de la communication, en adoptant les comportements des multinationales ; cela leur donne des moyens largement hors de portée de la plupart des Etats pris individuellement, mais aussi et surtout d'avoir pour enjeu la population et l'Etat. Pour ce faire, elles s'attaquent au sommet de l'Etat mais aussi au tissu social, en se servant de ses lignes de fracture faites des insuffisances, méfaits et errements de l'Etat postcolonial pour les transformer en lignes de rupture.

⁵⁶ P. Razoux, *La guerre israélo-arabe d'octobre 1973. Une nouvelle donne militaire au Proche-Orient*, Paris, 1999.

Il faut noter la pertinence de l'objectif consistant à chercher à « capturer des populations ». En effet, il s'agit là de gagner des espaces permettant de préparer ses opérations, de recruter une masse de manœuvre (des individus) pour celles-ci ; le second objectif, « capturer un Etat » à terme, permet d'avoir à la fois une base arrière pour ses opérations et les avantages (nationaux et internationaux) propres à un Etat, notamment pour le blanchiment d'argent.

Les pressions extérieures sont nées respectivement :

- de la volonté de voir les Etats assistés optimiser l'utilisation des finances publiques et ressources mises à leur disposition dans des périodes de contraintes économiques
- et d'une double évolution au niveau de la sécurité liée :
 - au changement systémique : une meilleure prise en charge de la sécurité au quotidien, la fin de la guerre froide ayant fait reculer les craintes d'un holocauste nucléaire,
 - au besoin de voir une rupture dans la nature et le rôle des services de sécurité dans le cadre du triptyque Paix-Sécurité-Développement et d'un changement de référent.

En outre, les pressions internes en faveur de la démocratie, des élections libres et contre la corruption, se sont aussi multipliées, réduisant d'autant les marges de manœuvre pour éviter de se conformer aux référentiels globaux. Au demeurant, une gestion adéquate du triptyque Paix-Sécurité-Développement (PSD), il faudra nécessairement solder le passif (bilan politico-économique) désastreux afin de refermer les lignes de fracture, renforcer le tissu social et, de manière concomitante, se défendre contre les porteurs des nouvelles menaces, tout en étant en conformité avec les exigences de l'Etat de droit.

Les réponses conceptuelles sont multiples. Pour notre part, nous en explorerons deux : la « Bonne gouvernance » et la « Sécurité humaine », sorte de facteurs d'ajustement et de mise à niveau par rapport aux nécessités de stabilité face aux menaces nouvelles à travers un « raccourci » dont les résultats attendus sont :

- une meilleure gestion des ressources financières, humaines et matérielles
- la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie

- des services de sécurité plus efficaces et offrant des services de qualité aux citoyens.

B – LA BONNE GOUVERNANCE

Les référentiels globaux actuels sont porteurs d'exigences et de sens nouveaux qui sont autant de défis et de contraintes, aussi bien en interne qu'en externe. La légitimité de l'Etat à s'exprimer et à intervenir y devient un objet à conquérir face à de multiples acteurs et aux contraintes du droit, liée qu'elle est à « la capacité à proposer, à fixer des agendas... ». ⁵⁷ Dès lors, il s'agit d'énoncer en des termes nouveaux les problèmes, de poser les nouvelles questions pertinentes, ⁵⁸ de produire les normes nécessaires et de mettre en place des dispositifs propres à leur mise en œuvre effective. ⁵⁹

Aujourd'hui, le type de « gouvernance » adapté à l'environnement, notamment africain, est souvent associé à un qualificatif « bonne, légitime ou démocratique » renvoyant à un référentiel qui en précise les nouvelles exigences, comme le faisait Montesquieu dans l'esprit des lois lorsqu'il parlait de la « nature des régimes », à savoir « ce qui les rend tels qu'ils sont ».

Ainsi, l'Union européenne attache la nature de la « bonne gouvernance » à cinq principes cumulatifs : ouverture (davantage de transparence et de communication),

participation/citoyenneté (impliquer de façon plus systématique les citoyens); responsabilité (clarification du rôle des concernés et responsabilité); efficacité (produire les résultats requis); cohérence. ⁶⁰

De son côté, le « Réseau Gouvernance en Afrique » parle de « gouvernance légitime », en tant que « art de gérer les affaires publiques et d'exercer les

⁵⁷ Philippe Moreau Defarges, op. cit.

⁵⁸ Jean Freyss, op ; cit.

⁵⁹ Voir Nicolas Meisel et Jacques Ould Aoudia « Le miroir brisé de la « bonne gouvernance » : quelles conséquences pour l'aide au développement ? », *Afrique contemporaine* 1/2009 (n° 229), p. 181-196.

⁶⁰ http://europa.eu/legislation_summaries/institutional_affairs/decisionmaking_process/110109_fr.htm

pouvoirs y afférant au service du bien commun avec l'adhésion et sous le contrôle de ceux sur qui s'exercent ces pouvoirs » ⁶¹. Enfin, le Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI) parle de « la gouvernance démocratique » ⁶² en lui donnant comme but de « contribuer à promouvoir, parallèlement et de façon indissociable, le processus démocratique et la lutte contre la pauvreté et les inégalités, en vue de créer les conditions d'un développement économique et social durable dans tous les Etats [...et de] garantir l'accès de tous les êtres humains aux droits fondamentaux. »

D'autres auteurs ⁶³ parlent des trépieds que sont les compétences, les institutions et les règles, évoquent les principes éthiques et les objectifs élaborés collectivement, ainsi que les procédures/des modalités d'organisation des processus, d'élaboration des objectifs et de construction des solutions appropriées (dans le double sens d'adaptées et d'assumées). La combinaison des éthiques de la responsabilité (substantielle) et de la discussion (procédurale) ⁶⁴

exigent la mise au point de processus de concertation où chacun aura le devoir d'apporter des réponses à des questions communes, permettant ainsi de trouver, non pas des solutions idéales, mais des solutions acceptables par tous. ⁶⁵

⁶¹ Changeons l'Afrique. 15 propositions pour commencer ... Cahier de propositions pour une refondation de la gouvernance en Afrique, Réseau « Dialogues sur la gouvernance en Afrique » Novembre 2003, cité par Jean Freyss, Gouvernance, Guide de cours, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Institut d'Etude du Développement Economique et Social, 2002-2004.

⁶² Rapport du Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI) sur « Gouvernance Démocratique et Coopération Internationale », Groupe de Travail « Gouvernance, droits de l'Homme et coopération internationale », adopté le 24 septembre 2002, Vingt deuxième réunion plénière, cité par Jean Freyss, op.cit.

⁶³ Jean Freyss, op. cit.

⁶⁴ Jean Freyss, ibid.

⁶⁵ Delphine Astier et al. Réinventer l'Etat. Propositions pour repenser l'action publique à l'ère de la mondialisation. Editions Charles-Léopold Mayer, 2005, Cahiers de propositions pour le XXI^e siècle n°18, 186 p

Dans un tel cadre, la compétence se fonde sur l'obligation et la responsabilité de gérer utilement et efficacement au lieu de signifier un pouvoir possédé⁶⁶ ; de même, l'efficacité se mesure désormais à l'aune de la capacité à rassembler les acteurs autour de ces agendas, puis à coordonner et à réguler leurs interactions⁶⁷.

On retrouve ici un rappel de la dimension systémique de la gouvernance, le système étant entendu comme un ensemble formé par des acteurs et leurs interactions. Les exigences deviennent alors reddition des comptes, capacitation des acteurs, transparence ... etc., fondement de la sécurité humaine.

C – LA SÉCURITÉ HUMAINE

Comme décrit plus haut, la sécurité classique s'expliquait par la nature de la compétition entre États et que ce dernier a été fondé d'abord sur la force et le fait, l'adhésion ne venant qu'avec le temps.⁶⁸

La fin de la guerre froide, avec ses nouvelles réalités et types de menaces, a mis à nu les limites du paradigme traditionnel dans la prise en compte des préoccupations propres au quotidien des individus. Par ailleurs, les exigences de bonne gouvernance allaient dans le sens d'une autre manière de gérer la sécurité. En posant l'homme et non l'État comme référent de la sécurité, le Rapport mondial sur le développement humain 1994 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)⁶⁹ a donc proposé une réponse innovatrice qui a pris les allures d'un nouveau paradigme.⁷⁰

Le groupe lexical « sécurité humaine » est apparu pour la première fois dans ce rapport du PNUD présenté par le Dr. Mahbub ul Haq, économiste pakistanais.

⁶⁶ Jean Freyss, *ibid.*

⁶⁷ Jean Freyss, *Gouvernance, ibid.*

⁶⁸ André Hauriou et Jean Gicquel, *op. cit.* p. 126,

⁶⁹ UNDP, *Human Development Report 1994: New Dimensions of Human Security*, New York, Oxford University Press, 1994

⁷⁰ Kuhn Thomas Samuel, « *La Structure des Révolutions Scientifiques* », Trad. Française, Paris : Flammarion, 1972.

Il est défini comme la situation où « l'individu est libéré de la peur et du besoin, dans le respect de sa dignité et dans un environnement durable ». ⁷¹ Le rapport préconisait une « transition conceptuelle » vers la sécurité humaine afin de mieux prendre en compte les craintes des individus dans leur vie quotidienne, avec pour vision le développement durable et la protection des populations, éléments longtemps relégués au second plan par la définition traditionnelle et dominante de la sécurité. Il s'agissait pour cela, « d'agir sur les institutions, les organisations et les acteurs afin de promouvoir la Sécurité humaine et de la défendre contre ce qui pouvait la menacer », ce qui montre qu'elle doit informer la RSS et la gouvernance.

Ce concept a le mérite, comme le faisait remarquer le Secrétaire général de l'ONU, Koffi Annan, « d'avoir une dimension globale parce qu'il intègre la paix, la sécurité et le développement ». ⁷² La multi-dimensionnalité des problèmes et l'approche holistique que cela induit sont évidentes quand on sait, par exemple, qu'un problème de pollution (environnement) peut causer des problèmes au niveau des poumons et affecter la respiration (santé), entraînant des conséquences sur les dépenses de l'État et que les ressources humaines de l'État (économie) mais aussi sur les moyens financiers des individus. En élargissant la corrélation au niveau de la paysannerie, ces impacts sur les ressources humaines peuvent avoir un effet sur les récoltes (agriculture), la sécurité alimentaire au niveau des familles, et la lutte contre la pauvreté, au niveau de l'État. En effet, il peut s'ensuivre un afflux de paysans vers les villes (exode rural) c'est-à-dire, pour les communautés urbaines, de nouveaux problèmes de logement, de promiscuité, d'assainissement, de sécurité et finalement de stabilité.

Le même raisonnement peut se faire avec une maladie comme le Sida qui peut devenir un problème politique, de défense et finalement de survie d'un État.

La sécurité humaine est une approche par les besoins ; elle permet à des acteurs jusque là peu visibles (femmes, enfants, personnes vulnérables ...) de se voir reconnaître comme acteurs. A ce titre elle constitue une lentille d'analyse des menaces, mais aussi de conception et d'organisation collective de la réponse d'une manière qui respecte à la fois les besoins et les compétences des acteurs.

⁷¹ UNDP, *Human Development Report 1994, op. cit.*

⁷² « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », Rapport du Secrétaire général des Nations unies, A/59/2005.

Elle rappelle que les moyens pour les uns de chercher la sécurité peut augmenter l'insécurité des autres et, ce faisant, avoir des effets pervers. Elle appelle une conception centralisée et une exécution décentralisée⁷³.

Le paradigme est aussi très humaniste dans la mesure où, en dernière analyse, « la sécurité humaine, c'est « un enfant qui n'est pas mort, une maladie qui ne s'est pas propagée, un emploi qui n'a pas été perdu, une tension ethnique qui n'a pas entraîné de violences, un dissident que l'on n'a pas fait taire ».⁷⁴ Son souci premier n'est pas lié aux armes, mais à la vie et à la dignité » (PNUD 1994).

En somme, la sécurité humaine prend en compte le passage de sécurité liée au territoire à un autre concept dont l'individu est le référent/la fin, et qui s'intègre dans un projet de « développement durable ». Ainsi l'État qui pour des raisons contingentes avait pris le pas sur la fin avant de se poser comme la fin, retrouve sa vocation première qui est d'être un moyen.

Aujourd'hui encore, il faut noter que nous avons une cohabitation des deux paradigmes de la sécurité: des incertitudes nées de la longue parturition d'un nouvel ordre alors que de nouvelles menaces comme le terrorisme sont entrées dans le quotidien. Cela revient à dire que des pratiques propres à la sécurité classique tendent encore à persister lorsque la menace tend à augmenter. Enfin, « la loi d'airain de l'oligarchie » joue encore au profit de personnes peu ou mal contrôlées, qui ont le pouvoir d'apprécier les menaces à leur discrétion et de définir les domaines qui doivent faire l'objet de traitements « d'exception ».

⁷³ Cette partie sur la sécurité humaine est extraite de Babacar DIOUF, La Sécurité Humaine : pour une Approche Holistique de la Lutte contre la Prolifération des ALPC, Mémoire de Master professionnel en Citoyenneté, Droits de l'Homme et Action humanitaire, Université d'Evry (France) et IDHP-Faculté de Droit et de Science Politique et Cheikh Anta Diop (Sénégal), Promotion 2007-2008.

⁷⁴ **Dwight David Eisenhower**, "The Chance for Peace"; discours prononcé devant le "American Society of Newspaper Editors", 16 Av. 1953.

D - APPORT DE LA RSS A LA BONNE GOUVERNANCE

La RSS définie dès l'introduction est aussi décrite comme « l'instrument d'un objectif qui est la gouvernance démocratique des services de sécurité »,⁷⁵ et constitue ainsi une gouvernance sectorielle. Cette partie va décliner les apports directs et indirects de la RSS et leur impact potentiel sur la bonne gouvernance.

Pour mieux les appréhender, il nous faut rappeler au lecteur que la présente étude est la suite logique de l'article de la publication de Gorée Institute évoquée en introduction ; cette publication a passé en revue la ou plutôt les définitions et concepts de la RSS, l'évolution du processus en Occident et la manière dont il apparaît en Afrique, les cadres définis par l'Union Africaine, la CEDEAO ; il s'y ajoute des exemples concrets de RSS, l'analyse des leçons apprises et un modèle de conception et de mise en œuvre d'un projet de RSS.

Les apports d'un processus complet de RSS concerneront toutes les structures impliquées et les bénéficiaires tels :

- les institutions de gouvernance et de contrôle chargées de gérer, de superviser et de contrôler le fonctionnement des services de sécurité. : il s'agit de l'Exécutif, du Législatif, de la Justice et d'autorités indépendantes (médiateur, commission des droits de l'Homme, commission de déontologie ;
- les organes d'exécution qui sont les services de sécurité qui constituent la cheville ouvrière de la politique de sécurité.
- Les acteurs non étatiques non-armés : en charge de la justice traditionnelle, ensuite de surveillance ou de veille démocratique (OSC, ONG, mouvements de jeunesse, de femmes, de défense des droits de l'Homme, médias, syndicats,

⁷⁵ Alan Bryden, Boubacar Ndiaye et Funmi Olanisakin (dir pub), Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever, DCAF, Genève, 2008 ; Michael Brzoska, Development Donors and the Concept of Security Sector Reform, DCAF Occasional Paper n° 4, Geneva, November 2003.

- les acteurs armés non étatiques : ce sont surtout les prestataires de sécurité et de justice, statutaires (sociétés de sécurité privées...) ou de facto (armées de libération/ guérilla, milices traditionnelles ou politiques).
- Eu égard au rôle des acteurs externes, on peut y rajouter les acteurs internationaux et régionaux (ONU, UE, CEDEAO, organismes donateurs, etc.).

Apports Directs

Les apports directs s'exercent d'abord sur les cibles prioritairement concernées que sont les FDS et se traduisent, entre autres, par une gouvernance multidimensionnelle et partagée des FDS qui va installer et pérenniser un système approprié de réponse aux menaces, la sûreté des gouvernants et des populations, y compris face à ces forces, en somme la création d'un environnement dans lequel le niveau de la peur est abaissé de manière très sensible.

L'impact direct est aussi bien sur la nature et la qualité des services rendus que sur un changement individuel, puisque normes, restructuration institutionnelle, et messages appropriés peuvent modifier le fonctionnement des organisations et le comportement des acteurs contribuant ainsi à améliorer leur attitude et leur maîtrise des facteurs clés de succès ou de performance : efficacité, efficience⁷⁶.

Une gouvernance effective des forces de défense et de sécurité⁷⁷

Les services de sécurité constituent la cheville ouvrière de la politique de sécurité ; de par leur statut, ils sont autorisés à utiliser la force dans leur

⁷⁶ Volha Piotukh & Peter Wilson, Security Sector Evolution: Understanding & Influencing How Security Institutions Change, www.libraadvisorygroup.com/assets/docs/SecuritySectorEvolution-LibraJuly2009.pdf, p. 33

⁷⁷ il s'agit d'abord des forces armées, des gardes présidentielles, des services de renseignements, des forces paramilitaires essentiellement la police, la douane, puis l'administration pénitentiaire, l'environnement (service d'hygiène, gardes-chasse ou forestiers), les gardes-frontières (terrestres et maritime, la protection civile et la garde nationale.

mission ou à en ordonner l'utilisation ; dans le cadre de la RSS, leur raison d'être se justifie par rapport aux attentes des citoyens et à la confiance qu'ils leur inspirent.

Sans reprendre dans le détail les résultats attendus d'un programme de RSS⁷⁸, nous pouvons relever qu'il contribuera spécifiquement à la réorganisation des services de sécurité afin de :

- leur donner un format approprié aux missions et priorités ;
- raffermir leur efficacité opérationnelle (capacités et aptitudes) ;
- instaurer une gestion efficiente des ressources, dans un cadre national intégré ;
- relever le moral du personnel (conditions professionnelles et sociales) ;
- de rendre leurs comportements conformes aux lois, statuts et code de conduite.

Une gouvernance multidimensionnelle des forces de défense et de sécurité

La sûreté évoquée supra, passe par cette forme de gouvernance qui inclut :
*Politique : gouvernance démocratique (mission, directives, contrôle et supervision par rapport aux lois, règlements, éthique, droits et libertés, discipline financière) par les autorités civiles et articulation avec les autres priorités nationales

*Institutionnelle : Efficacité professionnelle des services (compétence technique, éthique, formation, discipline et coordination) ;

- Économique : allocation de ressources permettant leur pérennité ; contrôle pour s'assurer de leur utilisation efficiente ;
- Sociétale : la population comme bénéficiaire (sécurité physique et confiance) et partie prenante (participation), en s'appuyant notamment sur les OSC/ONG et les media.

⁷⁸ Voir « Instabilité Institutionnelle et Sécurité Humaine », Gorée Institute (éd.), Gorée, 2012, pp. 72-75.

- l'insertion transparente des services de sécurité dans le système administratif national.

Une Justice mieux adaptée

La RSS bien conduite peut directement contribuer à :

- une meilleure protection de certaines normes face aux pouvoirs institués, grâce à la justice constitutionnelle ; incontournable pour la réalisation et le maintien de l'Etat de droit, celle-ci implique la primauté du droit et l'indépendance de la magistrature.
- la protection des Droits de l'Homme et du citoyen et l'égalité de tous devant la loi, les libertés publiques et les droits fondamentaux de la personne tels que stipulés dans les diverses conventions pertinentes.
- Le refus de l'impunité de fait ou de droit.

Dans ce processus, s'ouvre la possibilité de rendre au citoyen son droit à une justice, accessible, compréhensible, loyale et de qualité, servie par un juge impartial.

Un système approprié de réponse aux menaces

1. Niveau national

Il convient d'abord de noter que la sécurité se globalise aujourd'hui ; cela signifie qu'au-delà des risques de catastrophes naturelles diverses, les FDS doivent prendre en compte plus de menaces ou soutenir la mise en œuvre des parades. Une telle posture est d'autant plus nécessaire que, ces menaces tendent à passer par « les interfaces, les points d'intersection des différents flux, les articulations sensibles des réseaux (aéroports, frontières, lieux d'échanges, de rassemblement, etc.)⁷⁹ ; elles ont muté, en devenant transnationales, et en s'appuyant sur les faiblesses des Etats (notamment leurs lignes de fracture internes), d'abord pour détruire leur cohésion pour, ensuite, utiliser les fragments à son avantage. En outre, il importe de noter que les acteurs incarnant ces menaces sont surtout

⁷⁹ Philippe Moreau Defarges, La gouvernance, Que sais-je? n°3676 – PUF, 128 pages.

non étatiques procèdent par alliance, intégration voire fusion, à l'instar des organisations industrielles, commerciales et de services actuelles. On peut ainsi voir des trafiquants, de drogue et d'armes, associés à des terroristes, rebelles, extrémistes ... Il est évident que la bonne gouvernance, une nécessité, est difficile à exercer dans un tel espace.

Les FDS, remises en ordre et gérées collectivement, doivent être utilisées de manière appropriée pour répondre aux menaces et aux risques mis en lumière dans notre bilan.

- Exemple : Apports dans la lutte contre la prolifération des ALPC

La lutte contre la prolifération des ALPC a certes une dimension gestion de l'« offre » (les conventions et mécanismes) mais aussi une autre liée à la demande.⁸⁰ En effet, des FDS capables de maintenir un niveau acceptable de sécurité au sein de la nation, affectent la demande d'armes lorsqu'elle est motivée par la sécurité individuelle, familiale ou communautaire ; dans un cadre de bonne gouvernance, cette action vient en complément de la maîtrise induite par une meilleure régulation et de la baisse de la demande motivée par le besoin de se défendre contre une gouvernance oppressive. En outre, dans une situation de post-conflit, la RSS étant normalement intégrée au DDR, sa réussite doit aussi permettre la réduction du nombre d'armes en circulation. Les aspects de gestion transparente des stocks et de prévention des diversions, la régulation de la possession par les civils contribuent également à une maîtrise efficiente de la circulation et de la prolifération illicite des ALPC.

Une rationalisation de la sécurité/ défense

Elle se fait à travers une gestion stratégique et intégrée, organisant la **réflexion**, la **décision** et le **contrôle de l'application des décisions prises par des autorités civiles selon une démarche à tous les niveaux se traduisant par :**

- une vision ;
- une stratégie de sécurité basée sur une analyse régulière des risques et

⁸⁰ Babacar DIOUF, La Sécurité Humaine : pour une Approche Holistique de la Lutte contre la Prolifération des ALPC, op.cit.

menaces, par rapport aux aspirations nationales, d'où la nécessité de procédures appropriées et testées ;

- une approche intégrée des dimensions et réponses de la sécurité* un plan d'action précisant les produits concrets attendus, les activités et leurs coûts, des indicateurs objectivement vérifiables et moyens de mesure, les responsables, ainsi qu'une mobilisation planifiée des ressources nécessaires, sans oublier les outils/tableau de bord pour le suivi, l'évaluation et les corrections/adaptations éventuelles ;
- une rationalisation des effectifs tenant compte des besoins et de leurs coûts d'opportunité au regard des autres priorités de l'Etat,
- une gestion orthodoxe des ressources humaines, financières et matérielles servant ces fins (formation, entraînement, équipement, accompagnement moral...), en adéquation avec les exigences de leur métier/ missions et, en cohérence avec les décisions des autorités politique.
- et des systèmes de contrôle internes et externes.

2. Niveaux régional et continental

Dans ce cadre, la coopération par cercles concentriques, d'abord avec ceux appartenant au même « complexe de sécurité⁸¹ » (voisinage, sous-région) mais aussi au niveau continental et international, est d'autant plus nécessaire qu'aucun Etat ne peut prétendre s'en sortir tout seul. Nous rappelons que des cadres ont donc été définis par l'UA, la CEDEAO.⁸²

Les procédures communes, l'interopérabilité entre les partenaires, les exercices communs et les échanges d'information, entre autres, constituent une autre série d'exigences de la RSS pour contribuer à la création d'espaces régionaux sécurisés.

⁸¹ Le concept de « complexe de sécurité » fait référence à un ensemble d'États dont les perceptions et les préoccupations majeures en matière de sécurité sont inter-reliées, au point où leurs problèmes de sécurité nationale ne peuvent être raisonnablement analysés sans références aux autres États de cet ensemble. Voir à ce sujet Isabelle Beaulieu, « La coopération multilatérale en matière de sécurité régionale : le cas de l'Asie-Pacifique », *Études internationales*, vol. 26, n° 4, 1995, p. 843-856.

⁸² Babacar Diouf, op. cit., pp. 226-232.

Sûreté des gouvernants et des populations par rapport aux forces de défense et de sécurité

On prête à Louis XIV d'avoir dit que « le canon est l'arme ultime du souverain » ; on pourrait ajouter « encore faut-il qu'il soit sous le contrôle de ce souverain ou de ses représentants désignés de manière légitime, et qu'il puisse l'actionner en sûreté ».

Cela revient à assurer la conformité de l'attitude des FDS à ces exigences par rapport :

- aux autorités politiques : en s'érigeant comme « faiseurs de roi » ou en prenant le pouvoir, les FDS étaient devenues une menace pour les autorités politiques ; il s'agit de rompre avec cette tendance en ramenant ces forces à leur rôle d'outil/moyens de la stratégie de sécurité nationale, au même titre que les organisations de même niveau qui s'occupent d'autres secteurs (diplomatie, économie, information...), dans une relation de subordination par rapport aux autorités politiques.
- Aux populations : les FDS reviennent à leur rôle d'entités chargées de leur fournir un service public de qualité, c'est-à-dire avec un comportement respectueux des droits et attentifs aux attentes, préoccupations et besoins des citoyens; ceci à travers le refus de l'impunité par le contrôle, la détermination des responsabilités et la sanction adaptée.

Apports indirects

Il s'agit là des apports non recherchés à priori, mais qui sont produits durant le processus et susceptibles d'impacter les pratiques, perceptions, attitudes et comportements, dans d'autres secteurs et cadres de l'Etat.

Orthodoxie : respect des principes

Le respect des principes de la RSS (transparence, responsabilité, participation...) contribue à renforcer la qualité de la gouvernance des services de sécurité et à fortiori de la bonne gouvernance, avec un impact certain sur l'ordre interne

(lutte contre exclusions identitaires ...) dans le cadre de la lutte pour « gagner les cœurs et les esprits ». La représentation équitable des composantes de la nation au sein des FDS en est un exemple pratique.. Ce challenge n'est pas réservé aux seules FDS, mais dans le contexte socio politique africain, gagnerait à être élargi aux tenants du pouvoir exécutif, aux partis politiques, aux instances financières, aux organisations de la société civile, etc.

Exercice pratique du modèle participatif

Dans l'histoire récente de l'Afrique, l'état des relations au sein de la triade est fortement corrélé à la nature des régimes. La réforme de cet outil de défense et de sécurité est un bon moyen de déconstruction des fondements d'une culture stratégique/d'un système de gouvernance inadaptée, voire despotique, au profit d'une refondation démocratique de la Cité sous le double signe de la légalité et de la légitimité. Elle doit être réalisée en partenariat entre les trois (03) institutions, et avec la participation du reste de la Nation.

Il s'agit maintenant, à travers la mise en œuvre de la RSS, de faire éclore des pratiques dont les procédures influenceront celles liées à la gestion des gouvernés et permettront de se mettre en cohérence avec les référentiels globaux : participation, respect du droit, réactivité par rapport aux préoccupations des gouvernés. En tout état de cause, les processus mis en œuvre dans la RSS sont des réglages qui sont valables, « mutatis mutandis », dans tous les secteurs nationaux en vue de leur gouvernance démocratique. En somme, ils permettent de repasser des monades et dyades aux triades, et de remettre chacun au sein d'un système, dans ses compétences et fonctions de base. Il s'agit donc de contribuer à la remise en marche d'un processus sectoriel avec comme objectif sa diffusion dans le reste du système national. Dans le cas spécifique de la RSS, le partage des tâches se ferait selon le schéma suivant :

- A l'exécutif revient la tutelle des FDS. Toutefois, cette gestion (planification, organisation, direction et contrôle) doit se faire dans un cadre légal dont l'origine est multiple : le peuple (référendum), l'Exécutif (règlements) et le Législatif (lois). L'Exécutif a un autre rôle au niveau du cadre légal à travers les projets de lois, la promulgation des lois, et les décrets d'application.

- Au-delà des propositions de lois et du vote des lois soumises par l'exécutif, le législatif est responsable du contrôle de l'exécutif par rapport à ce cadre légal, notamment à travers les visites aux unités, les commissions parlementaires, les commissions d'enquête, des questions au gouvernement, les lois de programmation et par le vote du budget. Il peut aussi influencer le pilotage fait par l'exécutif par des rapports. La sanction des dysfonctionnements ou des infractions de l'exécutif est d'abord politique (motion de censure) mais peut avoir un aspect judiciaire (haute cour de justice).
- Quant au pouvoir judiciaire, il est chargé d'arbitrer les conflits entre ces deux institutions, de la constitutionnalité des lois, de la légalité des actes réglementaires et réprimer les infractions commises par une des parties prenantes, notamment par rapport aux conditions d'utilisation de la force. A ce titre, il doit avoir les moyens juridiques et matériels de sanctionner des membres FDS et leurs autorités lorsque leur responsabilité est engagée c'est à dire quand, dans l'exercice de leur fonction, ils violent la loi ou commettent une infraction aux droits des citoyens.
- Dans ce cadre ainsi mis en place, les FDS, à travers leur ministère de tutelle participeraient au débat en répondant aux questions (informations) et en étant des conseillers techniques. Ces actes exécutés par les institutions, séparément ou de concert, améliorent la gouvernance.
- Enfin, cette gouvernance démocratique des FDS contribuerait à la prise en compte des attentes et besoins de la population par l'exécutif, le législatif et le judiciaire, chacun dans ses rôles, mais conformément à la volonté de la Nation et aux engagements internationaux. Ces préoccupations et besoins spécifiques devront être intégrés par l'exécutif aux menaces et besoins qu'il aura identifiés durant son analyse de l'environnement, pour leur trouver des réponses. C'est aussi elle qui peut aussi fournir, directement ou à travers ses représentants formels (législatif) et informels (ONG, mass medias ...), une partie du feedback nécessaire aux ajustements dans la gestion de la sécurité.

Ainsi, le premier exercerait cette gouvernance sous le contrôle du second, dans le cadre légal défendu avec vigilance par le troisième, sous le regard attentif des populations, au service de la Nation. Ces interactions qui génèrent le débat

démocratique et en partenaires confortent la démocratie au-delà du simple vote qui n'en est qu'une dimension mais loin d'en être l'essentiel.

Ce faisant, les institutions primaires, objets du premier trièdre, seraient réconciliées autour d'un cadre de coopération plus équilibrée. Il en irait de même dans la relation Gouvernants-Institutions dérivées-Gouvernés, objet du second trièdre. En effet, les FDS seraient remises dans leur rôle d'instrument de sécurité nationale sous les ordres du pouvoir politique et selon des normes démocratiques et le droit ; elles seraient aussi resituées à leur place parmi les institutions dérivées. En outre, la population, directement ou indirectement, retrouverait son rôle de veille par rapport aux activités des institutions et des FDS, au service de leurs intérêts et préoccupations.

« Gagner la bataille des esprits et des cœurs »

La nature des nouvelles menaces fait de la population un enjeu : source d'information et de ressources, notamment humaines et matérielles. Dans cette bataille pour « les cœurs et les esprits », les FDS, aliénées du peuple, ont souvent perdu. Une RSS réussie pourrait créer à leur profit un renversement dialectique sur le plan opérationnel. En effet, un de leur handicap majeur était de se trouver confronté à un déficit d'information sur les menaces et de ne pas pouvoir être derrière chaque citoyen et chaque site susceptibles d'être attaqués, compte tenu de la dispersion de ceux-ci. Une gouvernance démocratique des FDS, qui prend en compte les préoccupations des populations, pourrait contribuer à la réparation des lignes de fracture au sein de l'Etat au resserrement de la cohésion sociétale et politique, avec comme gain l'adhésion de la population. A ce moment la dispersion des populations devenues sources d'information et de soutien devient un handicap pour ceux qui portent les menaces et un atout pour les FDS, sous réserve de mettre en place un mode et un médium de communication adéquat. L'avantage de la situation se traduit par un transfert de ressources pour renforcer les opérations d'intervention. Toutefois, pour une pérennité des résultats, ces exigences ont un coût : une bonne gestion des ressources humaines servant au sein des FDS (du recrutement à la retraite), ce qui passe par la formation et les exercices pratiques menant à l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir être nécessaires, ainsi que des conditions de travail

adaptées aux missions (moyens de travail, moral/motivation, notamment avec des retraites décentes).

Autres apports possibles de la RSS

La RSS participe à la stratégie issue du triptyque « sécurité, stabilité et bonne gouvernance », bases d'un développement durable ; par ses objectifs, elle œuvre à la prévention des conflits, la construction de la paix et la lutte contre la pauvreté ; elle est aussi un facteur de progrès de la sécurité humaine, en général, et de la démocratie, en particulier... autant de domaines qui peuvent bénéficier des caractéristiques majeures, stratégies de conception et mise en œuvre de projets de RSS. Pour transformer les acteurs et leurs organisations d'appartenance, la RSS s'appuie sur le droit, le savoir, le dialogue et les pressions. Il serait utile de considérer également l'importance du respect de principes, notamment la volonté politique, la méthodologie, la contextualisation, la gestion des attentes, la concertation/ coordination des bailleurs et une approche holistique.

Tous ces éléments constituent autant de leçons pouvant être appliquées dans d'autres domaines de la gestion de l'Etat.

Dans un domaine encore plus large, un autre aspect de la RSS est le processus historique ayant mené les partenaires internationaux à faire une analyse pointue de l'impact de la sécurité sur le développement ; la démarche, les conclusions pourraient renforcer les débats sur la Déclaration de Genève, les Objectifs de développement du Millénaire.

CONCLUSION

La gouvernance et la sécurité ont connu des évolutions notables, au fur et à mesure que les relations entre les États se stabilisaient, et que les droits acquis par leurs citoyens devenaient effectifs et en conformité avec les exigences portées par les référentiels globaux.

Pour l'essentiel des États africains qui sont encore en reste par rapport à ce processus, la Bonne gouvernance est porteuse d'espoirs si on arrive à impliquer tous les secteurs ayant en charge la gestion de l'État. Toutefois, compte tenu de l'impact des défis politiques, économiques et sociaux, mais aussi et surtout de leurs conséquences sur la situation sécuritaire et donc les FDS, la bonne gouvernance risque d'avoir du mal à s'implanter, à plus forte raison à se pérenniser. À cet égard, une RSS réussie, c'est-à-dire une gouvernance effective des services de sécurité, apparaît comme une de ses composantes indispensables.

En effet, elle va d'abord lui offrir une approche stratégique et intégrée, face aux menaces nouvelles, ensuite un instrument pour la mettre en œuvre, tout en assurant la sûreté aux gouvernants et aux populations ; enfin, elle va constituer un modèle d'exercice d'une gouvernance partagée. Ainsi, une RSS réussie devrait permettre le retour de relations équilibrées au sein du premier trièdre, entre l'Exécutif, le législatif et le judiciaire, et apaisée au sein du second (gouvernants, FDS, populations) sous la protection du droit, gage de renaissance de la politique.

Il y a là un besoin pour un renforcement de capacités des Parlements et de la société civile, une sensibilisation accrue de la population et des médias, reformer la Justice et renforcer ses capacités, au besoin. C'est à cela que les organisations qui, à l'instar de Gorée Institute disposent de ressources liées à la RSS devront s'employer.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- Aïm Roger, *La Gestion de Projet*, Mémentos LMD, Lextenso éditions, 2010.
- Bryden Alan, Ndiaye, Boubacar et Olonisakin Funmi, (dir. Pub.), *Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever*, DCAF, Genève, 2008.
- Brzoska Michael, *Development Donors and the Concept of Security Sector Reform*, *DCAF Occasional Paper* n° 4, Geneva, November 2003.
- Calame Pierre et Talmant André, *l'Etat au Cœur, le Mécano de la Gouvernance*, Desclée de Brouwer, Paris, 1997.
- Diouf Babacar, « Société civile et RSS : comprendre pour mieux servir », dans *Instabilité Institutionnelle et Sécurité Humaine*, Gorée Institute (éd.), Gorée, 2012.
- Donegani Jean M. et et Sadoun Marc, *La Démocratie Imparfaitte*, Essai sur le Parti Politique, Collections Folio/Essais, Editions Gallimard, 1994, 270 p.
- Evans Peter, Rueschemeyer Dietrich, Skocpol Theda (eds.), *Bringing the State Back*, Cambridge: Cambridge University Press, 1985.
- Guèye Babacar, « L'Instabilité Institutionnelle en Afrique », dans *Instabilité Institutionnelle et Sécurité Humaine*, Gorée Institute (éd.), Gorée, 2012.
- Hauriou André et Gicquel Jean, *Droit Constitutionnel et Institutions Politiques*, 7^{ème} édition, Editions Montchrestien Paris, 1980.
- Hauriou Maurice, *Précis de Droit Administratif et de Droit Public*, Paris, 7^{ème} éd. 1911.
- Howe Herbert M., *Ambiguous Order : Military Forces in African States*, Lynne Rienner Publishers, Boulder, CO, 2001 ; 316 p.
- Kenneth N. Waltz, *Theory of International Politics* ; 1st edition, California, University of California, Berkeley, 1979.

- Kissinger Henry, *Diplomacy*, A touchtone Book, Simon and Schuster, New York, N.Y., 1994, 912 p.
- Kuhn Thomas Samuel, «La Structure des Révolutions Scientifiques», Trad. française, Paris : Flammarion, 1972.
- McSweeney, Bill 1999 (1999), “*Security, Identity and Interests: A Sociology of International Relations*”, Cambridge University Press, Cambridge, 239 p.
- Moore Barrington Jr., *Social Origins of Dictatorship and Democracy: Lord and Peasant in the Making of the Modern World*, Penguin University Books, 1973, 559 p.
- Philippe Moreau Defarges, *La gouvernance*, Que sais-je? n°3676 – PUF, 128 pages.
- Razoux P., *La guerre israélo-arabe d'octobre 1973. Une nouvelle donne militaire au Proche-Orient*, Paris, 1999.
- Tilly Charles, “*War Making and State Making as Organized Crime*”, in *Bringing the State Back*, edited by Peter Evans, Dietrich Rueschemeyer, and Theda Skocpol (Cambridge: Cambridge University Press, 1985), pp.169–187.
- Thucydide : *Histoire de la guerre entre les Péloponnésiens et les Athéniens*, trad. Denis Roussel pour Gallimard, coll... «Pléiade», 1904 p.

REVUES

- Marty Olivier, « Fins et moyens dans le processus institutionnel », *Labyrinthe*, 9 | 2001, Actualité de la recherche (n° 9).
- McGowan Patrick J. ‘African military coups d’état, 1956-2001: frequency, trends and distribution’, *Journal of Modern African Studies* 41(3): 339-370., 2003.
- Meisel Nicolas et Ould Aoudia Jacques, « Le miroir brisé de la « bonne gouvernance » : quelles conséquences pour l’aide au développement ? », *Afrique contemporaine* 1/2009 (n° 229), p. 181-196.
- Toft Peter, Mearsheimer John J., “An offensive realist between geopolitics

and power”, *Journal of International Relations and Development* (2005) 8, 381-408.

- Weiler Quentin, *The European Union and Security Sector Reform in Africa : A Leader in Theory, a Laggard in Reality?* Bruges Regional Integration & Global Governance Papers, 1 / 2009.

PUBLICATIONS OIG/ONG

- Astier Delphine et al., *Réinventer l’Etat. Propositions pour repenser l’action publique à l’ère de la mondialisation*. Editions c
- Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI), *Rapport sur « Gouvernance Démocratique et Coopération Internationale*», Groupe de Travail «Gouvernance, droits de l’Homme et coopération internationale», Vingt deuxième réunion plénière 24 septembre 2002.
- OCDE, Organisation pour la coopération et le développement économique (CAD/OCDE) Voir « Réforme des Systèmes de Sécurité et Gouvernance », CAD/OCDE.....
- ONU, « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l’homme pour tous », Rapport du Secrétaire général des Nations unies, A/59/2005.
- Réseau «Dialogues sur la gouvernance en Afrique, Changeons l’Afrique. 15 propositions pour commencer ...Cahier de propositions pour une refondation de la gouvernance en Afrique, Réseau «Dialogues sur la gouvernance en Afrique» Novembre 2003.
- UNDP, *Human Development Report 1994: New Dimensions of Human Security*, New York, Oxford University Press, 1994.

MEMOIRES ET AUTRES

Diouf Babacar, *La Sécurité Humaine : pour une Approche Holistique de la Lutte contre la Prolifération des ALPC*, Mémoire de Master professionnel en Citoyenneté, Droits de l’Homme et Action humanitaire, Université d’Evry

(France) et IDHP-Faculté de Droit et de Science Politique et Cheikh Anta Diop (Sénégal), Promotion 2007-2008, n.p..

Freyss Jean, Gouvernance, Guide de cours, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Institut d'Etude du Développement Economique et Social, 2002-2004.

WEBOGRAPHIE

Calame Pierre, La gouvernance : une question éternelle qui demande de nouvelles réponses, Un effort de mise en perspective historique de la notion de gouvernance, Dossier : Réflexions sur la gouvernance, Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, 2005, http://base.citego.info/fr/corpus_analyse/fiche-analyse-11.html

http://ec.europa.eu/governance/index_fr.htm

http://europa.eu/legislation_summaries/glossary/governance_fr.htm

http://europa.eu/legislation_summaries/institutional_affairs/decisionmaking_process/110109_fr.htm

<http://www.intelligencesociale.org/detail.php?groupeID=4294967295&type=definition&ID=671>; auteur anonyme, publié 04/01/2007

L'INSTABILITÉ INSTITUTIONNELLE EN AFRIQUE DE L'OUEST- QUEL RÔLE POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA STABILISATION INSTITUTIONNELLE ?

Par Semou Ndiaye

INTRODUCTION

L'interrogation sur le rôle de la société civile dans la stabilisation des institutions en Afrique de l'Ouest pour être bien cernée requiert quelques précisions sur les notions d'institution et de société civile.

La notion d'institution est ici envisagée en rapport avec l'Etat. En effet, l'Etat moderne repose sur l'idée d'institutionnalisation du pouvoir.

Suivant le dictionnaire Le Petit Robert, la notion d'institution renvoie aux organes, aux structures permanentes dont la création, la composition, l'organisation sont prévus par le droit mais également aux règles de comportement.

De cette définition, il apparaît qu'il existe deux catégories d'institutions : les institutions règles et les institutions organes.

Un autre élément sur lequel cette définition met l'accent concerne la création des institutions par le droit. L'institutionnalisation du pouvoir politique est

ainsi une opération juridique ayant pour effet de détacher le pouvoir de la personne de son titulaire pour acquérir un statut propre, autonome et durable. L'institutionnalisation se distingue ainsi de la patrimonialisation.

L'idée de création des institutions par le droit justifie que les institutions les plus importantes dans l'Etat moderne soient prévues dans la Constitution⁸³.

L'architecture institutionnelle de l'Etat moderne est structurée par le principe fondamental de la séparation des pouvoirs.

L'article 16 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen dispose ainsi que « toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée n'a point de constitution ».

Les pouvoirs dont il s'agit concernent le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Chaque pouvoir est ainsi incarné par une institution : le pouvoir exécutif par le Président et ou le Gouvernement suivant les pays, le Pouvoir législatif par le Parlement qui peut être monocaméral ou bicaméral et le pouvoir judiciaire par les juridictions.

Invoquer l'instabilité d'une institution pourrait a priori apparaître paradoxal si l'on sait que l'institution postule par définition la permanence alors que l'instabilité évoque le provisoire c'est-à-dire la fragilité.

Cette contradiction n'est qu'apparente en ce sens que les institutions constitutionnelles et politiques d'une manière générale sont à la fois l'objet, les enjeux et les moyens d'une compétition entre groupes sociaux⁸⁴.

L'instabilité institutionnelle apparaît et se manifeste de plusieurs manières notamment par le changement violent du pouvoir politique ou alors le changement régulier dans le respect plus ou moins des formes légales. Elle s'inscrit ainsi dans une dynamique du provisoire avec des coups d'Etat récurrents, des révisions constitutionnelles systématiques ou le recours à des accords politiques en marge de l'ordre constitutionnel.

83 Voir A.BEN ACHOUR, « Constitution et institutions », in AIDC, La Constitution aujourd'hui, 2006, pp1-84

84 M. Duverger, Droit constitutionnel et institutions politiques, Paris, PUF, 1959, p 7-8

A l'échelle du continent, on a ainsi assisté à une remise en cause du régime parlementaire et l'institution de régimes présidentielistes après les indépendances, puis à une résurrection du régime parlementaire à la faveur de la vague de démocratisation des années 90, la tendance actuelle étant marquée par un retour vers les régimes présidentielistes.

A l'échelle des Etats, deux exemples permettent d'illustrer l'instabilité institutionnelle.

D'abord le Sénégal qui a connu depuis l'indépendance 37 révisions constitutionnelles dont 14 ont été considérées comme déconsolidantes pour la démocratie sénégalaise⁸⁵. Pendant son magistère qui a duré douze ans le Président Wade a entrepris dix (10) révisions déconsolidantes en ce sens qu'elles n'étaient motivées que par des intérêts purement politiques ou personnels. Tel fût le cas de la révision de la Constitution ramenant le mandat du Président de l'Assemblée nationale de cinq (5) ans à un an. Cette révision répétitive a eu pour conséquence de créer une certaine instabilité institutionnelle avec la suppression et la résurrection d'un Sénat au gré de la conjoncture politique.

Le Niger ensuite qui représente l'exemple topique de l'instabilité institutionnelle avec sept (7) Constitutions et par voie de conséquence sept (7) Républiques⁸⁶.

Il convient, par ailleurs, de souligner que la stabilité institutionnelle est un acquis fragile. En atteste la situation du Mali, pays où la démocratie était considérée comme définitivement ancrée avec à la clé des institutions solides. Le Sénégal, qui lors de l'élection présidentielle de mars 2012 a failli sombrer dans la violence avec le risque d'une crise institutionnelle assez aigue, atteste également de la fragilité de la stabilité institutionnelle.

Au regard de l'expérience sénégalaise, il convient bien de distinguer la stabilité politique de la stabilité institutionnelle. En effet, le Sénégal constitue bien à

85 I.-M. FALL, Les révisions constitutionnelles au Sénégal- Révisions consolidantes et révisions déconsolidantes de la démocratie, Dakar, CREDILA, 2011.

86 F. BANCOUNDA-MPELE, « Repenser le Président africain », Communication au VIIème Congrès français de droit constitutionnel, Paris, 25,26, 27 septembre 2008, 15p : déjà à cette époque, cet auteur faisait observer que le Niger battait le record de l'instabilité institutionnelle

la fois un exemple de stabilité politique et d'instabilité institutionnelle⁸⁷ en particulier sous le règne du Président Wade.

Appréhender le rôle de la société civile dans la stabilisation institutionnelle requiert également que la notion de société civile soit explicitée. Il s'agit cependant d'une tâche ardue en raison de l'absence de consensus sur cette notion. Des auteurs comme Nina CVETEK et Friedel DAIBER font observer à cet égard que s'agissant de la société civile « tous ceux qui en parlent ne définissent pas le concept de la même manière (et les nombreuses) définitions et conceptions ... peuvent parfois être contradictoires »⁸⁸. La difficulté d'appréhender la notion est diversement exprimée par la doctrine. Elle est ainsi qualifiée de concept vénérable mais fuyant, de mythe ou encore de catégorie attrape-tout.⁸⁹

Une autre difficulté supplémentaire résulte de ce que certains considèrent que la notion de société civile n'est pas opératoire en Afrique en ce sens que la société civile présuppose une certaine différenciation au sein de la société par l'affirmation de l'individualité. Ce qui n'est pas le cas en Afrique où la communauté prime sur l'individu⁹⁰.

D'autres auteurs suggèrent cependant que l'analyse de la société civile en Afrique soit désengagée de ces débats dont l'utilité est contestable⁹¹. La société civile telle que définie renvoie bien à une réalité en Afrique.

87 Le professeur Ismaïla FALL fait observer à cet égard que « le cycle des réformes constitutionnelles par l'adoption de constitutions ou de lois constitutionnelles inscrit le Sénégal dans un tourbillon où le Constituant tourne en rond, avec un mouvement de va-et-vient incessant entre les institutions qu'on instaure, supprime et restaure sans que la logique qui sous-tend ce mouvement soit toujours motivé par des préoccupations de rationalité démocratique » voir FALL (I.-M.), *Evolution constitutionnelle du Sénégal- de la veille de l'indépendance aux élections de 2007*, CREDILA, CREPOS, 2007, p.150

88 N. CVETEK, F. DAIBER, *Qu'est-ce la société civile ?* Friedrich Ebert Stiftung, octobre 2009, p.8; F. RANGEON, « Société civile : histoire d'un mot », in *La société civile*, Centre Universitaire de recherches sur l'action

89 R. OTAYEK, « Vue d'Afrique. Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré », *RIPC*, 2002/2, Vol.9, p.194

90 R. OTAYEK, *op.cit.* p.201

91 D. COMPAGNON, « Le rôle de la société civile dans l'émergence d'une opposition démocratique : le cas du Zimbabwe », *RIPC*, 2009, vol.9, n°2, p.261

En atteste la définition qu'en donne le Conseil économique et social français et suivant laquelle la société civile est « l'ensemble des citoyens, dans la diversité de leurs appartenances professionnelles et sociales, qui constituent la société et expriment leur volonté de participation à travers des organisations, associations et structures très diversifiées, ayant pour finalité de concourir à la poursuite d'objectifs à caractère économique, social, culturel, éducatif, sportif, humanitaire, civique ou autre, ne ressortissant pas directement à la sphère politique ou étatique »⁹².

La société civile est ainsi constituée de l'ensemble des acteurs de la société en dehors des organisations politiques notamment le mouvement associatif. Elle couvre ainsi l'espace distinct de la sphère politique (Etat et partis politiques) et du secteur privé.

Le rôle de la société civile ne peut être situé si les facteurs de l'instabilité institutionnelle ne sont pas cernés. En effet, la stabilisation institutionnelle ne peut être efficace que si la société civile peut influencer de manière décisive sur ces facteurs. Ces différents facteurs ont été largement étudiés par le professeur Babacar GUEYE dans l'étude sur l'instabilité institutionnelle en Afrique de l'Ouest⁹³.

Au-delà de l'identification des facteurs explicatifs de l'instabilité, il importe de penser le rôle de la société civile dans une perspective stratégique. L'expérience des crises institutionnelles en Afrique de l'ouest exige de ce point de vue que la société civile inscrive son action prioritairement dans la prévention de l'instabilité institutionnelle (I). La survenance d'une crise institutionnelle ne saurait être exclue. La crise malienne l'atteste amplement. Pour cette raison, la société civile doit également penser son rôle dans une logique de restaurer durablement la stabilité institutionnelle dans les situations post conflictuelles (II).

92 J. DUMAGNE, *Institutions et société civile*, en ligne <http://www.société-de-stratégie-asso.fr/pdf/agir29xt1.pdf> ; il est à remarquer qu'une large partie de la doctrine propose des définitions similaires

93 B. GUEYE, « L'instabilité institutionnelle en Afrique », in *Goree Institute, Instabilité institutionnelle et sécurité humaine*, 2012, pp277-328

Le rôle de la société civile dans la prévention de l'instabilité institutionnelle

Les facteurs de l'instabilité institutionnelle en Afrique de l'Ouest sont d'ordre juridico-politique et d'ordre socio-économique. Mais ils tiennent également à la gouvernance sécuritaire.

La prévention de l'instabilité institutionnelle passe ainsi à la fois par l'amélioration de la gouvernance démocratique et socio-économique et sécuritaire.

L'amélioration à la gouvernance démocratique

Dans cette perspective, la société civile devrait mieux assumer son statut de contre-pouvoir, contribuer au renforcement de la légitimité des institutions et participer à la régulation du jeu politique

L'affirmation du statut de contre-pouvoir de la société civile

La société civile devrait travailler à restaurer un équilibre institutionnel dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. En effet, une des causes de l'instabilité institutionnelle réside dans l'aménagement du pouvoir. L'hégémonie présidentielle est prégnante dans l'architecture institutionnelle de la quasi-totalité des pays de l'Afrique de l'Ouest. Elle est source d'instabilité car l'institution présidentielle⁹⁴ est en elle-même un enjeu. Nombre de crises résultent souvent de la volonté de conquérir la station présidentielle ou celle de la conserver en raison des nombreux privilèges qu'elle confère. La tentative de l'ancien Président TANDJA du Niger de se maintenir au prix de la violation de la Constitution trouve là son explication. Son entêtement a débouché sur une crise qui s'est dénouée par un coup d'Etat.

94 F. BANCOUNDA-MPELE, « Repenser le Président africain », Communication au VII^{ème} Congrès français de droit constitutionnel, Paris, 25,26, 27 septembre 2008, 15p

L'hégémonie présidentielle est souvent source d'instabilité en ce sens que l'attributaire de la fonction présidentielle en use souvent pour déstabiliser les autres institutions notamment l'institution parlementaire et instrumentaliser l'institution judiciaire.

Au Sénégal, la destitution de l'ancien Président de l'Assemblée nationale et actuel Président de la République Macky SALL en méconnaissance du principe de la séparation des pouvoirs ainsi que l'exclusion de députés considérés d'autorité comme démissionnaires constituent des exemples édifiants du risque associé à l'hégémonie présidentielle.

La société civile devrait œuvrer pour l'équilibre des pouvoirs dans l'esprit de la séparation des pouvoirs.

La tâche est loin d'être aisée dès lors que la société civile ne dispose pas souvent d'un pouvoir d'initiative en matière de révision constitutionnelle à l'exception d'un pays comme le Burkina où l'initiative populaire est reconnue par la Constitution. La révision de la Constitution peut être initiée par trente mille (30 000) citoyens ayant le droit par le biais d'une pétition constituant une proposition rédigée et signée.⁹⁵

Dans ce pays, la société civile devrait user de cette opportunité pour engager des réformes dont l'objectif serait de refonder la gouvernance démocratique sur un équilibre des pouvoirs.

Dans les autres pays où l'initiative populaire n'existe pas, la société civile devrait engager des initiatives pour la reconnaissance d'une telle initiative.

Il reste qu'à défaut de pouvoir obtenir une révision de la Constitution pour un meilleur équilibre des pouvoirs, la société civile devrait chercher à mieux assumer son rôle de contre-pouvoir pour faire face aux dérives de l'exécutif.

Elle doit ainsi s'opposer à toute forme de révision déconsolidante de la Constitution notamment des révisions constitutionnelles initiées dans le seul but de se maintenir au pouvoir.

95 Article 161 de la Constitution du Burkina

Aussi bien au Sénégal, qu'auparavant au Bénin, la société civile s'est opposée à des révisions constitutionnelles. Au Bénin, la société civile a obligé l'ancien Président Nicéphore SOGLO à renoncé à son projet de révision constitutionnelle devant lui permettre de se représenter à la magistrature suprême. De même au Sénégal, la société civile s'est opposée avec succès au projet de révision constitutionnelle instituant un ticket pour l'élection présidentielle. Elle s'est également opposée à la candidature du Président Wade à l'élection présidentielle de mars 2012. Même si l'objectif n'a pas été atteint, il reste que cette mobilisation a fortement contribué à la défaite électorale du Président Wade.

Au Burkina Faso, à la suite de l'assassinat du journaliste Norbert ZONGO, la société civile est parvenue à imposer au régime du Président COMPAORE d'inscrire dans son agenda les problématiques liées à l'impunité, l'état de droit et la démocratisation.⁹⁶

La vulgarisation de la Constitution notamment par sa traduction dans les langues nationales constitue un moyen de son appropriation par la population. Une telle initiative participerait à construire un patriotisme constitutionnel chez les populations et par conséquent à élargir le front pour la défense des institutions.

La consolidation de la légitimité des institutions

Les institutions en Afrique de l'Ouest sont souvent fragiles faute d'une légitimité forte. La légitimité des institutions notamment étatiques s'expliquerait d'une part, par le fait qu'il s'agit d'institutions importées et par conséquent peu adaptées au contexte local, d'autre part, par le fait qu'elles procèdent d'élections souvent truquées et donc peu fiables. En définitive, les institutions ne sont pas assez représentatives des populations qui ne se reconnaissent pas à travers elles.

C'est face à ce constat que certains suggèrent la refondation de l'Etat. L'expérience des premières années des indépendances montre à suffisance

⁹⁶ Voir LOADA (A.), « Réflexions sur la société civile en Afrique : Le Burkina de l'après- ZONGO », Politique africaine, n°76, décembre 1999, p142

cependant qu'il s'agit d'une question qui mérite une particulière attention. En effet, l'inadaptation du modèle étatique en Afrique a été un prétexte pour l'adoption de régimes présidentielistes dont il n'est nul besoin d'insister sur les dérives qu'ils avaient générées. Le Mobutisme constitue de ce point de vue une parfaite illustration.

La société civile devrait ainsi œuvrer au renforcement de la légitimité en privilégiant la démocratie consociative qui consisterait à exiger la représentation de toutes les composantes de la société dans les institutions représentatives. L'association de toutes les composantes de la société à la gestion du pouvoir participerait à la consolidation des institutions étatiques.

L'élection demeure dans le système représentatif le meilleur moyen de légitimation. Elle suppose toutefois l'organisation d'élections libres et transparentes. En Afrique de l'Ouest notamment, tel n'a pas toujours été le cas. Les régimes n'hésitent souvent pas à mettre nombre d'artifices pour se maintenir au pouvoir. On peut entre autres citer la modification de la Constitution en ce qui concerne la durée ou le nombre de mandat, l'interprétation tendancieuse de la Constitution, la fraude électorale voire même la violence délibérée.⁹⁷

La société civile doit davantage s'impliquer pour des élections apaisées mais surtout transparentes et crédibles. Dans cette perspective, plusieurs actions sont envisageables. La société civile, il faut le reconnaître, déploie déjà beaucoup d'efforts. L'expérience de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest montre que la société civile s'est impliquée à différents niveaux de l'organisation des élections. Elle s'est ainsi notamment investie dans l'éducation au vote, la sensibilisation des populations pour l'inscription sur les listes électorales et le retrait des cartes d'électeur mais surtout dans l'observation électorale pour donner plus de crédibilité au scrutin.

L'expérience récente des élections dans certains pays prouve cependant que le pari de la participation est loin d'être gagné. Les taux de participation à certaines électorales demeurent faibles. Les dernières élections législatives au Sénégal ont enregistré un taux de participation bien inférieur à 40 %. Si

⁹⁷ K. BAMBA, « Elections et paix sociale en Afrique : enjeux, perspectives », Débats. Courrier de l'Afrique de l'Ouest, n°28, septembre-octobre 2005, pp7-12

cette situation n'est propre à l'Afrique⁹⁸, elle ne manque pas de questionner la légitimité des institutions qui en sont l'émanation. En Afrique, l'abstention électorale revêt une importance particulière en raison du faible ancrage de la démocratie.

La société civile devrait, par conséquent, travailler à rapprocher les citoyens de leurs représentants. Dans cette perspective, les modes de scrutin favorisant des élections de proximité devaient être promus par la société civile. Il en est ainsi par exemple du scrutin uninominal à deux tours lorsqu'il s'agit notamment d'élections législatives.

La régulation de l'espace politique

Les conflits politiques en Afrique de l'Ouest sont particulièrement déstabilisants pour les institutions.

L'espace politique est par essence conflictuel en raison des enjeux de pouvoir et du déficit de culture démocratique. Plusieurs mécanismes de régulation existent dans la pratique. On peut ainsi distinguer les mécanismes institutionnels des mécanismes ad hoc.

Les mécanismes institutionnels de régulation de l'espace politique renvoient aux Cours et Conseils constitutionnels et aux organes de gestion des élections alors que les mécanismes ad hoc renvoient plutôt aux mécanismes émanant de la société civile ou des autorités religieuses et coutumières.

Les mécanismes institutionnels n'ont pas été souvent pour des raisons diverses toujours à même de réguler l'espace politique.

Le Conseil constitutionnel sénégalais, pour ne citer que cet exemple, se déclare souvent incompétent au point que ses membres portent le sobriquet « les cinq incompétents ». Les litiges sans juge se multiplient ainsi et risquent de déboucher sur des crises pouvant déstabiliser les institutions.

98 J.-M. DENQUIN, « Pour en finir avec la crise de la représentation », *Jus Politicum*, n°4, 2010, pp1-38 ; D. MONGOIN, « Variations juridico-politiques sur l'abstention électorale », *Jus Politicum*, n°3, 2009, pp.1-41

Le débat sur la réforme de cette institution a refait surface suite à une nouvelle décision d'incompétence rendue après saisine par le PDS qui dénonçait l'irrégularité de l'élection de bureau de la nouvelle Assemblée nationale élue à la faveur des élections législatives de juillet 2012.

Certaines juridictions constitutionnelles se sont néanmoins positivement illustrées. C'est ainsi qu'en dépit des menaces de l'ancien Président TANJAN, la Cour constitutionnelle du Niger s'est opposée à sa représentation à la magistrature suprême du pays⁹⁹.

Malgré les « success stories », il reste que l'espace politique dans les pays d'Afrique de l'Ouest souffre d'un déficit de régulation d'où dérivent souvent les violences électorales¹⁰⁰.

La société civile, de par sa posture d'acteur a priori neutre, est appelée à jouer un rôle important dans la régulation de l'espace politique. La médiation politique doit être cultivée par la société civile. Il convient de souligner qu'elle s'est effectivement investie dans cette mission avec cependant des résultats mitigés pour ne pas dire insuffisants.

Les insuffisances s'expliquent en partie par le manque de culture démocratique de certains leaders politiques qui se déterminent face à la médiation en fonction de leurs intérêts du moment. Au niveau de la société civile, les limites sont liées à la méconnaissance des exigences de la médiation notamment ses principes fondateurs en particulier l'exigence que le processus soit impartial mais surtout confidentiel.

Malgré ces difficultés, la société civile doit résolument s'engager dans la médiation préventive des conflits notamment électoraux. Pour ce faire elle se doit d'identifier dans le processus électoral les facteurs potentiels de conflit et engager une médiation avant qu'ils ne débouchent sur un conflit ouvert.

99 C. Keutcha Tchapnga, « Droit constitutionnel et conflits politiques dans les Etats francophones d'Afrique noire », *RFDC*, 2005/3, n°63, p. 468 et s.

100 IFES, *Les violences dans le processus électoral au Sénégal de 2000 à 2011*, rapport d'études, novembre 2011 ; R. F. KONE, « Réflexions sur les violences électorales en Afrique », *La lettre de l'IDDH*, n°11, juillet-août-septembre 2006, pp.2-3

Le diagnostic du processus électoral doit permettre de savoir s'il respecte certains critères tels que l'égalité, l'équité et l'inclusivité.¹⁰¹

La contribution à la gouvernance socio-économique

L'instabilité institutionnelle résulte souvent de facteurs sociaux et économiques. La solution à ces problèmes réside dans la promotion d'une gouvernance économique vertueuse et efficace, d'une part, dans la pacification de l'espace social, d'autre part.

La promotion d'une gouvernance économique vertueuse et efficace

Les facteurs économiques tiennent pour l'essentiel au contexte de pauvreté. Il convient de rappeler que les programmes d'ajustement structurel avaient conduit à des crises sociales qui ont conduit au renversement de plusieurs régimes politiques dans les années 1980. C'est ce processus qui a donné naissance à la vague de démocratisation des années 1990. L'avènement de la démocratie a été une déception pour les populations en ce sens que leurs conditions d'existence n'ont pas connu d'amélioration. La mal gouvernance, qui a été à l'origine de la vague de contestation qui avait dégénéré en crise, est toujours prégnante dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. Le classement de pays de l'Afrique de l'Ouest dans l'indice de perception de la corruption de Transparency International en atteste largement.

La corruption fragilise les institutions en ce sens qu'elle érode la confiance que les populations devraient avoir dans les institutions¹⁰².

La société civile dispose de plusieurs leviers pour agir efficacement pour l'amélioration de la gouvernance économique. Pour favoriser la transparence

¹⁰¹ C.FOMUNYOH, Médiation des conflits électoraux, Center for Humanitarian Dialogue, juillet 2009

¹⁰² LAVALLEE (E.), « corruption et confiance dans les institutions politiques : test des théories fonctionnalistes dans les démocraties africaines », *Afrique contemporaine*, 2006/4, n°220, pp163-190

dans la gestion des affaires publiques, la société civile devrait s'impliquer non seulement dans l'élaboration des politiques publiques pour une meilleure prise en compte des préoccupations des populations. L'élaboration des DSRP avait donné lieu une certaine forme de participation mais il s'est plus agi pour les populations impliquées d'avaliser des programmes déjà définis que d'une réelle élaboration à la base.

La société civile doit également veiller à la gestion transparente des affaires publiques en exigeant la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique de lutte contre la corruption. Les Etats de l'Afrique de l'Ouest devraient adopter des cadres de lutte contre la corruption conformes aux standards internationaux en particulier des cadres conformes aux conventions internationales de lutte contre la corruption.

Elle devrait exiger une reddition des comptes par toute personne impliquée dans la gestion des affaires publiques. Dans cette perspective, elle doit susciter une demande citoyenne de bonne gouvernance.

La société civile devrait exploiter toutes les ressources des conventions internationales de lutte contre la corruption notamment en ce qui concerne le recouvrement des avoirs détournés et transférés dans les paradis fiscaux. La recevabilité de la requête introduite en justice par la section française de transparency International concernant les biens de certains chefs d'Etat en Afrique laisse entrevoir des possibilités pour la société civile de combattre plus efficacement la corruption.

La société civile devait être cependant exigeante envers elle-même en promouvant en son sein une gouvernance vertueuse. En effet, la société civile n'est pas épargnée par la corruption. Or son action ne sera efficace dans la promotion de la bonne gouvernance que si elle se montre crédible envers les autres acteurs notamment l'Etat et les bailleurs de fonds.

L'action des organisations de la société civile impliquées dans la lutte contre la pauvreté se trouvera ainsi renforcée. C'est le lieu de rappeler que les organisations non gouvernementales ont été considérées comme une alternative crédible à l'Etat dans la lutte contre la pauvreté et ont pu bénéficier de financements conséquents. Les dérives constatées dans la pratique appellent

à une introspection des acteurs de la société civile pour éviter que cette crédibilité ne s'éffrite de manière définitive.

La pacification de l'espace social

Sur le plan social, les facteurs de déstabilisation résultent de l'échec de la construction d'Etats nations. Il faut dire que les nations en gestation en Afrique ont été déconstruites par la colonisation. L'indépendance n'a pas non plus permis de consolider les nations en Afrique faute d'une stratégie adéquate¹⁰³. Les jeunes Etats africains ont voulu construire des nations sur la base d'une stratégie centralisatrice ignorant les réalités sociologiques en particulier les ethnies. L'objectif n'a pas été atteint mais plus graves les institutions sont fortement fragilisées par les communautarismes divers que sont l'ethnocentrisme¹⁰⁴ et l'intégrisme religieux. Aucun pays de la région ouest africaine n'est épargné par ces fléaux. L'ethnicité est souvent instrumentalisée à des fins politiciennes pour accéder au pouvoir ou pour s'y maintenir. L'accession d'un membre d'une ethnie au pouvoir signifie l'accès et le contrôle des ressources du pays par cette ethnie. D'où l'exacerbation des convulsions communautaires qui ont fragilisé bien des pays de la sous région.

Cette situation est d'autant plus inquiétante car la nation entretient avec l'Etat des rapports dialectiques. En même temps que l'Etat consolide la Nation celle-ci lui offre une stabilité nécessaire à sa pérennité.

L'intégrisme religieux constitue un autre facteur qui contribue à la déstabilisation des institutions. Il semble prendre le pas sur l'ethnicité au regard de la crise malienne et de la situation au Nigéria.

La situation au Mali est d'autant plus inquiétante en ce qu'elle représente une menace pour toute la sous région ouest africaine. Le terrorisme qui a des ramifications internationales constitue un motif de préoccupation pour la stabilité de toute la région.

103 P. KIPRE, « La crise de l'Etat Nation en Afrique de l'Ouest », Outre-Terre, 2005, 2 n°11, p. 29

104 Ibid, p.32

La société civile ne peut être indifférente à cette situation même s'il est évident qu'elle ne détient pas la solution pour faire face elle seule à ces fléaux. Il reste que sa contribution pourrait être déterminante. Il en est ainsi en ce qui concerne notamment les crises ethniques et l'intégrisme religieux dans leur dimension interne. Une médiation sociale doit être initiée par la société civile pour amener les différentes ethnies à cultiver la paix. Sans chercher à nier ces particularismes¹⁰⁵ qui peuvent être enrichissants pour toute société, il s'agit d'amener les différentes ethnies au dépassement pour préserver les intérêts supérieurs de l'Etat.

Le cousinage à plaisanterie devrait être exploité dans cette perspective.

L'action de la société civile doit concourir à construire ce commun vouloir de vivre ensemble qui procède de la conception subjective de la nation.

L'évolution vers une citoyenneté régionale permettrait de dépasser les crises identitaires. La CEDEAO doit jouer un rôle important à cet égard. La promotion d'une citoyenneté régionale devrait figurer sur l'agenda des organisations de la société civile. Au-delà de la simple détention du passeport estampillé CEDEAO, il s'agira de conférer d'autres prérogatives aux ressortissants des pays de la CEDEAO qui permettraient de fonder une citoyenneté communautaire.

S'agissant de l'intégrisme religieux, la société civile devrait s'investir dans le dialogue interreligieux seul gage d'une coexistence pacifique entre les différentes communautés religieuses. Le Sénégal constitue à cet égard une expérience probante même s'il faut reconnaître que la coexistence pacifique trouve son enracinement dans la société où les solidarités parentales prennent le pas sur les solidarités religieuses. Il s'agit en définitive pour la société civile de cultiver au sein de la société la tolérance religieuse. La dimension économique ne devrait pas être perdue de vue étant donné que ce sont les jeunes désœuvrés qui sont souvent mobilisés pour porter le combat de l'intégrisme religieux.

Ces différentes actions doivent s'inscrire dans une logique d'éducation à la citoyenneté. Dans ce cadre, la société civile devrait veiller à la protection

105 La volonté des jeunes Etats africains de nier l'ethnicité constitue une des causes de l'échec de la construction de l'Etat- nation : voir sur cette question K.K.KRAH, « African wars and ethnic conflicts—rebuilding failed states. » Africa Regional Background Paper: Human Development Report 2004 (Programme des Nations Unies pour le développement).

des droits et libertés des citoyens. La consécration constitutionnelle de ces droits offre un cadre de protection de ces droits. Les ONG de défense des droits de l'homme doivent comprendre que la protection des droits sans discrimination aucune des membres des différentes communautés participe de la consolidation des nations africaines en renforçant le sentiment d'appartenance à celles-ci. Il est de ce point de vue heureux que la Constitution du Burkina Faso dispose que tout citoyen a le droit d'initier une action ou d'adhérer à une action collective sous forme de pétition contre des actes lésant les intérêts de communautés sociales¹⁰⁶.

Au total, la société civile doit davantage s'investir dans ce qu'il est convenu d'appeler la coexistence qui « décrit les sociétés dans lesquelles la diversité est la bienvenue pour son potentiel positif, l'égalité est une poursuite active, l'interdépendance entre les groupes est reconnue et l'utilisation des armes pour régler les conflits est de plus en plus chose du passé »¹⁰⁷. Promouvoir l'inclusivité, l'interdépendance et l'égalité suppose certaines capacités. Pour ce faire, la société civile a besoin d'un renforcement de capacités notamment les ONG qui travaillent dans des domaines complémentaires de la coexistence à savoir les droits humains, la justice transitionnelle et la gouvernance.¹⁰⁸

La société civile doit en général s'investir dans la sensibilisation sur les méfaits des conflits et la consolidation des capacités de gestion pacifique des conflits.

La volonté politique faisant parfois défaut dans la recherche de la paix, les élections constituent une période propice pour la sensibilisation des candidats. Il s'agit de les amener à s'engager résolument dans la recherche de la paix une fois qu'ils accéderont au pouvoir. Certains groupements de femmes en Casamance ont ainsi un programme d'audition des candidats à l'élection présidentielle de 2012 au Sénégal. Ainsi ont-elles appelé à voter pour le candidat Macky SALL qui avait prêté le plus d'attention à leur démarche en prenant un engagement ferme quant à la résolution de la crise en Casamance.

106 Article 30 de la Constitution du Burkina Faso

107 B. Jessica et F. Mari. « Qu'est-ce que la coexistence, et pourquoi une approche complémentaire ? », Coexistence International (2007) p. 2

108 Sur la coexistence voir L.DARKWA, « Accent sur la coexistence et le renforcement de la démocratie en Afrique occidentale », en ligne à l'adresse : <http://brandeis.edu/academic/coex/pdfs-docs/.../coexdemaf.pdf>

La consolidation des capacités de gestion pacifique des conflits concerne d'autres acteurs de la société civile qui éprouvent un tel besoin notamment les autorités coutumières et religieuses.

La contribution de la société civile à la gouvernance sécuritaire

Dans l'optique de la prévention de l'instabilité institutionnelle, deux actions majeures pourraient être conduites par la société civile : la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et le dialogue constructif avec les forces de défense et de sécurité. On devrait également y associer la lutte contre le trafic des armes légères.¹⁰⁹

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

La société civile devrait s'investir dans la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent. Le lien entre le terrorisme et la déstabilisation des États de la sous-région peut être illustré à travers l'exemple du Mali. Quant au blanchiment d'argent, on peut s'appuyer sur le cas de la Guinée-Bissau avec le trafic de la drogue¹¹⁰ qui est aujourd'hui l'une des causes des crises institutionnelles répétitives dans ce pays. Or le produit de la drogue donne souvent lieu à des opérations de blanchiment. Pour cette raison, la prévention de l'instabilité institutionnelle devrait conduire la société civile à s'investir dans cette lutte.

Les vulnérabilités de la région face à ces sources d'instabilité constituent un sujet de préoccupation. Le rapport du GIABA sur l'évaluation de la menace du blanchiment et du financement du terrorisme dans la région ouest-africaine

109 Voir nos développements relatifs à la dimension sécuritaire de la consolidation de la paix

110 Pour une analyse plus exhaustive du trafic de drogue en Afrique de l'Ouest voir K. DIOP KOUME, « Trafics frontaliers d'armes et de drogues en Afrique de l'Ouest : défis et pistes de solution », in GOREE INSTITUTE, Instabilité institutionnelle et sécurité humaine, 2012, p.171

sur la prédominance de l'économie informelle qui constitue un terrain fertile pour le blanchiment d'argent et un encouragement au trafic de drogue.¹¹¹ La position géographique de la région et les moyens de contrôle des États constituent d'autres vulnérabilités de la région au trafic de la drogue.

Le terrorisme inquiète en raison de la sophistication grandissante des actions des groupes terroristes comme BOKO HARAM ainsi l'armement détenu par les groupes terroristes installés au nord Mali.

La société civile devrait ainsi s'impliquer dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en s'investissant dans :

- La sensibilisation des populations sur les méfaits du blanchiment et du terrorisme
- La promotion d'un régime fort de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA/FT)
- La diffusion d'un message pour une plus grande maîtrise des risques
- La création d'un forum sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre le BA/ FT

La société civile se doit, par conséquent, d'amplifier son action dans ce domaine. Elle aura cependant besoin de l'appui de l'État et des organisations sous régionales notamment du GIABA qui est une institution spécialisée de la CEDEAO en charge de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il est à regretter que le GIABA bien qu'il invite la société civile à s'impliquer dans la lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme ne dispose pas de ressources financières pour appuyer le financement des activités qu'elle pourrait mener dans ce cadre.

¹¹¹ GIABA, rapport sur l'évaluation de la menace du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, 2010 p.3

Le dialogue constructif avec les forces de défense et de sécurité

Malgré la condamnation des coups d'État par la CEDEAO¹¹² et l'Union africaine, la région ouest africaine à l'instar des autres régions de l'Afrique n'est pas épargnée par les coups d'État. Le Niger vient à peine de sortir d'une transition consécutive à un coup d'État militaire alors que la Guinée Bissau et le Mali sont toujours empêtrés dans un tel processus. Les rapports heurtés entre l'armée et les organisations de défense des droits de l'homme en Guinée Bissau ne participent pas d'une logique de sortie de crise. Par ailleurs, cette situation risque de compromettre la médiation que la société civile devait être logiquement amenée à effectuer. Il reste que la société civile ne peut non plus assister sans réagir à des situations de violations graves des droits de l'homme.

En tout état de cause, il est souhaitable que cet état de fait soit vite dépassé et que la société civile et l'armée engagent un dialogue constructif pour le retour définitif à la normalité constitutionnelle.

Les coups d'État récurrents dans la sous région interpellent la société civile qui se doit de définir une stratégie pour les prévenir.

Dans cette perspective, la société civile en particulier les organisations de défense des droits de l'homme devraient concevoir des programmes de formation des forces de défense et de sécurité aux droits de l'homme et au respect de l'État de droit et des institutions républicaines. L'accent doit être mis en particulier sur la nécessaire subordination du militaire au civil.

Le résultat est loin d'être garanti dans un pays comme la Guinée Bissau où l'armée se prévaut d'une légitimité historique.

Toutefois même si l'efficacité de ces programmes peut être questionnée l'action de la société civile doit s'inscrire dans cette perspective.

¹¹² Voir respectivement le Protocole additionnel de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance adopté le 12 décembre 2001 à Dakar et l'acte constitutif de l'Union africaine.

Le rôle de la société civile dans la restauration de la stabilité institutionnelle

Dans les cas de crise institutionnelle, la société civile est également appelée à jouer un rôle certain pour le retour à la stabilité institutionnelle. Son action dans ce cadre pourrait emprunter deux formes : trouver une solution au conflit et accompagner le processus de transition constitutionnelle.

L'implication de la société civile dans la résolution des conflits

Dans les situations de conflit ouvert ayant remis en cause les institutions la société civile se doit de s'impliquer dans la recherche d'une solution durable à ces conflits.

L'émergence d'un nouveau paradigme sécuritaire favorable à l'implication de la société civile

Le rôle de la société civile est aujourd'hui facilité par l'émergence d'un nouveau paradigme suivant lequel la sécurité n'est plus une question sensible relevant du domaine réservé de l'Etat¹¹³.

L'Acte constitutif de l'Union africaine dans son Préambule réaffirme les conséquences désastreuses des conflits et appelle à un partenariat entre les gouvernements et tous les segments de la société civile.

113 L'ancien Président du Nigéria Olesegun OBANSANJO en appelait à ce changement de paradigme en matière de sécurité. La sécurité ne devait plus être réduite à la sécurité de l'Etat mais l'accent devrait plutôt être mis sur le développement et la sécurité centrés sur l'humain, O. OBANSANJO « Une vision de l'intégration pour le XXI^e siècle », préface de l'ouvrage d'Anatole Ayissi, Coopération pour la paix en Afrique de l'Ouest : agenda pour le XXI^e siècle, Nations Unies/UNIDIR, New York et Genève, 2001.

C'est dans la même veine que le Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, signé le 10 décembre 1999 à Lomé (Togo) par les Etats Membres de la CEDEAO, reconnaît le rôle clé de la société civile dans la gestion des conflits, notamment à travers la mise en place du Conseil des sages.

Le Protocole cite, par ailleurs, parmi les organisations avec lesquelles la CEDEAO collabore les ONG nationales, régionales et les organisations religieuses.¹¹⁴

Cette évolution est loin d'être étonnante, la conception classique de la sécurité étant aujourd'hui supplantée par la notion de sécurité humaine qui renvoie à cette situation où la personne humaine est débarrassée de la peur en ce sens qu'elle se trouve à l'abri du besoin et que son intégrité physique est garantie.

Au-delà de l'évolution dans le paradigme sécuritaire, il y a que la CEDEAO n'a jamais pu réellement régler de manière efficace les différends dans la sous région. Ce n'est certainement pas faute d'avoir essayé. Il convient de souligner qu'elle a constamment cherché à s'adapter aux crises dans la sous région qui revêtent le caractère de guerre civile. Jusqu' à l'éclatement des guerres civiles dans les années 90 au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée Bissau, la CEDEAO ne disposait de dispositif institutionnel lui permettant d'intervenir. Un cadre institutionnel est aujourd'hui mis en place avec l'adoption du Protocole de 1999 relatif au Mécanisme de Prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité. En dépit de ce dispositif, il faut bien reconnaître avec Daniel BACH que « les capacités de la CEDEAO à promouvoir un « complexe de sécurité régionale » restent bien fragiles face à des processus de régionalisation qui procèdent surtout d'une diffusion de la violence et de l'insécurité ». ¹¹⁵ Deux raisons majeures expliquent cette situation. L'intervention de la CEDEAO est tributaire de l'engagement du Nigeria mais surtout du soutien des pays occidentaux.

Les hésitations quant à une action militaire contre les terroristes au Nord Mali trouvent là leur explication.

114 Article 41 du Protocole

115 D.-C. BACH, « Régionalisme et régionalisation des conflits en Afrique », Études internationales, vol. 34, n° 1, 2003 p.134

D'autres analystes expliquent l'intervention de la société civile par le fait que l'Etat est disqualifié car étant même l'objet du conflit, la mutation des conflits qui se présentent souvent sous forme d'affrontement populaire et l'imprévisibilité des conflits qui rend inapplicable une diplomatie préventive¹¹⁶

Les modalités d'intervention de la société civile

Le rôle stratégique de la société résulte de la nature même des conflits. Il s'agit de guerres civiles, l'Etat étant le principal objet des conflits et les membres de la société les victimes.

Les expériences pionnières de gestion participative des conflits dans des pays comme le Mali et le Niger avec l'implication des chefs traditionnels, des femmes et des communautés traditionnelles méritent d'être encouragées et mieux répliquées¹¹⁷.

L'action de la société civile peut emprunter plusieurs formes. Elle doit être appréhendée à l'aune de la distinction entre la cessation des hostilités et la consolidation de la paix¹¹⁸.

La société civile peut s'investir dans ces deux étapes du règlement des différends en Afrique de l'Ouest.

S'agissant de la cessation des hostilités, elle pourra intervenir dans le cadre des bons offices, de la médiation, de la conciliation voire même de l'arbitrage. Telle est la mission assignée au Comité des sages¹¹⁹ institué par le Protocole relatif au mécanisme, de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité de la CEDEAO.

116 A. AYISSI, « Société civile et résolution des conflits en Afrique de l'Ouest », En ligne <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001467.pdf>

117 A. AYISSI « p.690

118 Certains auteurs ont une conception plus englobante de la consolidation de la paix qui concerne à la fois « les structures et actions survenant avant et durant l'éclatement d'un conflit (c'est-à-dire qui) contribuent à mettre fin aux combats et permettent la construction d'une paix durable » voir R. GARON, « La consolidation de la paix : lorsque la théorie rattrape les pratiques ambitieuses », Etudes internationales, vol.36, n°2, 2005 p.231

119 Article 20 du Protocole

Les membres du Comité des Sages sont choisis parmi d'éminentes personnalités éminentes provenant de diverses couches sociales y compris les femmes, les responsables politiques, les chefs traditionnels et religieux.

En Sierra Leone, les organisations de la société civile se sont impliquées pleinement dans la résolution de la crise en amenant d'abord les protagonistes à la table des négociations, ensuite en veillant à ce que les accords reflètent les besoins des populations, enfin en vulgarisant ces accords auprès de ces dernières¹²⁰.

La médiation des conflits par la société civile est entravée par une contrainte majeure à savoir le déficit de confiance dans la société civile souvent considérée comme partisane ou alors le faible que certains éprouvent pour la médiation internationale. Au-delà de l'exigence de renforcement de ses capacités en termes de compétence technique pour mener une médiation la société civile se doit de construire sa crédibilité pour gagner la confiance des parties en conflit.

Le caractère souvent sous régional des conflits en raison de leur implication exige que l'action de la société civile dans la résolution des conflits soit pensée au niveau régional. La reconnaissance de l'importance de son rôle par les organisations sous régionales facilite et légitime une telle démarche.

Quelques initiatives transfrontalières ont vu le jour. On peut citer, en particulier, le cas du réseau ouest africain pour l'instauration de la paix qui regroupe des ONG de la Guinée Conakry, de la Sierra Leone et du Libéria.

La CEDEAO devrait encourager de telles initiatives en leur apportant un soutien financier et logistique plus conséquent.

La stabilisation durable implique qu'au-delà du règlement ponctuel du conflit que des actions soient entreprises pour que les facteurs qui étaient à l'origine du conflit, à tout le moins, qui y ont contribué soient neutralisés. Il s'agit ici de la prise en charge de la dimension sécuritaire et socio-économique de la consolidation de la paix.

120 T.EKIYOR, « Le rôle de la société civile dans la prévention des conflits : les expériences ouest-africaines », en ligne <http://unidir.org/pdf/articles/pdf-art2843.pdf>, p.33

C'est dans ce cadre que la société civile s'investit dans le désarmement des combattants et aide à leur réintégration sociale. Les efforts méritoires d'une organisation comme le Movement to unite People en Sierra Leone doivent être encouragés. Ces actions méritent de bénéficier d'un appui plus important de la CEDEAO dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 44 du Protocole de la CEDEAO relatif à la consolidation de la paix après les hostilités¹²¹.

Le trafic des armes légères a pris une dimension¹²² telle qu'une convention a été adoptée par la CEDEAO pour le combattre. Il s'agit de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes (ALPC) adoptée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement le 14 juin 2006. Cette Convention fait suite au Moratoire adopté à l'initiative de l'ancien Président Alpha KONARE par les Etats de la CEDEAO à ABUJA en Octobre 1998. Par cet instrument à caractère politique, ces pays acceptaient pour une période de trois ans renouvelable de ne plus importer, exporter et fabriquer d'ALPC. Le Moratoire a été complété par un Code de conduite signé à Lomé en décembre 1999 soutenu par le Programme de coordination pour la sécurité et le développement.

La Convention de la CEDEAO prévoit la création de commissions nationales de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères¹²³. Il est prévu qu'elles soient dotées d'une ligne budgétaire par les Etats parties pour permettre leur fonctionnement efficace. Il est à relever qu'elles doivent élaborer un plan d'action national sur les armes légères et de petit calibre suivant un processus participatif impliquant tous les acteurs concernés y compris la société civile.

121 L'article 44 c prévoit la mise en œuvre de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, notamment pour les enfants soldats;

122 Pour un état des lieux de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre voir K.-DIOU KHOUME, « Les trafics transfrontaliers d'armes et de drogues en Afrique de l'ouest : défis et pistes de solutions », in GOREE INSTITUTE, Instabilité institutionnelle et sécurité humaine, 2012, pp165

123 Article 24 de la Convention

Il convient de souligner que la société est forte d'une expérience dans la lutte contre les armes légères¹²⁴. Des activités de sensibilisation, de formation des autres acteurs tels que les médias, d'éducation à la culture de la paix en direction des jeunes notamment des élèves ont été déjà entreprises. Il reste que tout le potentiel de la Convention de la CEDEAO n'a pas encore été exploité notamment par les commissions nationales, faute d'une mise en place de la ligne budgétaire prévue.

Le développement du terrorisme fait aujourd'hui de la lutte contre les armes légères une sur priorité.

Aujourd'hui la lutte contre la prolifération des armes légères doit prioritairement s'inscrire dans une logique de prévention même elle ne saurait être ignorée dans le cadre de la consolidation de la paix.

La consolidation de la paix comporte également une dimension socio-économique.

La société civile doit œuvrer à la reconstruction du tissu social. Il s'agit de passer d'une paix négative marquée par une absence de conflit à une situation de paix positive marquée par un nouveau partage de valeurs communes c'est-à-dire une paix des cœurs et des esprits.¹²⁵ C'est cette dans l'optique que s'inscrit la justice transitionnelle. Au Libéria et en Sierra Leone, la société civile a pleinement joué son rôle non seulement en étant à la base du processus mais également en dénonçant les lacunes et en exigeant la mise en œuvre des recommandations des commissions vérité et réconciliation¹²⁶.

Sur le plan économique, la société civile doit poursuivre voire renforcer ses programmes d'appui divers à la réinsertion économique des combattants démobilisés en particulier des populations désœuvrées en général.

124 T.EKIYOR, « Le rôle de la société civile dans la prévention des conflits : les expériences ouest-africaines », en ligne <http://unidir.org/pdf/articles/pdf-art2843.pdf>, p.32

125 R.GARON, op.cit., p.234

126 Ibid. p.33 ; sur l'expérience de la justice transitionnelle dans ces deux pays voir également I.- K. SQUARE, « Le dilemme de la justice transitionnelle et la réconciliation dans les sociétés post guerre civile : les cas du Libéria, de la Sierra Leone et de l'Ouganda », *Études internationales*, vol. 39, n° 2, 2008, p. 205-228

L'accompagnement de la transition constitutionnelle par la société civile

Il s'agit là de la dimension politique de la consolidation de la paix. La transition constitutionnelle marque le passage d'une Constitution à une autre¹²⁷. Les conflits en Afrique de l'Ouest conduisent souvent à l'adoption d'une nouvelle constitution. Les crises politiques en Afrique donnent ainsi lieu à un processus de « désinstitutionnalisation » par la remise en cause de la Constitution en vigueur et de « ré-institutionnalisation » par l'adoption d'une nouvelle Constitution. Cependant si certaines transitions ont débouché sur la fin de la crise comme ce fût le cas en Sierra Leone, la prudence s'impose car dans d'autres pays, la transition constitutionnelle n'a pas conduit à l'ancrage définitif de la démocratie. Le Niger donne l'exemple d'une éternelle transition avec des coups d'Etat répétitifs. Le paradigme de la transition qui repose sur le passage d'un pouvoir autoritaire vers un pouvoir démocratique est ainsi mis à rude épreuve¹²⁸.

La crédibilisation du processus de transition constitutionnelle

Dans l'attente de la nouvelle Constitution, les Etats sont souvent gérés par des organes ad hoc. Le Gouvernement de transition apparaît comme la solution institutionnelle. Si sa pertinence est aujourd'hui contestée¹²⁹ au regard de ses résultats mitigés dans certains cas, aucune alternative ne lui a été trouvée.

127 Chr. CHABROT « La transition constitutionnelle en France », Vème Séminaire franco-japonais de Droit public, Colmar-Lyon, 4-10 septembre 2002, In La Constitution et le Temps, éditions L'Hermès, Lyon 2003, pp.95-110

128 Y.-P. MANDJEM, « Les Gouvernements de transition comme sites d'institutionnalisation de la politique dans les ordres politiques en voie de sortie de crise en Afrique » Revue africaine des relations internationales, Vol. 12, Nos. 1 & 2, 2009, pp. 81-182, spécialement p.83 ; F. REYNTJENS, « les transitions politiques au Rwanda et au Burundi » en ligne <http://ua.ac.be/objets/00151007.pdf> p.4 ou L'Afrique des Grands Lacs: annuaire 2005/2006 (Paris : Harmattan, 2006), pp. 3-23

129 Y.-P. MANDJEM, op.cit.

Se pose la question du rôle que la société civile est appelée à jouer aussi bien dans la gestion de la transition que dans l'élaboration de la nouvelle Constitution.

Dans la quasi-totalité des pays ayant connu une transition constitutionnelle, la société civile dans les cas où elle n'a pas été appelée à gérer la transition, aura été fortement impliquée. Son implication, si elle est mal vue par certains en ce sens qu'elle peut éroder sa neutralité à tout le moins susciter des appétits, apparaît nécessaire en ce sens qu'elle crédibilise le processus de transition. Sa neutralité à l'égard du jeu politique lui confère un statut d'acteur incontournable dans les transitions constitutionnelles.

La participation de la société civile ne saurait cependant être réduite à la seule gestion du pouvoir. La transition doit être inclusive pour déboucher sur une paix définitive. Un accord de paix ne suffit pas souvent pour prendre en charge l'ensemble des problèmes qui se posent.

La société civile se doit, par conséquent, de poursuivre la médiation entre parties prenantes du gouvernement de transition mais également veiller à ce que toutes les composantes non signataires de l'accord de paix intègre le processus¹³⁰. Elle doit également exercer une pression constante sur le gouvernement car l'expérience a prouvé que les gouvernements de transition sont souvent frappés par l'inertie.

L'adoption d'une architecture institutionnelle post transition légitime

S'agissant du processus de ré-institutionnalisation procédant de l'adoption d'une nouvelle Constitution, la société civile doit prioritairement viser la définition d'une architecture institutionnelle forte au terme de la transition.

Pour ce faire, elle doit participer activement à l'élaboration de la Constitution post transition. L'objectif devrait être la recherche d'un équilibre institutionnel, une régulation efficace du jeu politique, des institutions assez représentatives

130 K. PAPAGIANNI, « Partage de pouvoir et gouvernements de transition : le rôle de la médiation », Centre for Humanitarian Dialogue report (nov. 2009) en ligne <http://aix1.uottawa.ca/rparis/papagianni.pdf>

des différentes composantes de la population et la constitutionnalisation de principes fondateurs d'une nation unie mais surtout d'une gouvernance vertueuse.

Au total, il s'agit de concevoir au terme d'une large consultation des institutions à travers lesquelles les populations se reconnaîtront, des institutions efficaces capables de prendre en charge les préoccupations des populations. En définitive, il s'agit de concevoir des institutions stables.

Dans cette perspective comme déjà indiquée, les mécanismes de la démocratie consociative doivent être promus. Une réelle politique de décentralisation et le bicaméralisme apparaissent comme des options qu'il convient de privilégier, l'objectif étant de faire participer toutes les composantes de la population à l'exercice du pouvoir.

Se posera par suite une question cruciale, celle de la légitimation de la transition. En effet, si les Constitutions prévoient les modalités de leur révision, elles ne prévoient jamais en revanche l'hypothèse de leur abrogation. Ainsi les transitions renvoient à une situation de non droit¹³¹ qui rend plus qu'incertaine la légitimité des transitions.

L'élection apparaît de ce point de vue comme le moyen adéquat de légitimation. La société civile devra considérer cette étape comme cruciale en ce sens qu'une forte légitimation populaire signifie l'adhésion du peuple à l'architecture institutionnelle. Se reconnaissant à travers les institutions, les populations seront plus promptes à les défendre toutes les fois qu'elles seront menacées. Mais pour ce faire, la société civile en parfaite synergie avec les autres acteurs doit veiller à ce que le référendum constituant soit crédible c'est-à-dire transparent avec un taux de participation assez élevé. Les élections de sortie de crise en Mauritanie et en Sierra Leone au regard des conditions d'organisation mais surtout du taux de participation ont atteint cet objectif¹³². En Sierra Leone,

131 Chr. CHABROT « La transition constitutionnelle en France », Vème Séminaire franco-japonais de Droit public, Colmar-Lyon, 4-10 septembre 2002, In La Constitution et le Temps, ed. L'Hermès, Lyon 2003, pp.95-110

132 Pour une synthèse sur les élections notamment les variations du taux de participation voir M. DIALLO, « Qu'en est-il de la démocratie à la lumière des élections », Communication Panel Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest- Bilan de l'année électorale 2007 en Afrique de l'Ouest, en ligne <http://www.oecd.org/dataoecd/34/41/40407147.pdf>

les élections ont donné lieu à une alternance avec un taux de participation de 68%. La Mauritanie de son côté est sortie d'une transition consécutive au coup d'Etat contre Ould WALL grâce à une élection présidentielle avec un taux de participation de 67%.

Accompagner donc la transition c'est en définitive jeter les bases d'une gouvernance légitime. Celle-ci reposerait pour un auteur comme Pierre CALAME sur cinq principes structurants : répondre à un besoin ressenti par la Communauté ; reposer sur des valeurs et principes communs et reconnus ; être équitable ; être exercé efficacement par des gouvernants responsables et dignes de confiance ; appliquer le principe de moindre contrainte.¹³³

133 P. CALAME, La démocratie en miettes : pour une révolution de la gouvernance, éditions Charles Léopold Mayer, 2003, pp 156 et s.

CONCLUSION

La société civile peut donc contribuer à la stabilisation institutionnelle en aidant à la mise en place d'institutions fortes car légitimes mais également d'un environnement socio économique stabilisateur pour les institutions.

La société civile ouest-africaine s'est pleinement investie dans la poursuite de cet objectif.

Le succès de cette mission reste cependant conditionné à un certain nombre de pré-requis lesquels dérivent des difficultés auxquelles elle fait face¹³⁴. Pour ce faire, nous formulons les recommandations suivantes :

- l'affirmation de l'autonomie de la société civile qui constitue un gage de sa crédibilité ;
- l'auto discipline qui exige que la société ne soit pas elle-même à l'origine de l'instabilité ;
- la prise en compte du rôle limité de la société civile. En effet, la société civile quelque soit son engagement elle ne peut seule garantir la stabilisation institutionnelle en Afrique de l'Ouest ; d'où la nécessité de construire un partenariat dynamique avec notamment l'Etat et les organisations sous régionales ;
- l'établissement de réseaux entre organisations de la société civile des différents pays de l'Afrique de l'Ouest pour mieux faire face à ces crises qui ont une envergure régionale mais également pour répliquer les bonnes pratiques
- le renforcement des capacités de la société civile en termes d'organisation et de règlement des différends.

¹³⁴ Voir T. EKIYOR, op.cit., p.36

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- **CGD- BURKINA FASO**, Constitutionnalisme et révisions constitutionnelles en Afrique de l'Ouest : Le cas du Bénin, du Burkina Faso et du Sénégal, rapport de recherche, 2009 ;
 - **CALAME (P.)**, La démocratie en miettes, éditions Charles Léopold Mayer, 2003 ;
 - **CHÂTAIGNER (J.-M.) et MAGRO (H.) (dir.)**, États et sociétés fragiles : Entre conflits, reconstruction et développement, Karthala, 2007 ;
 - **COMPAGNON (D.)**, « Le rôle de la société civile dans l'émergence d'une opposition démocratique : le cas du Zimbabwe », RIPC, 2009, vol.9, n°2, p.261 ;
 - **COREDEM**, Défis des sociétés civiles en Afrique, Passerelles- dph, n°4, Janvier 2011 ;
 - **C S A**, L'Afrique et le nouveau printemps arabe : une nouvelle ère d'espoirs démocratique, rapport spécial, n°1, 2011 ;
 - **CVETEK (N.) DAIBER (F.)**, Qu'est- ce la société civile ? Friedrich Ebert STIFTUNG, octobre 2009 ;
 - **EKIYOR (T.)**, Le rôle de la société civile dans la prévention des conflits : les expériences ouest africaines, en ligne <http://unidir.org/pdf/articles/pdf-art2843.pdf> ;
 - **GARON (R.)**, « La consolidation de la paix : lorsque la théorie rattrape les pratiques ambitieuses » Études internationales, vol. 36, n° 2, 2005, p. 229-242 ; <http://id.erudit.org/iderudit/011417ar> ;
 - **GIABA**, rapport annuel 2011 ;
- GIABA**, Evaluation de la menace du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, 2010 ;
- GOREE INSTITUTE**, Instabilité institutionnelle et sécurité humaine, 2012 ;
- GOREE INSTITUTE**, Elections, Paix et Sécurité en Afrique de l'ouest, 2010 :
- **HUGON (PH.)**, « Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté et à

- conflits en Afrique », *Afrique contemporaine* 218 (2006), pp. 33-47.
- **KIPRE (P.)**, « La crise de l'Etat-nation en Afrique de l'Ouest », *Outre-Terre*, 2005/2 n°11, pp 19-32.
 - **KEUTCHA TCHAPNGA (C.)**, « Droit constitutionnel et conflits politiques dans les Etats francophones d'Afrique noire », RFDC, 2005, n°63, pp 451-491.
 - **FAVOREU (L) et alii**, *Droit constitutionnel, précis Dalloz*, 13^{ème} édition, 2010.
 - **OTAYEK (R.)**, « Vue d'Afrique. Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré », *RIPC*, 2002/2, Vol.9, p.193-212.
 - **PACTET (P.)**, **MELIN-SOUCRAMANIEN**, *Droit constitutionnel*, 2^{ème} édition, 2008.
 - **SQUARE (I.-K.)**, « Le dilemme de la justice transitionnelle et la réconciliation dans les sociétés post-guerre civile : les cas du Libéria, de la Sierra Leone et de l'Ouganda », *Études internationales*, vol. 39, n° 2, 2008, p. 205-228 ; en ligne <http://id.erudit.org/iderudit/019192ar>

LA CÔTE D'IVOIRE AUJOURD'HUI : DE LA DÉMOCRATIE PAR LA FORCE À LA DÉMOCRATIE PAR LE DIALOGUE

Par Kevin Adou

INTRODUCTION

On ne peut pas aujourd'hui aborder la question de la crise postélectorale ivoirienne sans se référer à l'intervention des forces internationales, en l'occurrence, la Force française LICORNE et les forces onusiennes. Celles-ci ont détruit les armes lourdes du camp présidentiel d'alors et créé les conditions de l'arrestation de Laurent Gbagbo pour, disaient-ils, mettre fin au massacre et faire respecter le verdict des urnes tel que proclamé par la Commission Electorale Indépendante (CEI) et certifié par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Lequel verdict donnait Alassane Ouattara vainqueur de l'élection présidentielle de novembre 2010.

La présence des forces onusiennes en Côte d'Ivoire pour le maintien de la paix est consécutive à de nombreux accords de paix signés entre les protagonistes de la crise ivoirienne (accords de Marcoussis, d'Accra, de Pretoria et de Ouagadougou), dont les derniers aboutiront à l'organisation de l'élection présidentielle en octobre et novembre 2010. La confusion dans l'annonce des résultats et la désignation du vainqueur de cette élection ont été à la base de

la répression de manifestation de populations civiles, puis à un affrontement armé mettant aux prises les Forces Nouvelles (FN) proches d'Alassane Ouattara et une partie des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) soutenant Laurent Gbagbo. Les graves exactions commises durant quatre mois ont tout d'abord suscité des sanctions internationales, la mise en œuvre des moyens pacifiques pour résoudre la crise, puis l'ingérence de la communauté internationale dans la crise ivoirienne.

Une ingérence aux prises avec la divergence des positions politiques.

- L'illégalité de la violation de la souveraineté de l'Etat de Côte d'Ivoire : la thèse des partisans de Laurent Gbagbo.
- La responsabilité internationale de protéger, fondement de l'intervention militaire de l'ONU et de la Force Licorne : la thèse des partisans d'Alassane Ouattara

Cette intervention internationale favorable à Alassane Ouattara a confirmé, au sein d'une bonne partie de la population vivant en Côte d'Ivoire (et même ailleurs), l'idée selon laquelle Alassane Ouattara incarnerait les intérêts français, occidentaux et étrangers contre les intérêts des Ivoiriens défendus par Laurent Gbagbo.

Plus d'un an après la crise postélectorale et le changement de régime en Côte d'Ivoire, cette perception reste prégnante dans les consciences collectives et structure la lecture des événements actuels.

Cet article ne s'appesantira pas sur cette vision des choses, même si elle peut être fondée dans une certaine mesure. Quoi qu'il en soit, l'intervention des forces internationales a permis de mettre fin aux violences qui ont fait plus de 3 000 morts.

Même si cette intervention a mis fin à l'escalade de la violence, il n'en demeure pas moins que le pays connaît aujourd'hui une situation sécuritaire précaire dont la gestion nécessite un vrai dialogue et un minimum de cohésion, de consensus et de confiance au sein de la classe politique ivoirienne. Il s'agit d'opérer un passage de la ¹démocratie par la force extérieure² à la ²démocratie par le dialogue et le consensus².

La démocratie par la force, une constante de la politique ivoirienne : « la brutalisation » du champ électoral ivoirien

L'histoire électorale de la Côte d'Ivoire rime avec violences et incompréhensions entre les acteurs politiques engagés dans la compétition. L'élection qui est en principe une forme de compétition pacifique entre les différentes formations politiques du pays, se mue plutôt en un combat armé. La raison fondamentale est que le parti ou la force politique au pouvoir n'entrevoit pas la possibilité du changement au sommet de l'Etat. De Félix Houphouët Boigny à Alassane Ouattara, en passant par Henri Konan Bédié, Robert Guéi et Laurent Gbagbo, on constate que l'alternance s'est opérée, non pas par la voie naturelle des urnes, mais en empruntant des procédures ad hoc comme le « coup d'Etat rationnel et sans effusion de sang » de Robert Guéi en 1999 ou l'usage de la force pour faire respecter le verdict des urnes (en 2000 et en 2011).

En 1990, les premières élections multipartites, après trente ans de monopartisme, avaient déjà donné lieu à des violences, notamment dans le centre ouest du pays. Les élections présidentielles de 1995 se sont déroulées sur fond de violences avec le boycott actif des deux principaux partis politiques d'opposition d'alors (le Front Populaire Ivoirien et le Rassemblement des Républicains) qui ont exigé en vain l'institution d'une commission électorale indépendante.

Avec l'élection présidentielle de 2000, l'on est parvenu à admettre l'idée d'une commission électorale indépendante, mais celle-ci a été arbitrairement dissoute par le général Robert Guéi au moment de la proclamation des résultats qui étaient à l'avantage de l'opposant d'alors, Laurent Gbagbo. C'est finalement par un coup de force que ce dernier a pu arracher la victoire dans « des conditions calamiteuses », de son propre aveu.

Dix ans après, le même scénario se reproduit, lorsque les résultats de la Commission électorale indépendante (CEI) donnant l'opposant Alassane Ouattara vainqueur à l'élection présidentielle sont invalidés par le Conseil constitutionnel qui proclame plutôt la victoire de Laurent Gbagbo. Pourtant, comme l'a certifié Young-Jin Choi, le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU en Côte d'Ivoire, le peuple ivoirien a bel et bien choisi le candidat

Alassane Ouattara comme le vainqueur de l'élection présidentielle. Laurent Gbagbo, considéré comme une figure emblématique du multipartisme en Côte d'Ivoire et auteur d'ouvrages sur la démocratie, s'est illustré, à la pratique, comme son prédécesseur Robert Guéi en refusant le verdict des urnes. En adoptant la posture du « moi ou le chaos », il a plongé le pays dans une violence extrême et dans une grave crise humanitaire. Ses fervents partisans, ayant battu campagne avec des slogans antidémocratiques comme « On gagne ou on gagne ! », « On va installer Gbagbo ! », « Gbagbo ou rien ! », l'ont conforté dans cette position. Ils ont développé autour de lui une rhétorique ultranationaliste empreinte d'agressivité et de religiosité ; convaincus, sans doute que leur mentor triompherait contre « les forces du mal », selon la « prophétie » du pasteur Koné Malachie.

Comme on le voit, l'alternance s'est donc toujours opérée dans la douleur. L'élément nouveau, avec les dernières élections, c'est qu'elle s'est faite avec l'implication de forces internationales. Même si cette intervention internationale a permis d'imposer la démocratie, le principal défi aujourd'hui est de transformer cette démocratie imposée par la force en une démocratie consentie par l'ensemble des acteurs. Or, le pouvoir actuel se laisse prendre progressivement par le piège de la pensée unique et le musellement de l'opposition.

La survivance de la mentalité du parti unique dans la gestion post-conflit

Malgré la proclamation officielle du passage au multipartisme en 1990, force est de constater que les structures, les usages et les mentalités du système du parti unique ont continué d'exister et de se renforcer jusqu'à ce jour. En effet, la survie du parti unique, ou du « parti dominant » suppose l'usage de la violence policière ou militaire par le pouvoir pour réprimer tout effort de l'opposition visant à la révision du statu quo et l'alternance au pouvoir. Elle appelle, en réaction, l'usage de la violence par l'opposition contre le pouvoir, qui prend la forme du coup d'Etat, de la rébellion ou de la guerre. La survivance du parti unique est manifestée par les caractéristiques communes à tous les régimes politiques que la Côte d'Ivoire a connus après 1990 :

- L'irruption sur la scène politique de nouvelles structures sécuritaires qui, appuyées par des forces parallèles (miliciens, mercenaires, Dozos), se voient confier un rôle de premier plan dans le fonctionnement des institutions de l'Etat (CNS de 1993 à 1999, le CNSP de 1999 à 2000, CECOS de 2000 à 2011, FRCI depuis 2011)
- La décapitation ou le musellement de l'opposition politique au moyen de pressions d'ordre politique ou judiciaire (RDR de 1993 à 1999, PDCI puis RDR en 2000, RDR entre 2000 et 2010, FPI aujourd'hui).
- La réapparition, au sein d'une partie de la classe politique et de la population, d'un discours et d'une attitude selon lesquels « nous avons beaucoup lutté et c'est notre tour de gérer (ou de manger) maintenant »
- La dominance d'un discours caractéristique de la pensée unique dans les médias d'Etat. Et le verrouillage de l'espace audiovisuel.
- La gestion de la situation post-conflit par le nouveau régime est fortement empreinte de cette logique d'imposition qui ne favorise pas la réconciliation nationale.
- Au niveau politique et institutionnel : L'intervention internationale a permis une normalisation institutionnelle qui reste cependant déséquilibrée. On assiste à un pouvoir trop fort qui ne laisse pratiquement pas de place à une opposition politique. Défait électoralement puis militairement, le Front populaire Ivoirien (FPI) est en état de choc. Le transfèrement à la Haye de l'ancien président Laurent Gbagbo a alourdi l'atmosphère politique. Les élections législatives se sont déroulées sans le FPI. Les résultats n'ont réservé aucune surprise : le parti d'Alassane Ouattara, le Rassemblement des Républicains (RDR) a obtenu la majorité des sièges de députés, suivi par le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) de l'ancien président Henri Konan Bédié qui avait soutenu Alassane Ouattara lors du second tour de l'élection présidentielle de 2010.
- Le parti d'Alassane Ouattara doit avoir la victoire modeste et résister à la tentation de gouverner seul. Le gouvernement et l'Assemblée nationale devront associer l'ensemble des forces vives de la nation, y compris les partis non-représentés au parlement, à un dialogue national sur les réformes nécessaires à la consolidation de la paix.

- Au niveau de la justice transitionnelle : une justice de vainqueur se met en place. La structure actuelle de l'appareil de la sécurité est un handicap pour l'exercice d'une justice impartiale. La toute-puissance des anciens commandants de zones des Forces Nouvelles au sein de l'armée rend très délicat l'arrestation de l'un ou l'autre des leurs dans le cadre d'une enquête lancée par la justice ivoirienne ou par la Cour pénale internationale sur les crimes graves qui ont suivi l'élection présidentielle de novembre 2010 et sur ceux de la période 2002 -2010. Pendant ce temps, plusieurs proches de Laurent Gbagbo ont été inculpés et la justice enquête sur les crimes économiques commis par son clan. Certes, il y a eu effectivement des actes graves posés, avant et pendant la crise postélectorale, par des alliés militaires et civils de l'ancien président. Mais, alors que des crimes graves ont été également perpétrés par des membres des forces favorables au nouveau président, aucune mise en accusation n'a été jusque-là annoncée.
- Alassane Ouattara a indiqué à plusieurs reprises, notamment pendant ces voyages à l'étranger, la nécessité d'une justice impartiale. C'est le moment de faire suivre ces déclarations d'intention d'actes politiquement risqués mais nécessaires.

Les défis actuels de la paix et de la sécurité

Une situation sécuritaire préoccupante et les défis de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS)

L'armée, la police et la gendarmerie sont confrontées à d'inquiétantes divisions, à un déficit de moyens et à un profond déséquilibre hiérarchique. Les membres des anciennes Forces de Défense et de Sécurité (FDS) de l'ère Gbagbo cohabitent difficilement avec les éléments des Forces nouvelles (FN), l'ancienne rébellion. Les chefs militaires des FN promus à de hauts grades, mais dont certains continuent à mener des activités délictueuses, détiennent un pouvoir disproportionné au sein des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI). Les ex-militaires de la rébellion ont gardé autour d'eux leurs hommes

les plus fidèles et les plus aguerris qui se soustraient à la hiérarchie classique et continuent à s'adonner à des activités économiques illicites.

En acceptant l'installation par les ex-forces rebelles d'un président élu, la communauté internationale aurait pu prévoir qu'il serait difficile de leur faire comprendre que l'heure est à la restauration de l'autorité de l'Etat, et non pas à la célébration d'une ultime victoire de la rébellion autorisant la poursuite des abus.

Le 30ème rapport du Secrétaire Général sur la situation en Côte d'Ivoire note des violations des droits de l'homme et de faits illicites commis par des éléments des FRCI ou des groupes (milices, Dozos) associés à ces derniers.

La situation sécuritaire dans l'ouest du pays ne fait que se dégrader. Les tensions entre les services de sécurité et la population, le réarmement et le recrutement présumés d'ex-combattants ivoiriens et libériens, les violentes attaques perpétrées contre les villages frontaliers, avec leur lot de morts et de blessés, provoquent des destructions et des déplacements de population, et demeurent de grandes sources de préoccupation.

Depuis vingt ans, les conflits fonciers opposent autochtones, allochtones et allogènes originaires du Burkina Faso et du Mali venus travailler dans les plantations de cacao et d'hévéas. Les agriculteurs étrangers ont parfois été chassés des terres qu'ils cultivaient. Après septembre 2002, des affrontements sanglants ont opposé des miliciens pro-Gbagbo et des rebelles venus du Nord. Fidèles à Laurent Gbagbo, les natifs de la région ont beaucoup perdu à la faveur de la crise postélectorale : nombre d'entre eux se sont vus chassés de leurs maisons et de leurs terres, expropriés au profit de nouveaux arrivants.

L'installation des étrangers et des travailleurs agricoles originaires du Nord est appuyée par les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI, dont le commandement est assuré dans la région par Losseni Fofana, dit Loss, un ex-rebelle) et par les Dozos, ces chasseurs traditionnels d'Afrique de l'Ouest qui ont troqué leurs vieux fusils contre des kalachnikovs. Ces derniers règnent en « seigneurs de guerre » et font payer un droit de protection aux nouveaux arrivants. Sous l'ancien régime, les étrangers craignaient les miliciens pro-Gbagbo. Aujourd'hui, les autochtones redoutent les exactions des FRCI et

des Dozos, c'est-à-dire les vols, les viols, les tortures et les exécutions sommaires.

Une attaque le 8 juin contre des villages de la zone avait coûté la vie à une vingtaine de personnes, dont 7 casques bleus nigériens de l'ONU.

D'autres attaques contre les FRCI ont été enregistrées dans plusieurs localités du pays et ont conduit, entre autres, à la fermeture momentanée de la frontière avec le Ghana voisin. Le pouvoir et l'opposition se renvoient la responsabilité de ces attaques.

La situation sécuritaire est préoccupante et nécessite une gestion cohésive et rationnelle. Le chef de l'Etat a créé, le 8 août 2012 un Conseil national de sécurité qui a pour mission de coordonner les questions relatives à la sécurité intérieure et extérieure de la Côte d'Ivoire et de définir les orientations stratégiques ainsi que les priorités nationales en matière de réforme du secteur de la sécurité. Cette initiative est à saluer. Mais il importe d'aller plus loin en entamant concrètement un processus inclusif de réforme du secteur de la sécurité. Ce processus devra être équilibré et basé sur la confiance entre toutes les forces et les acteurs en présence (ex FDS, Ex Forces nouvelles...).

Une telle réforme est coûteuse et nécessite l'appui financier et l'expertise de partenaires internationaux. Mais encore faudra-t-il que ces partenaires prennent en compte les menaces réelles à la sécurité intérieure et extérieure du pays. Comme le révèle Joseph Vitalis, il est paradoxal que « la sécurité intérieure des Etats ne soit pas mieux soutenue par les donateurs », tandis que « les besoins de défense extérieure sont souvent surévalués ». Les principales menaces à l'encontre de la sécurité intérieure des Etats sont souvent placées sous le boisseau au profit des intérêts légaux et illégaux des pays donateurs. Le Gouvernement américain s'est dit prêt à aider le Gouvernement de Côte d'Ivoire à faire des réformes institutionnelles cruciales dans le secteur de la sécurité. Il importe toutefois de définir clairement les objectifs d'un tel partenariat (gouvernement américain et gouvernement ivoirien) à partir d'une analyse des besoins de sécurité qui tiennent compte, en premier lieu, des menaces réelles pour le pays et pour sa population. Car la capacité du gouvernement ivoirien à assurer une sécurité adéquate pour tous les habitants de la Côte d'Ivoire est une base essentielle qui renforcera également les efforts de promotion de la paix, du développement, de la bonne gouvernance et de la reprise économique.

Les défis de la réconciliation nationale

Retisser le lien social après les déchirures provoquées par l'escalade progressive de la violence politique et communautaire, telle est la mission confiée à la CDVR et à son président Charles Konan Banny. Toutefois, l'ordonnance adoptée par le Conseil des ministres du 13 juillet 2011 demeure confuse quant au fonctionnement de cette commission. Le texte ne comporte aucune disposition définissant clairement les pouvoirs de la commission et ne garantit pas suffisamment son indépendance à l'égard du pouvoir politique. Par ailleurs, une enquête réalisée par International Crisis Group auprès de plusieurs interlocuteurs dont des proches d'Allassane Ouattara, révèle que la nomination de Charles Konan Banny ne fait pas l'unanimité et pose un problème d'impartialité.

Installée en grande pompe, la CDVR a mis des mois avant de définir ses méthodes de travail. Elle semble coincée entre, d'une part, les tenants du pouvoir, qui l'encouragent sans lui donner les moyens nécessaires à son action et, d'autre part, l'opposition, principalement le FPI, parti de l'ex-président Laurent Gbagbo, qui attend peu de chose de la part de cette institution. Censée être financièrement autonome et juridiquement indépendante, elle a tenu plusieurs missions consultatives, mais peine à rassembler les financements des bailleurs de fonds. Du coup, son déploiement sur le terrain, à travers la création de 36 commissions locales, n'a pas encore débuté. C'est pourtant de cette manière que seront recueillis les témoignages des victimes et que des réparations pourront être accordées.

La Côte d'Ivoire ne pourra s'engager véritablement dans un processus de réconciliation que si les autorités ivoiriennes et les leaders de l'opposition font preuve d'une réelle volonté d'entamer un vrai dialogue. Il y a eu, certes, des tentatives, mais qui demeurent timides.

Le FPI, qui a boycotté les législatives de décembre 2011, exige toujours la libération de tous « ses » prisonniers, le dégel de leurs avoirs, le retour des exilés volontaires... Les plus radicaux demandent la libération de Gbagbo et la réorganisation des dernières élections. Des exigences jugées aberrantes par le pouvoir. Dans ce dialogue de sourds, les durs des deux camps, toujours

animés par un esprit de vengeance, mènent la danse, et les modérés n'arrivent pas à imposer leurs vues.

Or le dialogue est la clé de la réconciliation, même si son amorce peut être difficile provoquer des frustrations. Il faut du courage pour amorcer un vrai dialogue où les uns et les autres apprennent à se parler et à se voir, aussi bien comme adversaires et partenaires. En effet, au fur et à mesure que la sensibilité et l'expérience du dialogue s'accroissent, la perception d'un sens partagé émerge. Les gens découvrent qu'ils ne sont ni en train de s'opposer les uns aux autres ni simplement en train d'interagir. Une confiance accrue entre les membres du groupe - et dans le processus lui-même - a comme résultat de faire ressortir les pensées et les sentiments généralement tenus dissimulés. Les participants se rendent compte qu'ils sont engagés dans l'expérience commune du sens partagé, expérience qui change et évolue constamment. Il n'y a aucun consensus imposé.

Le manque de résultats probants du Forum de Réconciliation Nationale de 2001 et de la création d'un Ministère de la Réconciliation Nationale (2003-2010) montre les limites des initiatives unilatérales dans le règlement de délicats problèmes de justice, de réconciliation nationale et de cohésion sociale.

Les défis structurels pour une paix durable

Depuis plusieurs décennies, la société politique ivoirienne traîne des pieds sur des menaces structurelles à la paix dont la crise postélectorale n'en a été, en réalité, qu'une manifestation. Cette crise offre, dans le même temps, une réelle opportunité de retisser le lien social et de bâtir une nation riche et prospère. Encore faudra-t-il que le travail de réconciliation nationale aille au-delà des polémiques sur l'« entêtement » de Laurent Gbagbo à ne pas céder le pouvoir à son adversaire victorieux, ou sur l'« ingérence » des puissances étrangères dans les affaires intérieures de la Côte d'Ivoire, pour s'attaquer aussi bien aux vieux démons, qu'aux défis actuels de réconciliation.

La gestion de la diversité

La plupart des tueries commises pendant les violences postélectorales, l'ont été, en général, sous des bases identitaires. Cette dimension ethnique présente dans les violences postélectorales, constitue l'une des racines majeures de la crise politique devenue chronique en Côte d'Ivoire. En réalité, que signifiaient vraiment les principes démocratiques pour la majorité des Ivoiriens, obnubilés par la défense du « fils de la région ».

L'une des faiblesses des sociétés politiques comme celles de la Guinée et de la Côte d'Ivoire est la tribalisation du débat politique. Les solidarités mécaniques ou traditionnelles, fonctionnant sur la base des identités primaires (en l'occurrence l'identité ethnique), prennent le pas sur la construction de société cohésive fondée sur l'égalité de dignité de tous les citoyens, quelle que soient leurs appartenances ethnique ou religieuse. Pourtant, la constitution ivoirienne (août 2000) souligne que : « La République de Côte d'Ivoire est une et indivisible, laïque, démocratique et sociale. (...) Son principe est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple » (article 30). Elle précise également en son article 13 que « (...) Sont interdits les Partis ou Groupements politiques créés sur des bases régionales, confessionnelles, tribales, ethniques ou raciales. »

Si la réalité ethnique est officiellement proscrite de l'activité politique, il est cependant difficile de faire une analyse du phénomène politique ivoirien sans en tenir compte. Le facteur ethnique constitue l'une des trames de l'histoire politique. Elle a progressivement pris de l'importance à mesure que se nouait l'intrigue politique qui a débouché sur les conflits de ces dix dernières années.

Même si le « père de la nation » s'est efforcé, par ce qu'il appelait localement sa « géopolitique ethnique », d'associer les différentes communautés à la gestion des affaires de l'État, il n'en demeure pas moins que les Akan, en général, et les Baoulés en particulier (groupe auquel il appartenait) avaient une place privilégiée. Il a construit, selon les termes de Harris Memel-Foté, un « mythe akan de la gestion du pouvoir politique » pour légitimer le pouvoir des Akan. Certains analystes estiment qu'il a subtilement semé les graines de l'ethnicité ayant conduit à des frustrations à l'origine de l'engagement politique des populations de l'Ouest du pays (en particulier les Krou).

Son successeur Henri Konan Bédié contribue à l'enracinement de l'ethnicité dans le champ politique ivoirien, notamment avec l'émergence du concept de l'« ivoirité » qui aura, en autres conséquences, le ralliement des communautés du Nord à la cause d'Alassane Dramane Ouattara

Désormais le champ politique se configure sous forme d'une arène où l'on peut lire le positionnement des groupes ethniques derrière le combat des partis. Les ressortissants de l'Ouest (Krou majoritairement) et certaines communautés ayant subies des frustrations du régime Houphouët (Sanvi, Attié) s'alignent derrière le FPI ; les « nordistes » (Malinké et Sénoufo) prennent fait et cause pour le RDR ; les Akan en majorité soutiennent le PDCI. C'est sur ce fond de regroupement ethnique que se sont déroulées les élections de fin 2010. La victoire numérique d'Alassane Ouattara au second tour, face à Laurent Gbagbo, s'explique essentiellement par le vote de l'« électorat baoulé », suite au mot d'ordre d'Henri Konan Bédié.

Il se murmure aujourd'hui que les Malinké occupent les postes stratégiques de l'Etat, suivis des Baoulé, tandis que les Bété, par exemple, seraient exclus ou s'auto-excluraient. .

Cette situation donne l'impression d'une « alternance ethnique » positionnant aujourd'hui les nordistes, ayant subi les méfaits de la politique de l'« ivoirité », aux commandes de l'État. Cette « alternance ethnique » constitue une menace à la cohésion sociale. Mais en même temps, l'équation semble difficile à résoudre, dans la mesure où la belligérance s'est fortement nourrie de frustrations ethniques accumulées tout le long des périodes de gouvernance des différents présidents. Il convient tout de même, pour les nouvelles autorités, de prendre en compte cette donnée objective qu'est l'ethnie dans leur projet de reconstruction de la cohésion sociale.

La nécessité d'une gestion éthique et rationnelle de l'immigration

Il est pratiquement impossible de traiter de la crise ivoirienne, sans aborder la question de l'immigration et de l'intégration sous-régionale. L'histoire du pays

se caractérise, entre autres, par une forte immigration des ressortissants des pays voisins. Cette question a été instrumentalisée par les leaders politiques et provoquée des violences dans plusieurs localités du pays. La Côte d'Ivoire est obligée d'assumer cette configuration démographique caractérisée par une forte présence d'immigrants, à travers une politique publique responsable de l'étranger prenant en compte les valeurs et principes d'intégration prônés dans les textes des organisations sous-régionales comme l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain (UEMOA) et la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

La politique publique de l'étranger est l'ensemble des dispositions institutionnelles et constitutionnelles qui intègrent les mécanismes de contrôle des migrations aux frontières, d'identification et les outils de gestion des fichiers de l'immigration. Elle doit aussi et surtout consister en des instruments juridiques et politiques d'incorporation et de sécurisation des minorités issues de l'immigration. Au sein d'un État, une politique publique de l'étranger doit être comprise comme l'ensemble des mécanismes formels et informels travaillant d'une part à la mobilité des frontières sociologiques et au rapprochement psychologique du « eux » et du « nous » et aussi, d'autre part, à plus et mieux d'intégration des franges de populations immigrées qui le désirent. En la matière, la mise en place de ministères de l'intégration et le coût préférentiel des cartes de séjour dans bon nombre d'États de la Communauté ne doivent pas faire illusion, pas plus que l'existence de procédures de naturalisation connues seulement de quelques initiés. Les usages faits de ces dispositions ne donnent pas l'impression de correspondre à des sociétés qui auraient pris conscience de leur complexité, notamment du fait de l'immigration, et de la nécessité morale de créer les conditions de justice sociale, d'égalité et de citoyenneté intégrative. Ce qui tient lieu de politique de l'étranger, dans la plupart des États de la Communauté, se veut implicite. Or, l'idéologie de la tradition africaine d'hospitalité, par laquelle on tente de justifier l'absence d'une politique publique explicite de l'étranger est mise à rude épreuve, lorsque les communautés étrangères deviennent des bouc-émissaires, surtout en période de crise économique prolongée. L'actualité du traitement des immigrés en Afrique de l'Ouest depuis ces vingt dernières années montre bien qu'on cherche partout à conjurer le malaise social par l'alibi de l'« étranger envahisseur ».

La question foncière

A ces deux problèmes, à savoir l'instrumentalisation des questions ethniques et la gestion de l'immigration se greffe la question foncière, une véritable poudrière en qui risque de compromettre encore pendant longtemps la paix civile si aucune solution durable et concertée n'est trouvée.

Développement de la jeunesse

L'une des clés pour l'instauration d'une paix sociale durable réside dans la formation et l'insertion professionnelle des jeunes. La raison est simple : à travers toute l'Afrique, les conflits des factions, recrutent leurs contingents dans la jeunesse marginalisée ou socialement exclue. Plusieurs études scientifiques montrent que le manque d'accès aux ressources et opportunités économiques ainsi qu'aux services de l'Etat (particulièrement en matière d'éducation) ont été les principales causes de l'enrôlement des jeunes combattants. En Côte d'Ivoire, il existe un lien étroit entre la dégradation du système éducatif, l'accroissement du chômage des jeunes et la montée de la violence scolaire, universitaire et politique. Certes, la pauvreté des jeunes ne constitue pas la cause principale des conflits, mais elle engendre le désespoir qui alimente les tensions. Ainsi, tout pays qui précarise ou hypothèque l'avenir de sa jeunesse, court le risque de sa propre perte.

Au-delà de la pauvreté des jeunes, il s'agit de travailler à la réduction des inégalités et de toutes les formes de violence structurelle qui consacrent la marginalisation et l'exclusion sociale. La vraie réconciliation consiste à créer les conditions de la justice et de la justice sociale.

CONCLUSION

Pour stabiliser le pays, il faudra agir sur plusieurs leviers : la relance économique, l'éthique et la transparence dans la gouvernance, la normalisation politique, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale. Pour ce qui concerne les questions économiques et la rigueur dans la gestion des affaires publiques, les premiers signes que donnent les autorités actuelles sont encourageants. Les premiers mois d'Alassane Ouattara au pouvoir ont permis à la Côte d'Ivoire de rendre plus stable un pays qui était au bord de la guerre civile généralisée. Le président ivoirien a été investi dans sa fonction le 21 mai 2011 et un nouveau gouvernement a été annoncé le 1er juin 2011. Depuis lors, le pays a enregistré des progrès dans plusieurs domaines. Le sentiment d'une amélioration notable de la gouvernance et d'une meilleure gestion de l'économie et des deniers publics est largement partagé. La nouvelle administration renvoie le plus souvent une image relative de compétence et de dynamisme. Les décisions sont mises en œuvre, et très fréquemment, ce qui est annoncé est réalisé, à l'exception des engagements dans les domaines sensibles et cruciaux liés à la sécurité. Il est encore difficile de mesurer l'impact de plusieurs programmes ambitieux lancés depuis quelques mois dans le domaine économique. De même, les effets des réformes comme celles de la filière cacao ou du secteur pétrolier ne seront quantifiables que dans quelques années. Mais certaines actions ont déjà un effet immédiat et visible.

Le trafic routier, a été fluidifié. De nombreux barrages ont été progressivement levés à l'entrée et à la sortie des grandes villes et sur les principaux axes du pays. Dans l'ensemble du pays, plusieurs axes routiers ont été renoués. Le régime Ouattara bénéficie du soutien constant de la communauté internationale. Une aide financière significative a été attribuée au pays juste après la crise postélectorale. La disposition bienveillante des bailleurs de fonds est toujours de mise. On note une amélioration de l'environnement des affaires qui suscite un retour progressif de l'investissement privé.

Il semble s'installer progressivement une culture du résultat au plus haut sommet de l'Etat. Par ailleurs, Alassane Ouattara est réputé pour être un économiste et un gestionnaire rigoureux ; et le pays bénéficie d'un potentiel conséquent et de l'appui des bailleurs de fonds internationaux.

Mais ces signaux économiques prometteurs, dont il faut espérer qu'ils se traduiront en créations importantes d'emplois pour la jeunesse, ne sont pas suffisants pour garantir une stabilité durable. La Côte d'Ivoire est certes aujourd'hui un pays mieux administré qui affiche des ambitions de croissance économique forte. Mais c'est aussi un pays divisé et fragile qui entame avec peine le long et difficile chemin de la réconciliation.

Les problèmes liés à la sécurité et à la réconciliation nationale méritent une attention particulière de la part des nouvelles autorités qui devraient éviter d'imposer au peuple ivoirien une paix et une justice des vainqueurs. La démocratie et la réconciliation nécessitent le dialogue et la recherche permanente du consensus.

BIBLIOGRAPHIE

- Adou K. et Kassimi B. (2008), Côte d'Ivoire, Chronique d'une crise (2002-2008), Abidjan, CERAP
- Akindès, F. (2000). «Inégalités sociales et régulation politique en Côte d'Ivoire : La paupérisation en Côte d'Ivoire est-elle réversible ?» Politique africaine 78: 126-141.
- Akindès, F. (2004). «Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire.» Série de monographie du CODESRIA.
- Akindès, F. (2007). Côte d'Ivoire : de la stabilité politique à la crise. Vers une politique de réhabilitation basée sur la responsabilisation des communautés à la base. Abidjan, Banque Mondiale: 132.
- Akindès F. (2011), Côte d'Ivoire, la réinvention de soi dans la violence, Dakar, CODESRIA.
- Brou, K. and Y. Charbit (1994). «La politique migratoire de la Côte d'Ivoire.» Revue européenne des migrations internationales 10(3): 33-58.
- Camara, S. (1975). Gens de la parole. Essai sur la condition et le rôle des griots dans la société malinké. Paris, Mouton.
- Chauveau J-P. (2000). « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire ». Politique Africaine n°78.
- Dozon, J.-P. (1997). L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire. Le modèle ivoirien en questions. B. Contamin and H. Memel-Fotè. Paris, Karthala-ORSTOM: 780-98.
- International Crisis Group, ²Côte d'Ivoire : poursuivre la convalescence², Briefing Afrique N°83, Dakar/Bruxelles, 16 décembre 2011.
- Koné A. (2003), Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne, édition Karthala, 215 p.
- Laporte, M. (1970), La pensée sociale de Félix Houphouët-Boigny président de la République de Côte d'Ivoire, C.E.A.N, Bordeaux, 103 p.

- Le Pape, M. (2003). «Les politiques d'affrontements en Côte d'Ivoire (1999-2003).» *Afrique Contemporaine* été 2003 (206): 29-39.
- Losch B., « Libéralisation et crise politique en Côte d'Ivoire » *Critique internationale* n°19 avril 2003.
- Yabi G. (2011), ²Côte d'Ivoire : les quatre pièges à éviter en 2012², *Slate Afrique*, 23 décembre 2011.

LA CRISE MALIENNE : SA GENÈSE, SES IMPLICATIONS ET SES ENJEUX. QUEL RÔLE POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE ?

*Le Mali, entre défis sécuritaires et crises institutionnelles :
quelles solutions ?*

Par Adama Diawara

Le Mali vit aujourd'hui un des moments les plus sombres de son existence, une crise multidimensionnelle : les 2/3 du pays dans sa partie nord, avec une superficie totale de 878 613 km², sont sous occupation des salafistes, sécessionnistes, et autres trafiquants de drogues, d'otages et de devises. Le reste du pays, pris en otage par la classe politique, est au bord de l'implosion suite à un coup d'État perpétré par certains militaires de la ville garnison de Kati. L'État malien en déconfiture depuis belle lurette s'est effondré. Pourtant, les hommes politiques se battent pour rentrer dans le gouvernement de transition. Comme le disait Laurent Bigot¹³⁵ citant un proche conseiller du président Blaise Compaoré, médiateur de la CEDEAO dans la crise malienne, tout le Mali peut s'effondrer, pourvu qu'il reste Bamako, les hommes politiques vont se battre pour partager cette parcelle de pouvoir en rentrant dans le gouvernement.

¹³⁵ Sous-directeur Afrique occidentale au ministère français des Affaires étrangères.

Avec du recul, les Maliens redécouvrent maintenant les signes précurseurs, les fractures, les bruissements qui auraient dû les avertir. Souvent, ces signes furent décodés, mais en raison de l'indifférence ou de l'aveuglement, ils n'ont suscité aucune réaction, ou, tout simplement, ils furent étouffés sans bénéficier de traitements adéquats. C'est la raison pour laquelle je disais à certains collègues que nous sommes tous responsables en raison de notre silence complice pendant que la situation se dégradait, de jour en jour, sous nos yeux.

Ce qui, à notre avis, doit être au centre de nos préoccupations et réflexions, ce sont les raisons de notre mutisme collectif, de notre aveuglement. C'est seulement à la suite de cela que nous pourrions nous pencher sur les insuffisances et/ou imperfections institutionnelles. Après tout, les mêmes causes, dans les mêmes conditions, produisent les mêmes effets. Mais comment sommes-nous parvenus à un tel niveau de déchéance ?

I. NATURE ET ENJEUX DE LA CRISE MALIENNE

Il nous faut avant tout faire des mises au point par rapport à la situation du Mali. À l'instar d'autres foyers de tension dans le monde, celui du Mali s'inscrit dans la logique des puissances occidentales de s'appropriier les ressources mondiales, d'exproprier et d'assujettir les pays en voie de développement. Ainsi, plusieurs dizaines de permis d'exploration des ressources du nord du pays sont accordés aux compagnies minières internationales (Occidentales, Japonaises, Chinoises, Australiennes, Sud-africaines, etc.)¹³⁶. C'est la logique néocolonialiste qui se poursuit, en faveur de la récession que vit le système capitaliste mondial. Nous devons donc situer le conflit malien dans le contexte d'un vaste programme de déstabilisation en cours dans les pays africains. Il s'agit à long terme de la dépossession territoriale du Mali de sa partie nord. Une zone très riche en ressources minières. En effet, le nord du Mali constitue "un véritable scandale géologique" (Hamed Sékou Touré). Son sous-sol recèle d'importantes réserves de ressources minières : pétrole, gaz, uranium, or, eau, manganèse, etc. Par

¹³⁶ Le Mali est classé 3^e producteur d'or en Afrique avec des réserves très importantes. Toutes ces mines sont exploitées par des compagnies étrangères et l'or malien profite très peu aux Maliens en raison de contrats douteux qui font que ces puissances extérieures s'approprient tout l'or du Mali. Selon certains témoignages recueillis auprès du ministère des Mines et des travailleurs maliens des sites d'extraction des mines, aucun malien, aucune autorité malienne ne voit la couleur de l'or produit au Mali. Autrement dit, « le boulot de nègre » est exécuté par les travailleurs maliens et ce sont des travailleurs expatriés qui s'occupent de la partie où l'on traite l'or. Les compagnies minières disposent de petits avions qui assurent le transport de l'or raffiné des sites d'extraction vers l'extérieur. Ce qui est scandaleux, c'est qu'il n'y a pas de contrôle rigoureux sur ces opérations. Selon nos sources, « ce sont les compagnies qui disent que nous avons tel tonnage et les autorités entérinent... Ces autorités n'ont aucune emprise sur la production d'or du pays. L'essentiel est qu'elles aient leur part du gâteau ». Suite au coup d'État du 22 mars 2012, tous les pays occidentaux et organismes internationaux ont suspendu leur aide au Mali, certains coopérants sont rentrés, les chantiers furent arrêtés, pourtant, les compagnies minières ont continué à fonctionner. Elles ont poursuivi l'extraction et l'exportation de l'or du pays, comme si ce domaine n'en traitait pas dans le champ de la coopération ou ne faisait pas partie du Mali.

D'ailleurs, en dépit de la crise, le Mali vient de signer à la fin du mois de septembre 2012 avec ces compagnies minières une convention pour la construction d'une raffinerie d'or à Bamako. Ce qui dénote l'importance des réserves d'or que renferme le sous-sol malien. Le Président par intérim vient de recevoir en audience le ministre australien des Affaires étrangères dont le pays entend développer avec le Mali sa coopération, notamment dans le domaine minier (Cf. ORTM, journal télévisé du dimanche 30 septembre 2012). Courant septembre, les Chinois viennent de signer avec les Maliens une convention pour la construction d'une nouvelle Université à Bamako. Contre quoi en contrepartie ? Nous ne saurions le dire... Les diplomates se bousculent à la porte du palais présidentiel, mais non pas pour les beaux yeux des Maliens...

ailleurs, sur le plan géostratégique, la région nord du Mali représente un point stratégique par excellence, une zone d'observation et d'espionnage convoitée par toutes les puissances mondiales. C'est pourquoi la base militaire de Tessalit (située dans la région de Kidal)¹³⁷ est convoitée à la fois par les Américains, les pays de l'Union européenne, les Chinois, etc.

Les immenses ressources du Nord malien font l'objet de convoitise entre ces trois groupes de pays. Les Occidentaux entendent réduire l'influence croissante chinoise sur le continent africain. Dans cette optique, il s'avère nécessaire pour eux d'établir une base de l'OTAN dans le riche et stratégique septentrion malien.

Ainsi, la France, soutenue par d'autres pays occidentaux, décida de transformer le projet colonial de création en 1957 de l'Organisation Commune des Régions sahariennes (OCRS) en un projet de sécession de l'Azawad par la mise en orbite des rebelles du MNLA, constitués par d'anciens légionnaires de Libye, de bandits et de trafiquants de drogues, d'armes et d'otages.

Contrairement à la campagne de désinformation véhiculée et propagée par la presse occidentale (Radio France internationale RFI, Agence France Presse AFP, Associated Press, BBC News, etc.), le conflit malien n'a rien d'une guerre identitaire, ethnique ou interconfessionnelle. Il ne s'agit pas non plus

¹³⁷ La Base militaire de Tessalit fut créée par la colonisation française dans les confins du Sahara, aux portes de l'Algérie. Elle dispose d'un aéroport pouvant recevoir des avions de combat (une piste de 3 km). Elle permettait à la France de mieux contrôler toutes ses colonies du Maghreb et du Sahel. Après les indépendances, le pouvoir socialiste de Bamako demanda le départ des troupes françaises du Mali. Le dernier soldat français quitta le Mali le 20 janvier 1961, date célébrée chaque année comme fête de l'armée malienne. En représailles, les militaires français, avant de quitter, ont démantelé tout l'arsenal militaire qu'ils ne pouvaient pas emporter, enlever les pièces de moteurs et autres engins lourds pour les rendre inutilisables. Bref, du sabotage... Ils n'ont rien laissé à l'armée malienne qui a dû se reconstruire grâce à l'appui des pays socialistes comme l'Union Soviétique, la Chine, Cuba, etc. Ces dernières années, ce sont les américains qui, après avoir réhabilité la Base de Tessalit, y disposaient de quelques instructeurs et d'importants matériels militaires. Eux aussi l'ont quitté suite à la prise de la ville par les insurgés le 13 mars 2012. La Base de Tessalit constitue un enjeu géostratégique important pour les puissances du monde. Elle permet de contrôler tout mouvement du Proche-Orient, de la méditerranée, de l'Europe, de l'Afrique. C'est la raison pour laquelle elle suscite tant de convoitises et de controverses par rapport à une éventuelle intervention de l'ONU dans le nord du Mali. Les Français le souhaitent vivement, espérant profiter pour s'y installer comme en Libye tandis que les Américains, ayant compris le jeu français, ne sont pas, pour le moment, favorables à cette intervention.

d'une guerre d'autodétermination des populations touarègues, du reste très minoritaires dans la zone. Il s'agit plutôt d'une guerre pour l'accès, la gestion et le contrôle des ressources et richesses des pays faibles sur les plans militaire, structurel, organisationnel, institutionnel et économique. Au regard de l'immensité du pays (plus de 1 200 000 km²), du nombre de pays frontaliers (7), et de son état d'arriération économique et financière, il apparaît difficile au Mali seul de pouvoir contrôler de façon efficiente toutes ses frontières, surtout qu'il manquait la volonté politique de le faire.

Pour nous résumer les enjeux et implications essentiels de la crise demeurent :

- La convoitise des puissances occidentales (France, USA, Suisse, etc.) sur le nord du Mali avec ses immenses ressources naturelles et/ou minières ; et la position géostratégique du pays (au cœur de l'Afrique Occidentale, tampon entre l'Afrique noire et l'Afrique blanche) ;
- Celle des puissances musulmanes salafistes (Qatar, Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis, etc.) ;
- La complicité ou la connivence de certains pays du champ¹³⁸ avec les islamistes et/ou les rebelles. Il s'agit de la Mauritanie, de l'Algérie, du Burkina, de la Libye.

Les facteurs de la crise

La crise malienne ne fait pas partie de ce qu'on peut appeler « génération spontanée¹³⁹ » elle prend ses racines dans l'histoire sociopolitique et

¹³⁸ Il s'agit de pays frontaliers concernés ou impliqués dans la gestion de la crise du nord du Mali et avec lesquels le Mali partage la zone saharienne.

¹³⁹ Théorie de la Génération spontanée ou abiogénèse, ancienne théorie selon laquelle certains êtres vivants inférieurs, particulièrement les insectes, se reproduisent sous l'effet de facteurs physico-chimiques à partir de substances inorganiques. Cette théorie resta incontestée jusqu'en 1660 lorsque le médecin et poète italien Francesco Redi réussit à prouver scientifiquement que cette notion, selon laquelle les larves de mouches apparaissaient spontanément sur de la viande en décomposition à l'air, était totalement fautive. En 1768, le naturaliste italien Lazzaro Spallanzani montra que des solutions de micro-organismes bouillies puis scellées devenaient stériles. Et, en 1836, le naturaliste allemand Theodor Schwann en fournit une preuve supplémentaire avec des expériences encore plus précises (Microsoft Encarta 2009).

économique du pays. Autrement dit, elle n'est pas une création ex nihilo. Elle s'explique aussi à travers un faisceau de facteurs et se manifeste sous plusieurs formes. Cependant, quelques faits majeurs retiendront notre attention, à savoir, la scission du pays suite aux actions combinées du MNLA et des groupes islamistes armés, et la crise institutionnelle consécutive au coup d'État du 22 mars 2011.

La crise du Nord malien

La première rébellion suscitée par la France : la création de l'OCRS sème les graines de la sécession

Les premières velléités de sécession datent d'avant les indépendances, précisément 1957. La France manifeste officiellement sa volonté de créer "l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS)". Il s'agissait de détacher une partie des espaces territoriaux de l'Algérie, du Soudan français, du Niger et du Tchad au bénéfice de la puissance coloniale. Ces zones riches en ressources minières correspondaient justement à l'espace occupé par les touaregs et d'autres populations, d'ailleurs majoritaires. La loi française n° 57-7-27 du 10 janvier 1957 (parue dans le journal officiel de la République française du 12 janvier 1957) consacre la création de l'OCRS. Officiellement, le but proclamé était de « *promouvoir toute mesure propre à améliorer le niveau de vie des populations et assurer leur promotion économique et sociale dans le cadre d'une évolution qui devra tenir compte de leur tradition* ».

Le gouvernement de la République soudanaise, dirigé par le président Modibo Keita s'oppose fermement à cette tentative de morcellement du territoire national. D'ailleurs, les hommes d'influence et des chefs de tribus et de factions de l'espace touareg n'adhèrent pas à cette tentative de partition du pays.

Les rébellions à l'ère des indépendances

Le Mali indépendant a connu deux grandes rébellions, touareg et arabe, l'une en 1963 et l'autre en 1990. Une troisième crise a éclaté dans la même zone en

2009, mais d'aucuns estiment qu'elle ne saurait être considérée comme une rébellion. Cependant, nous allons la considérer comme telle.

La rébellion de 1963

La première rébellion a été lancée en 1963 dans l'Adrar des Ighforas par les touaregs du même nom. Ils réclamaient l'indépendance vis-à-vis de la République du Mali. Les dirigeants socialistes de l'époque y voyaient une atteinte à la sécurité intérieure et à l'unité de la Nation en gestation. Le parti et l'État privilégiaient l'option militaire radicale pour « écraser définitivement et à jamais la rébellion ».

Il n'y aura pas à proprement parler de médiations et/ou de négociations, puisque par principe, l'unité et la sécurité de la Nation, pour les officiers patriotes et les élites nationalistes de l'époque, ne sont pas à négocier. Ainsi, avec l'appui de l'Algérie, elle-même à l'époque socialiste, l'armée malienne écrasera sans pitié, à Kidal, les rebelles qui n'eurent d'autres choix que de se soumettre ou de s'exiler hors des frontières nationales. Pour maintenir la paix par la force, l'État instaura un régime et une administration d'exception à Kidal. Il y n'avait pas de place à une autre alternative dans ce contexte.

La rébellion de 1990

La seconde rébellion a été enclenchée par les enfants des rebelles vaincus militairement ou tués durant la première rébellion des années 1963. Ils avaient migré après la défaite de leurs pères vers le Maghreb, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, et surtout vers la Libye, où ils furent enrôlés dans les légions islamiques du Guide libyen, M. Kadhafi. À la différence de la première rébellion qui n'avait pour foyer que Kidal, la seconde embrassa tout le nord avec la participation, en plus des touareg, des Arabes (Kidal, Tombouctou, Gao).

Trois raisons président à l'éclatement de la rébellion de 1990 : la sécheresse, l'enrôlement des jeunes touaregs dans la légion islamique du colonel Kadhafi et le retour massif des exilés et réfugiés d'Algérie et de Libye.

En janvier 1990, l'Algérie décide de renvoyer dans leur pays de nombreux réfugiés touaregs installés sur son territoire. Ils étaient estimés à quelque 25 000 personnes, rassemblées dans le camp d'In-Guezzan près de la frontière nigérienne. Parmi ces réfugiés qui venaient d'arriver, beaucoup étaient des jeunes que l'on appelait les "Ishomar" (« chômeurs » en Tamasheq). Ces jeunes avaient appris le métier des armes à l'étranger dans l'intention de venir libérer leur peuple du pouvoir central du Mali et du Niger. Ils vont constituer le noyau de la future rébellion. Avec l'arrivée de ces réfugiés, tous les ingrédients étaient donc réunis pour qu'un petit incident mette le feu aux poudres aussi bien au Mali qu'au Niger. Ce qui arriva avec l'attaque de la gendarmerie de Tchintabaradène, le 7 mai 1990, entraînant le Mali dans une rébellion touarègue qui allait durer six ans.

L'objectif était le même qu'en 1963. Ils exigeaient comme leurs pères l'indépendance totale du nord Mali (la sécession). Quatre groupes rebelles très peu homogènes et souvent en opposition occupaient le nord à cette période : le Mouvement patriotique de l'Azawad (MPA), le Front islamique arabe (FIA), l'Armée révolutionnaire de libération de l'Azawad (ARLA) et le Mouvement patriotique Ganda Koy (MPGK), un groupe anti-rebelle proche de l'État, composé de songhaï, de peuls et autres ethnies vivant au nord.

La profonde division de ces groupes rebelles a été exploitée à fond par l'État pour affaiblir les mouvements rebelles afin de les amener à s'asseoir autour de la table de négociations. La seconde rébellion prendra officiellement fin avec la signature, le 27 mars 1996, des documents du Pacte national après plusieurs rencontres et négociations au Mali, en Libye et surtout en Algérie.

Il est important de souligner l'impact du contexte sociopolitique sur la gestion des rébellions. Les deux premières rébellions ont éclaté dans un contexte de monopartisme où les libertés politiques et associatives n'étaient pas juridiquement reconnues. En effet de 1960 à 68, le Mali était dirigé par un régime socialiste avec la prédominance d'un parti politique, l'Union

Soudanaise du Rassemblement Démocratique Africain (l'USRDA)¹⁴⁰. Le coup d'État militaire de 1968 mettra fin à cette expérience socialiste. Une dictature militaire s'installe et organise la vie politique de la deuxième République avec un parti unique constitutionnel, l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM). La deuxième République prendra fin dans le sang et la souffrance par la révolution démocratique du 26 mars 1991 à l'issue de laquelle une nouvelle constitution reconnaissant les libertés fondamentales sera adoptée en 1992 consacrant ainsi la naissance de la troisième République du Mali. Elle aura la lourde tâche de gérer la seconde rébellion qui avait éclaté une année auparavant sous le régime du général Moussa Traoré.

Les négociations et concertations avec les rebelles par l'intermédiaire de fractions et cadres touarègues et d'un pays tiers, l'Algérie, le grand voisin du Mali, aboutirent à l'organisation d'un sommet à Djanet¹⁴¹. L'Algérie pouvait jouer à cette époque le rôle de facilitateur, car elle incarnait aussi bien aux yeux des rebelles que de l'État, les qualités de médiateur : l'équité, la neutralité et la responsabilité, une démarche contraire à celle de la Libye dont les propos et actions ne rassuraient pas le Mali.

Ce travail de médiation a abouti à la signature des accords dits de Tamanrasset entre les protagonistes (le gouvernement du Mali et les mouvements rebelles) le 6 janvier 1991.

Le régime de Moussa Traoré se trouvera donc entre le marteau de la rébellion au nord et l'enclume des mouvements sociopolitiques au sud. Les deux mouvements combinés (intentionnellement) finiront par avoir raison de la deuxième république. À Tamanrasset, les autorités ont décroché l'accalmie, le cessez-le-feu, mais, en réalité, les problèmes du nord restaient en l'état. La gestion de la rébellion, un lourd héritage de la deuxième République incombera au pouvoir de transition et aux nouvelles autorités issues des premières élections démocratiques.

Le pacte national a été conclu entre le gouvernement de transition du Mali et

¹⁴⁰ Il y avait aussi le Parti Progressiste Soudanais, PSP, de Fily Dabo Sissoko, mais pas assez influent.

¹⁴¹ Le sommet de Djanet (Algérie) s'est tenu les 9 et 10 septembre 1990 en présence des Présidents Chadli Bendjedid d'Algérie, Moussa Traoré du Mali, Ali Seibou du Niger et Mouammar Khadafi de Libye.

les Mouvements et fronts unifiés de l'Azawad (MFUA) à l'issue des négociations de paix à Alger sous la médiation de la République algérienne. Il consacre le statut particulier des régions nord du Mali.

En somme, la transition a réussi à changer l'approche classique de résolution du conflit par la force militaire. La démarche privilégiée par le gouvernement de transition a été d'associer la société civile nationale et les partis politiques aux discussions et d'observer une solution de résolution du conflit par paliers.

Intégration des ex-combattants

Au total, 2390 ex-combattants, tous mouvements confondus ont été intégrés dans les corps en uniforme de l'État et 150 à la fonction publique. Quant aux autres combattants au nombre de 9511 non intégrés, ils ont bénéficié d'un premier programme de réinsertion socioéconomique sous forme de subventions à la création de microprojets et d'un programme de consolidation sous forme de microcrédit et d'assistance à la création d'entreprises moyennes à travers un mécanisme de garantie bancaire. Tous les réfugiés rapatriés et populations déplacées ont été réinstallés dans leur zone d'origine où ils ont bénéficié d'un programme de développement. Ces zones sont de plus en plus intégrées dans les programmes socioéconomiques des nouvelles communes.

Cette intégration a été l'œuvre des nouvelles autorités fraîchement élues de la III^{ème} République chargées de l'application du Pacte national.

Le dernier volet, consacré au développement économique des régions du nord a porté sur des macro et micro programmes d'insertion sociale et économique des populations vulnérables du nord avec un accent particulier sur les jeunes ruraux.

C'est dans ce contexte que les nouvelles autorités issues des élections générales installent la troisième République qui va hériter du dossier brûlant de la rébellion du nord.

La rébellion du 23 mai 2006

Elle est le fait d'une poignée de soldats déserteurs, ex – rebelles intégrés dans l'armée malienne, avec à leur tête le lieutenant-colonel Hassan Fagaga. Ils attaquent deux cantonnements militaires près de Kidal et se replient dans les maquis rocaillieux de Tigharghar. Iyad Ag Ghali se joint au mouvement et avec Fagaga et Amada Ag Bibi, ils mettent en place l'Alliance démocratique du 23 mai pour le changement (ADC) considérée comme l'aile politique de cette 3^e rébellion.

Les négociations vont déboucher sur l'Accord d'Alger du 4 juillet 2006.

L'accord d'Alger

Il consacre l'abandon de la souveraineté malienne sur les régions du nord. Comme on pouvait s'y attendre, ces accords furent rejetés par certaines composantes de la société civile.

Le général Kafougouna Koné, ministre de l'Administration est convoqué par un groupe parlementaire et contraint de répondre aux interrogations des députés, en direct à la télévision. Il sera pris à partie sur la constitutionnalité du document et sur l'esprit de certaines de ses dispositions. Le cessez-le-feu ne fut pas respecté et plusieurs accrochages eurent lieu entre les rebelles et l'armée malienne. Bahanga, un des leaders de la dernière rébellion de Kidal, fut aussi à l'origine de l'Alliance touareg Niger-Mali fondée en juillet 2007. Finalement, aucune mesure n'a été mise en œuvre et, tour à tour, les touaregs de l'Alliance démocratique pour le changement, puis l'Algérie se sont retirés de cet Accord, devenu caduc, il est considéré par la presse malienne comme « accords de reddition d'Alger ».

Le Pacte national concernait toute la Nation tandis qu'aux yeux de ces composantes, l'intitulé du document signé à Alger (Accord d'Alger pour la restauration de la paix et du développement dans la région de Kidal) constitue une jurisprudence dangereuse pour l'unité nationale.

Le CSTM, une des centrales syndicales adressa une lettre datant du 13 juillet 2006 dans laquelle il dénonçait le régionalisme et le clanisme de l'accord dans ses chapitres I, II, III et IV.

Le Rassemblement du peuple malien (RPM) et le parti SADI¹⁴² refusèrent aussi d'apporter leur caution à un tel accord. Bref bon nombre de Maliens ne se retrouvaient pas dans le document. Des manifestations contre le document eurent lieu au Mali et à l'extérieur du Mali par des Maliens pour dénoncer ces accords et appeler l'État malien à une plus grande vigilance. Ces accords nécessitaient une réforme institutionnelle pour soutenir les accords de paix et les efforts de dialogue.

Au lieu de chercher à respecter ses engagements contenus dans les accords, l'État malien a préféré «gérer» les seigneurs de guerre, comme les Fagaga et les Iyad¹⁴³ par la distribution de pots-de-vin, de postes "juteux" et de grades d'officiers supérieurs. D'après Cissé, « *En réalité, c'est lorsque l'État a voulu fermer «le robinet» qu'ils ont repris les armes. C'est à notre avis, à ces méthodes que l'État doit mettre fin et s'attaquer aux vrais problèmes du développement de toutes les régions du Mali. Sinon, d'autres aventuriers rééditeront le coup du 23 mai 2006 pour se faire entendre¹⁴⁴* » Comme l'on pouvait s'y attendre, le 11 mai 2009, Bahanga tourne le dos à la paix et s'attaque à un poste militaire à Tinzaouatène.

La crise de 2009

En 2009, la rébellion reprend de plus belle avec les attaques de Nampala, Abeïbara, etc. Les autorités maliennes mettent dans le même panier Iyad et Bahanga. Le 1^{er} s'est embourgeoisé et a toujours utilisé le second pour atteindre ses objectifs. Iyad rentre dans les rangs (du pouvoir) et Bahanga reste dans le maquis, obligeant le pouvoir à négocier afin de bénéficier de certaines

142 Solidarité Africaine pour la Démocratie et l'Indépendance.

143 Iyad fut nommé par ATT consul du Mali en Arabie Saoudite, il est présentement le premier responsable du mouvement ançardine, des radicaux islamistes qui occupent actuellement le nord du Mali et qui entendent appliquer la charia.

144 Almady M. Cissé in : Journal « Le Républicain » du 26-07 07.

faveurs. Alors, Iyad devient négociateur dans une crise qu'il a suscitée lui-même. Les autorités ont bien compris le jeu. Elles procèdent au remaniement du Commandement de l'armée et lancent une offensive foudroyante contre les bases rebelles. Le 23 janvier 2009, les rebelles demandent l'arrêt des hostilités. L'armée malienne était en position de force et avait la possibilité d'anéantir toutes les poches de résistance. Mais elle a raté l'occasion d'anéantir la rébellion, suite à une décision politique, contre l'avis des militaires, nous a confié un de nos interlocuteurs du Nord. L'Algérie était une fois de plus le facilitateur.

Comme la fois précédente, le Mali accepta l'ouverture des accords sous les bons auspices de l'Algérie, elle-même opposée pour des raisons stratégiques à l'indépendance réclamée par les rebelles. Au même moment, l'État malien remanie le commandement de l'opération *Jigitugu* (restaurer l'espoir) pour faire face militairement aux éventuelles attaques rebelles et mettre en confiance les populations du nord du Mali. Tandis que l'armée voulait en découdre avec les rebelles, les politiques n'en voulaient pas. C'est dans ce contexte que les discussions d'Alger ont été ouvertes de manière indirecte, les Algériens faisant la navette entre les représentants de l'État malien et ceux des rebelles. Les discussions d'Alger aboutirent à l'« accord d'Alger ».

Les négociations se sont déroulées dans l'enceinte de l'ambassade d'Algérie à Bamako. La rébellion signe la réédition.

Malgré tous ces accords, le nord du Mali ne s'était pas totalement apaisé. Certains leaders rebelles dont Iyad et bien d'autres n'avaient pas accepté de poste. Ces anciens rebelles dépendaient de l'État à travers des projets d'interventions et de donations étatiques. Ils jouaient un rôle dans le dispositif sécuritaire de l'État. Ils devaient combattre les Arabes qui se révoltaient de temps en temps et pour cela ils estimaient en contrepartie avoir droit à un traitement de faveur *ad vitam æternam* par l'État malien.

Ce traitement de faveur d'Iyad continua jusqu'en 2002. Le régime d'ATT changea d'attitude vis-à-vis d'Iyad en même qu'il opta envers l'Algérie pour une autre politique extérieure concernant l'épineuse question du Sahara occidental.

En effet de Modibo Keita, premier président de la république du Mali, à Moussa

Traoré, la diplomatie malienne a toujours ouvertement soutenu la position algérienne vis-à-vis du Royaume chérifien. Désormais, la nouvelle diplomatie adopte une position de neutralité dans le conflit du Sahara occidental, position que les Algériens ont très mal appréciée. Ils récupèrent sans grande difficulté Iyad qu'ils connaissaient bien auparavant à travers les multiples rencontres de médiation. Ils avaient besoin d'Iyad pour contrer le GSPC algérien, qui s'était réfugié au nord du Mali et qui s'est par la suite transformé en AQMI affilié à Ben Laden. L'Algérie soupçonnait le Mali de ne pas s'occuper à hauteur de souhait de ces Salafistes qui enlèvent les citoyens occidentaux et attaquent les commerçants et hommes d'affaires algériens sur les routes sahariennes.

Un problème qui n'était à l'origine que local s'est transformé en un problème régional et international. En fait, il s'agit bien d'une superposition de conflits dont la résolution devenait de plus en plus compliquée. À la rébellion se sont greffés les trafics de drogues, d'otages, et le terrorisme international.

En 2010, en conclusion à notre article sur la crise du nord du Mali, nous avons souligné que les intérêts des différents acteurs de la crise du nord du Mali (*pays voisins, pays occidentaux, pays arabes, groupes rebelles, l'État malien, etc.*) sont si divergents, souvent cachés, que l'on ne saurait parier sur l'arrêt définitif de la rébellion. À l'intérieur du pays, certains hauts cadres militaires et civils ont pris goût dans le trafic de drogues, d'otages, de devises, de migrants de toutes les nationalités candidats à l'aventure européenne. Parallèlement, les islamistes radicaux, les narcotrafiants, les marchands d'otages se sont installés depuis les années 1990 dans leurs sanctuaires des grottes du Sahara malien sans être inquiétés. Les rebelles touaregs sont cajolés par le pouvoir de Bamako. Après avoir quitté leur métier de berger pour devenir des officiers dans l'armée malienne, ils pouvaient, à leur guise, désertir et retourner leurs armes contre l'armée malienne avant de réintégrer sans aucune sanction. L'impunité, la corruption et l'indiscipline au sein des forces armées et de toute l'administration malienne ont largement contribué à saper le moral des troupes et à les désorganiser. Les anciens rebelles touaregs intégrés au sein de l'armée malienne bénéficiaient d'un traitement privilégié de Koulouba¹⁴⁵. Une fois de plus en 2012, ils désertèrent les rangs de l'armée régulière pour rejoindre la

¹⁴⁵ Le palais présidentiel (bureaux et logements) du Mali est situé sur une colline et dans un quartier, sur les hauteurs de la capitale, appelé Koulouba (terme bamana signifiant "grande colline").

rébellion. Lorsque le Président ATT ordonna l'entrée sur le territoire malien des militaires touaregs de l'armée de Kadhafi avec leurs armes, personne au Mali ne doutait de la reprise de la rébellion. En quelques jours, la rébellion s'est rendue maître des 2/3 du Mali. Comment rendre compte de cette débâcle ?

La rébellion de 2012

Elle commence le 17 janvier 2012 par l'attaque de Ménaka. Attaque synchronisée du Mnl, Aqmi, Ançar dine, Mujao, et de toute la nébuleuse islamiste contre les camps de l'armée malienne. Le 24 janvier, le camp d'Aguelhoc est attaqué par les insurgés. Après une farouche résistance, l'armée malienne, en manque de renfort et de munition, victime de trahison, est défaite. Une centaine de militaires maliens sont faits prisonniers, attachés et égorgés. Le 13 mars 2012, le camp et la ville de Tessalit tombent entre les mains de la rébellion. Au regard de l'importance de cette Base de l'armée malienne dans le dispositif sécuritaire du pays, c'est tout le nord du pays qui était fragilisé par cette chute.

Après le coup d'État du 22 mars 2012, ce fut les trois principales régions qui tombèrent entre les mains des rebelles : la garnison de Kidal, dirigée par le Colonel-major Gamou, un ancien rebelle intégré, chute sans combattre le 30 mars 2012. Gamou s'est rallié à la rébellion en négociant la réédition de la ville. Aucun coup de feu n'a été tiré à Kidal. Encore l'une des conséquences de l'Accord d'Alger. Le 30 mars, Gao ne résista pas longtemps à la trahison. Les forces armées et de sécurité furent attaquées à partir de l'intérieur de la ville de Gao. Autrement dit, les assaillants sont rentrés les mains nues dans la ville de Gao et y ont passé la nuit. Auparavant, ils avaient réussi à faire passer les armes avec des complicités internes. Selon certains témoignages, ceux qui ont attaqué le service matériel de l'armée le matin du 30 mars ont passé la nuit dans une mosquée d'en face. Après le coup d'État, les commandos parachutistes installés à Gao ont refusé de combattre pour rentrer à Bamako¹⁴⁶. Le reste de l'armée s'est défendu toute la journée. Le 31 mars, Tombouctou est annexé sans combat. Les milices maures mises en place par ATT pour défendre la ville, armées, logées et traitées aux frais de l'État malien, ont trahi l'armée et négocié l'entrée en ville

¹⁴⁶ Le général ATT fut pendant longtemps le commandant du bataillon des commandos-parachutistes qui assuraient aussi la garde présidentielle.

des rebelles sans combat. Auparavant, en raison de la désorganisation de toute l'armée et des trahisons constatées, les responsables militaires ont décidé du "repli tactique des troupes".

Le déficit de gouvernance

Après le renversement du régime de général Moussa Traoré en mars 1991 à l'issue de l'insurrection populaire, un Comité de transition pour le salut du peuple (CTSP) composé de militaires et de représentants de la société civile a vu le jour. Mieux, une conférence nationale a mis en place une nouvelle Constitution et écrit une charte pour les partis politiques. Cette Constitution de la troisième République reconnaît le multipartisme intégral qui se manifeste par la naissance d'une pléthore de partis politiques. Certains partis se réduisent à une famille : le chef de famille, ses enfants, ses neveux, cousins, frères et sœurs.

Certains hommes politiques mécontents d'être sanctionnés ou écartés ont fait dissidence en créant leur parti uniquement pour se venger ou occuper un poste de responsabilité. C'est le cas, notamment de tous les hommes politiques en vue. Lors des premières élections pluralistes en 1992, le paysage politique ne comptait que trois grands partis : L'ADEMA, Le CNID et L'USRDA. De nos jours, le ministère de l'Administration Territoriale dénombre une centaine de partis. Ces partis sont créés pour des intérêts personnels (postes politiques et administratifs, subvention annuelle de l'État aux partis politiques). Mais, une fois l'objectif atteint les militants et camarades de chemin sont abandonnés. La plupart d'entre eux participent à la gestion des affaires publiques en trompant le peuple. Ce qui se traduit par les délinquances financières qui sont perceptibles au niveau des ministères et services publics du Mali. L'un des rares partis à aller un moment dans l'opposition sous Alpha et ATT fut le parti SADI. Tous les partis politiques du pays ont participé pleinement à la gestion du pouvoir, sont donc comptables de la gouvernance chaotique des vingt dernières années.

Depuis mars 1991, date de la chute du pouvoir du Général Moussa Traoré, jusqu'au 22 mars 2012, le pouvoir fut géré par les hommes politiques qui ne cessent de bernier le peuple en nourrissant les pauvres citoyens de faux

espoirs. La corruption, le népotisme, la délinquance financière et morale, la surfacturation, le laxisme, et surtout l'impunité sont devenus l'exercice favori des gouvernants. À titre d'exemple, les fonds destinés au traitement du paludisme, de la tuberculose et du sida sont détournés¹⁴⁷. Au même moment, l'écrasante majorité croupit sous la misère et la pauvreté.

Bref, la démocratisation au Mali rime avec cette politique de transfiguration de la gouvernabilité ou politique du ventre (Bayart, 1987). Il s'agit d'un ensemble de pratiques de prédation politique se manifestant par les phénomènes de corruption, de népotisme, de clientélisme, de pratiques de l'invisible comme la sorcellerie, etc.

Le prix des denrées de première nécessité ne cesse de grimper en dépit des exonérations concédées aux importateurs et autres commerçants. L'État s'est avéré incapable de maîtriser les prix dans la mesure où ce sont les plus hauts responsables civils et militaires qui constituent en même temps les opérateurs économiques du pays s'ils ne sont pas en accointance avec eux¹⁴⁸.

- Mollesse ou complaisance des gouvernants face à la rébellion ;
- ampleur des pertes et humiliations subies par l'armée : une centaine de soldats égorgés ;

¹⁴⁷ Confère les différents rapports annuels du Bureau Vérificateur Général (BVG) et du Contrôle général des services publics. Depuis l'avènement de la démocratie, aucun rapport des services de contrôle n'a fait l'objet de traitement par la justice. Selon un des rapports du BVG, un ministre des transports d'ATT a dépensé en un seul mois 11 millions de F CFA dans le petit déjeuner du cabinet. Un ministre de la santé du régime d'ATT, accusé de détournement du "fonds mondial" (plusieurs centaines de millions de F CFA) destiné à la lutte contre le sida et le paludisme, est contraint à la démission par les instances internationales, mais a fait l'objet d'aucune inculpation jusqu'à la chute du régime. Accusé par les populations d'entretenir l'impunité en classant les rapports des différents services de contrôle dans les tiroirs, ATT a soutenu sur les antennes de la télévision nationale qu'il ne souhaitait pas humilier les délinquants financiers en le jetant en prison. Il entendait simplement travailler à ce qu'ils remboursent les deniers détournés. Mais l'on se demande comment, quand on sait qu'ils ne subissent aucune pression. Il s'agit de manœuvres consistant à effacer les délits par le temps (oublis, pardons), donc à faire de l'impunité une règle.

¹⁴⁸ C'est un secret de polichinelle pour tous les Maliens qu'on dévoile lorsqu'on dit que l'un des plus gros importateurs et transporteurs du pays, qui exerce dans le domaine des céréales et des produits de première nécessité, travaille avec le capital d'un ancien président. L'on sait aujourd'hui que certains démocrates maliens ayant occupé les hautes fonctions dans la sphère étatique sont actionnaires dans toutes les entreprises privatisées et certaines sociétés privées.

- discrimination au sein de l'armée : seuls les militaires fils de pauvres¹⁴⁹ et sans expérience sont envoyés au front ;
- distribution de grades aux officiers supérieurs de surcroît corrompus et dont certains sont étroitement impliqués dans tous les trafics du nord du Mali ;
- Chaque année, plus de 6 milliards de FCFA sont budgétisés pour l'achat d'armement au compte de l'armée malienne. La réalité est que depuis près de 20 ans, l'État malien n'a acquis aucune arme, a fortiori des avions ou de l'armement lourd. Bien au contraire, l'existant fut démantelé, dépecé et vendu en pièces détachées. L'armée et le pays tout entier sont meurtris par 20 ans d'une gestion catastrophique de l'État.

D'après le ministre de la Défense du pouvoir de transition, l'armée malienne a essuyé une défection de plus d'un millier de combattants au profit de la rébellion. Il s'agit d'anciens rebelles intégrés qui ont déserté plusieurs fois l'armée régulière avant d'être réintégrés. Ils étaient chefs ou adjoints au chef. D'après le ministre, très peu d'armées en Afrique de l'Ouest auraient résisté à une si massive désertion. Il s'agit en réalité d'une trahison orchestrée de l'intérieur à un haut niveau et de l'extérieur par les pays occidentaux, la

¹⁴⁹ Les militaires qui n'ont aucun soutien dans les hautes sphères du pouvoir civilo-militaire. Les recrutements se font sur la base de l'appartenance à cette sphère pour la majorité des hommes en uniforme. Chaque responsable possède son quota : le quota du président, ceux de la présidente, du ministre, du cabinet, des officiers supérieurs, etc. Le reste, une insignifiante partie, est laissé à la population, aux pauvres. Cela est valable au niveau de tous les recrutements civils et militaires. Certains n'hésitent pas à monnayer leur quota s'ils n'ont aucun parent à caser. Certains hauts cadres de l'administration militaire et civile soustraient leurs protégés du front en les maintenant dans la capitale ou en leur donnant une bourse d'études extérieures.

Mauritanie, l'Algérie, le Burkina Faso, le Qatar, l'Arabie Saoudite¹⁵⁰...

Enfin, le mensonge d'Etat, le mensonge érigé en système de gouvernance. Les vingt ans de démocratie furent des années de démagogie, de mensonges au peuple Malien. Nos dirigeants ont tellement travesti la réalité sociopolitique et économique du pays aux yeux de l'étranger qu'ils ont eux fini par prendre leur mensonge pour la réalité. Le Mali est devenu un modèle de Démocratie, une école, un exemple à suivre pour les autres pays. Cette image renversée de la réalité donnée à consommer à l'extérieur a fini par s'imposer comme vérité. Une démocratie, une bonne gouvernance de façade auxquelles le monde entier a crû. Les gouvernants de l'ère démocratique ont passé plus de vingt ans à mentir aux populations, aux partenaires, à l'étranger et à eux-mêmes. Finalement, ils en sont arrivés à croire en leur mensonge, c'est-à-dire à la considérer comme vérité, réalité. Le même mécanisme qui est à l'œuvre dans l'idéologie en tant qu'image déformée, travestie, renversée de la réalité. Bref, c'est cette idéologie qui a été imposée au peuple Malien.

Les principaux facteurs déclencheurs de la crise institutionnelle de mars 2012

- La marche des femmes du camp militaire de Kati vers le Palais de Koulouba pour réclamer plus de moyens pour leurs époux, enfants ; frères et sœurs engagés sur la ligne de front.

¹⁵⁰ Les Burkina Faso, la Mauritanie constituent la base arrière de la rébellion. Elle se replie dans ses pays lorsqu'elle se sent menacée par les troupes maliennes. D'ailleurs, le Président du MNLA et certains membres du bureau résident à Nouakchott. D'autres membres sont entretenus par le président Compaoré qui n'a pas hésité à aller sauver le chef d'état-major du MNLA des griffes des islamistes lors des affrontements de Gao. Le Burkina Faso a dépêché un avion à Gao pour aller prendre les responsables du MNLA assiégés à Gao par les islamistes, pour, officiellement, des raisons humanitaires. Personne n'ignore les soutiens de la France et de la Suisse aux indépendantistes du MNLA. Après les massacres d'Aguelhoc, aucun pays occidental n'a condamné ces crimes de guerre. Bien au contraire, le chef de la diplomatie française de l'époque, Alain Juppe, avait l'air satisfait lorsqu'il déclarait sur les antennes de RFI que la rébellion, dont les revendications sont légitimes, était en train de remporter des victoires certaines sur l'armée malienne. Aucune condamnation de principe. Les pays occidentaux, le Burkina, la Mauritanie ont toujours soutenu que le Mali devrait négocier avec les indépendantistes du MNLA. Cependant, l'on peut se demander quoi négocier précisément ! La France négocie-t-elle avec les indépendantistes corses, l'Espagne avec les indépendantistes catalans ?

- Le constat de la complicité, fait par les femmes de Kati, les militaires revenus du front et une large frange de la population, des plus hautes autorités avec la rébellion.
- Les propos déplacés du ministre de la Défense tenus aux militaires du camp-garnison de Kati.

Ce sont entre autres quelques facteurs explicatifs de la grave crise qui secoue présentement le Mali.

L'inachèvement de la révolution de mars 1991

- La récupération et la déviation des idéaux de la révolution de mars 1991 : bâtir du neuf sur des fondations réalisées après la grande lessive ou le laver propre (" *ko ka je*" en bamanan) et le renouveau ou le changement radical (" *kura*" et " *yelema*" en bamanan) oubliés et abandonnés dans les tiroirs de la démocratie. En d'autres termes, lorsque le peuple malien s'est battu à mains nues contre les kalachnikovs et les blindés du pouvoir de Moussa Traoré, il aspirait à un changement radical de l'ordre ancien, à plus de justice, de liberté, de bien-être économique et social. Il entendait tout remettre à plat, écarter les fossoyeurs du peuple à tous les niveaux et redémarrer avec des hommes n'ayant pas trempé dans la gestion désastreuse du régime défunt, des hommes compétents, patriotes et moralement irréprochables. Voilà un peu le sens du " *koka je* et du " *yelema*".
- Persistance de l'esprit de mars 1991 : comme pour signifier qu'une révolution ne saurait être définitivement enterrée. Durant ces vingt ans de démocratie, cet esprit, cette aspiration au changement radical ne se sont jamais estompés. La flamme de cet espoir de changement radical ne s'est jamais éteinte, même si les idéaux furent détournés par les tenants du pouvoir. Le changement de régime intervenu le 22 mars 2012 a été perçu comme une occasion d'opérer ce bond qualitatif vers la nouvelle société malienne.

La gestion désastreuse du président Alpha Oumar Konaré

- Irruption ultra rapide comme une génération spontanée d'une nouvelle caste de riches arrogants et suffisants : les grands rentiers d'État.
- Corruption politique à grande échelle : l'Adema devient un État parti, un conglomerat de clans et de factions unis en raison des avantages liés à l'exercice du pouvoir
- Corruption des mœurs et pratiques sociales (*bognali* et *bognali fen*, pour signifier à un tiers la reconnaissance qu'on lui doit ; devoir de reconnaissance et le *bognali fen* peut être donné en nature ou en espèce).
- Instrumentalisation des organes de contrôle et de lutte contre la corruption : les rapports sont gardés dans les tiroirs pour servir à faire chanter les cadres déviant du système. Finalement, la corruption était devenue la norme.
- Le mode de recrutement au sein des forces armées et de sécurité (FAS) : corruption, népotisme, trafic d'influence, système de quota pour les responsables civils et militaires. Les FAS sont devenus une sentine pour les jeunes recalés du système éducatif et les délinquants et autres marginaux de tous genres¹⁵¹.

Le détournement de l'argent public, la dépravation des mœurs, le pillage des deniers publics étaient devenus monnaie courante de la part des hautes autorités de l'État. Le tissu social était déchiré et la responsabilité dans les sphères de l'État n'était plus liée à la probité morale. L'administration était devenue un lieu de partage de gâteau ou de manne financière, l'impôt du contribuable était dilapidé sans aucune retenue. Or, une institution est vouée à l'échec si elle est dirigée par des cadres incompetents et sans moralité. Le cas du Mali est un exemple à satiété. De constat, le Mali, cité comme exemple de démocratie, a éclaté en lambeaux. Depuis le 26 mars 1991, on a assisté à une bagarre de leadership entre leaders politiques qui avaient oublié totalement le pays. C'est ainsi que l'opinion internationale et autre communauté extérieure sont deve-

¹⁵¹Nous n'affirmons pas que toutes les FAS soient composées de cette catégorie. Il y a bien sûr des hommes valables, sûrs, méritants au sein des FAS, et ils sont nombreux ceux qui y sont par amour du métier des armes et par mérite.

nues les gérants de la vie nationale sans l'avis du peuple malien. Les ordres étaient dictés de l'extérieur et tout était mis en œuvre pour présenter au monde extérieur la démocratie malienne comme irréprochable.

La démocratie de façade de l'ère ATT : accointance des autorités maliennes avec les bandits et trafiquants opérant dans le nord du Mali

Des preuves furent établies que des contacts étaient entretenus entre les meneurs des insurgés de Kidal et le Président ATT et le Directeur général de la Sécurité d'État (ou S.E., il s'agit des services de renseignement). Pendant ce temps, un policier convoyait sur l'axe Bamako-Mopti, au compte des insurgés de Kidal, un véhicule rempli d'armes de guerre. Pire, un membre d'Al-Qaïda, qui est recherché par les services de renseignements occidentaux, a séjourné impunément dans le désert malien, etc. La Présidence et la S.E. sont devenues un « Grin » (lieu de rencontre) des membres du Mouvement Citoyen¹⁵², des commerçants et responsables de services qui soutiennent le Président ATT¹⁵³.

Au plan politique, le régime ATT a, en favorisant le nomadisme politique, contribué à entretenir le culte de la personnalité qui repose sur l'absence de débat politique et de partis d'opposition. En effet, les débats politiques pluriels, qui sont le baromètre permettant de jauger l'ancrage de notre démocratie, sont désormais négligés au profit des discours laudatifs des courtisans du régime et du consensus qui n'était en réalité que de la compromission. Le pouvoir d'ATT est devenu allergique à la contradiction. C'est la raison pour laquelle ceux qui émettaient un avis contraire à celui du régime étaient considérés comme des ennemis du pouvoir et traités comme tels.

Le régime d'ATT, jouissant d'un climat social apaisé, avait établi une politique basée sur le consensus. Ce consensus politique sous ATT, au lieu d'aider les partis politiques à se développer, à se restructurer et à se renforcer, les a, au contraire, fragilisés et divisés. C'est ainsi qu'en 2005 le consensus politique a entraîné le microcosme politique malien dans une cacophonie et amené les partis politiques à se satisfaire de leur collaboration avec ATT.

La situation sociopolitique et économique des dix années de consensus du

¹⁵² Association politique créée par ATT et qui lui permis d'accéder au pouvoir.

¹⁵³ Sources : ATT-cratie ou la promotion d'un homme et de son clan, Paris, l'Harmattan, 2006.

président ATT est bien résumée par cette satire de Tièkorabani du journal Procès-Verbal :

« Le « Vieux Commando », avant sa mémorable fuite du palais de Koulouba, avait habitué notre foule de politiciens à partager assidûment la même marmite et à festoyer jour et nuit jusqu'à se lécher les coudes. Crise alimentaire ? Ne connaissaient pas. Invasion acridienne au nord ? Ne connaissaient pas. Et d'ailleurs, les sauterelles elles-mêmes se gardaient bien de venir au sud de peur de passer à la table des criquets politiciens dotés d'un appétit autrement vorace. Ainsi donc, à la belle époque, les politiciens les plus dangereux pour le pouvoir du « Vieux Commando », c'est-à-dire ceux capables de remplir de monde les rues et les stades, recevaient des strapontins ministériels ; les moins dangereux, c'est-à-dire ceux qui faisaient plus de bruit que de mobilisation populaire, devenaient directeurs ou PDG de machins ; quant aux animateurs de micropartis, ils étaient bombardés dans les ambassades et autres hauts lieux de fainéantise où l'on boit du petit lait en se roulant les pouces. Bien sûr, il y avait aussi les courtisans du soir... Ces courtisans nocturnes, dis-je, ne rentraient pas non plus les mains vides : ils émargeaient à la « caisse noire », ce fonds de souveraineté que le chef bouffe à sa guise et qui ne cessait de s'épaissir d'année en année. Ah ! J'oubliais les syndicalistes qui, moyennant un préavis de grève bien senti, s'entretenaient copieusement le tube digestif sur le dos des militants. Le « Vieux Commando » était si clément et miséricordieux qu'il a fait distribuer l'argent public à tous les partis qui devaient en être privés, faute d'une comptabilité fiable. Une sorte de cantine à ciel ouvert, en somme. Avec tous ces pâturages et prairies à la ronde, nul politicien ne s'avisait de rompre le charme du consensus. Et c'est vraiment manquer de jugeote que de croire qu'ils pouvaient tenter des motions de censure contre les gouvernements du « Vieux Commando » (Procès-verbal du 9 juillet 2012).

Le système démocratique malien était autre chose que le règne de la médiocrité avec des élections marquées par l'achat de conscience et l'usage massif de l'argent dans le suffrage. Après le coup d'État de mars 1991, le libertinage, le copinage, le clientélisme, l'inconscience professionnelle ont pris corps dans l'administration d'État. Le détournement des biens publics, le pillage des ressources de l'État, le bradage du patrimoine national se sont érigés en système. Toute chose qui déboucha sur l'enrichissement illicite avec l'éclatement

des groupes sociaux et associatifs et l'accaparement par un groupe restreint du secteur économique bénéficiant du concours bancaire et des exonérations tous azimuts... Au Mali, les régimes de l'ADEMA et d'ATT ont donné naissance à des bourgeois parasitaires. L'ADEMA en dix ans a "engendré" 21 milliardaires et le pouvoir d'ATT a enfanté 48 milliardaires. Au total, 69 milliardaires, tous cadres de l'administration publique malienne, partis de rien. La naissance de nouveaux milliardaires trouve leur explication dans l'évolution économique des deux régimes du pays. ATT a bénéficié de subventions et d'aides plus importantes que son prédécesseur Alpha Oumar Konaré.

Bref, un État de non-droit s'installa. Les idéaux sur lesquelles s'adossa la démocratie se sont effondrés comme un château de cartes.

Cette démocratie à la malienne déboucha sur l'exclusion de la majorité, le trafic de drogue, les enlèvements au nord avec à la clé un pays laissé pour compte et totalement insécurisé. On sait aujourd'hui qu'une bonne partie des rançons payées tombait directement dans les escarcelles des plus hautes autorités complices des trafics de drogues et d'otages. Parler de démocratie équivaut également à parler d'élection. Au Mali, les votes sont tronqués avec des fraudes à tous les niveaux auxquelles il faut ajouter les achats de conscience avec l'avènement des cadres inconscients, malhonnêtes, véreux et incompétents. La démocratie malienne marchait sur sa tête, comme la dialectique hégélienne, il aurait fallu la remettre sur ses pieds.

Les effets collatéraux de la crise libyenne

Le 1^{er} septembre 2011, suite à la rencontre des amis de la Libye tenue à Paris, ATT fut instruit des plans machiavéliques de Sarkozy. Le président malien peaufina alors ses plans diaboliques sans aucune crainte, puisque, l'Assemblée nationale, présidée en son temps par l'actuel président par intérim imposé par la CEDEAO, lui était totalement dévouée et acquise à sa cause. Ainsi, les autorités des États frontaliers du Mali, l'Algérie et le Niger, étaient stupéfaites lorsqu'ATT leur demanda d'aménager un corridor pour laisser passer les ex-combattants libyens (touaregs et islamistes de divers horizons) et leurs armements lourds et légers afin qu'ils rejoignent le nord du Mali. Il faut signaler ici que le Mali

n'a aucune frontière commune avec la Libye. Ainsi, les rebelles ne pouvaient rentrer au Mali sans l'accord des autorités maliennes et de celles des pays frontaliers.

D'ailleurs, ces anciens combattants devenus aujourd'hui MNLA et Ançardine furent reçus au palais présidentiel par ATT qui leur a remis de l'argent pour s'installer au nord du pays¹⁵⁴. Pour quelles raisons inavouées ? En tout état de cause, il donnait ainsi sa bénédiction pour que ces anciens de l'armée libyenne renouent avec la rébellion. Il espérait probablement mettre fin à ce conflit qu'il a suscité après avoir réussi à confisquer le pouvoir par la prolongation de son mandat pour cause d'insécurité dans le nord du pays¹⁵⁵. Le 17 janvier 2012, les rebelles entraînent le Mali dans un conflit et une insécurité généralisée qui rendait impossible et inconstitutionnelle l'organisation du scrutin présidentiel le 29 avril 2012.

En quelque mois, ils occupent les trois régions du nord du pays, soit plus des 2/3 du territoire national. Ce qu'il y a d'exceptionnel dans cette occupation du nord du Mali, c'est l'affirmation prépondérante d'Aqmi (Al qaïda au Maghreb islamique) sur le fond d'une doctrine politico-religieuse qui s'impose comme cadre mental d'un immense projet de recolonisation tragique des peuples d'Afrique. Cette doctrine s'appelle le salafisme. Il entend instaurer un immense califat géré par la Charia ou loi d'Allah. Salaf signifie en arabe ancien ; ancêtre, premier, originel. Le Salafisme constitue donc la restauration d'une pureté islamique qui mettrait fin à la dégradation issue de la dilution moderne du message prophétique. Dans sa vision du monde, le salafisme s'oppose à l'humanisme, à la laïcité et à la démocratie, toutes formes culturelles considérées comme l'oubli de Dieu...

154 La rencontre entre ATT et les combattants de la légion islamiste de Kadhafi a été retransmise par l'ORTM, la télévision nationale. Lors du débat entre les femmes du camp de Kati et le Président qui a eu lieu le vendredi 3 février 2012 au palais de Koulouba, suite à une question en rapport avec ce sujet, ATT a reconnu qu'il a remis 50 millions au gouverneur de Gao afin d'aider les légionnaires à s'installer. Nous y reviendrons en annexe.

155 La Constitution malienne interdit toute consultation lorsque le pays est engagé dans une guerre ou une partie du territoire annexée. ATT entendait utiliser cette disposition constitutionnelle pour suspendre les élections et engager une transition sous sa direction.

Le coup d'État du 22 mars 2012

La gestion de la crise du nord du Mali et les accords qui s'en sont suivis furent de la poudre aux yeux. Le mal continue à ronger le pays. L'armée malienne, engagée depuis le 17 janvier 2012 dans une guerre contre les rebelles touaregs du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et les djihadistes d'Ançardine, subit plusieurs revers.

Elle se plaint du manque de moyens face aux adversaires qui disposent, d'un véritable arsenal récupéré lors de la chute de Kadhafi en 2011. Le moral des troupes est au talon. Certains officiers supérieurs sont soupçonnés de favoritisme, de corruption, de détournement des fonds destinés à l'acquisition des équipements militaires, de trafics de drogue, etc.

C'est moins le coup d'État que la trahison d'ATT doublée de la stupeur causée par l'imposition de l'injuste embargo du 2 avril 2012 contre le Mali qui sont les facteurs explicatifs essentiels du repli tactique de l'armée sous-équipée et désorganisée par les pouvoirs de Konaré et d'ATT (1992-2012).

– La haute trahison au sommet de l'État

Depuis belle lurette, ATT et d'autres officiers de l'armée étaient soupçonnés de flirt avec la rébellion et les trafiquants de drogue et d'otages. C'était presque devenu un secret de polichinelle que le Président ATT soutenait la rébellion. Lors des précédentes confrontations entre la rébellion et l'armée malienne, d'après plusieurs témoignages concordants, l'armée malienne a eu plusieurs fois l'occasion d'en finir avec les rebelles en les encerclant et leur coupant toute possibilité de repli. Quand elle s'apprête à passer à l'acte, les rebelles, grâce à leur téléphone satellitaire, contactent directement le Président ATT qui ordonne à l'armée de replier dans sa base. Pour certaines attaques d'envergure, il fallait attendre l'ordre de Bamako qui ne fut jamais donné durant toutes ces années.

En 2011, le président ATT participa à Kidal à la course des chameaux. Dans la soirée, les autorités officielles régionales (Gouverneurs et chefs de services régionaux) organisèrent un dîner en son honneur. Parallèlement, l'ancien chef rebelle, actuel dirigeant du mouvement salafiste Ançardine, Iyad Agali, avait aussi organisé un dîner chez lui. Le président ATT choisit plutôt de répondre

à l'invitation du chef rebelle que de se rendre à la soirée officielle organisée en son honneur.

La zone de Kidal était devenue une zone de non-droit. D'ailleurs, l'Accord d'Alger signé par ATT accordait aux régions nord du pays une quasi-autonomie et prévoyait la démilitarisation de la zone. L'armée malienne devrait déguerpir au profit d'une armée constituée majoritairement de ressortissants du nord du pays (touaregs et maures). C'est dans cette optique que le colonel-major Aladji Ag Gamou (un ancien rebelle touareg) fut nommé commandant de la zone militaire de Kidal et chef du commandement opérationnel de la région de Kidal lors de la dernière rébellion. Quant au colonel – major Ould Meydi (un maure, ancien rebelle lui aussi), il dirigeait une unité combattante dans la région de Tombouctou. Au moment où éclatait la rébellion de 2012, l'essentiel des troupes stationnées au nord du pays était constitué d'anciens rebelles intégrés, et pratiquement, ils détenaient aussi les commandements. Ce sont ces gens qui ont fait défection en retournant leurs armes contre leurs camarades de l'armée malienne. Il eut plusieurs cas où le commandant et le gros de la troupe désertent avec armes, véhicules avant de revenir attaquer les positions du reste de l'armée demeurée loyale au pays. Les rebelles avaient donc leurs yeux et oreilles à tous les niveaux de la hiérarchie militaire. Même les renforts de troupes et autres armements qui quittaient Bamako pour le nord tombaient dans leur embuscade dans la mesure où ils avaient tous les renseignements avant le départ et étaient informés des différentes positions.

Chaque fois les positions avancées de l'armée malienne étaient en difficulté, face aux rebelles, elles faisaient appel aux troupes de Gamou qui n'ont pu jamais soutenir aucune des positions. Ce fut le cas lors des batailles de Tessalit et d'Aguelhoc qui virent ces deux camps tomber. Nous reviendrons sur la haute "traîtrise" d'État survenue dans ce dernier camp.

Par ailleurs, la Libye du colonel Kadhafi avait ouvert un consulat à Kidal. Pour quelle fin ? Certainement pour entretenir la rébellion et faire rentrer des armes dans la zone. Les avions libyens atterraient directement sur l'aérodrome de Kidal et ATT avait instruit à l'armée et aux forces de sécurité de ne pas déranger ces Libyens. Selon des témoignages recueillis à Kidal, chaque fois qu'il y avait un avion libyen, ce sont des véhicules libyens qui se chargeaient de récupérer "la marchandise" jusque dans l'avion. Aucun agent malien n'était autorisé à s'y

fouiller le nez. La plupart des Maliens ignorent que beaucoup d'armes de la rébellion ont pu rentrer par ce biais. C'est pourquoi beaucoup d'observateurs ne furent pas surpris par "l'air cocaïne", cet avion qui a déchargé sa cargaison de drogue dans la zone avant que ses convoyeurs n'y mettent le feu pour brouiller les pistes. Selon nos sources, certaines hautes autorités seraient impliquées dans cette rocambolesque affaire. Les enquêtes ouvertes en son temps n'ont rien donné. Comme on le dit au Mali, lorsqu'on veut enterrer une affaire, on met en place une commission d'enquête ou on déclare simplement qu'une « enquête est ouverte ».

Exaspérées par cette situation inédite, les forces armées et de sécurité du Mali décidèrent un jour d'observer de près ce qu'il y avait dans ces avions libyens qui faisaient régulièrement la navette entre les deux pays. Après l'atterrissage du cargo libyen, elles l'encerclèrent et tentèrent d'y pénétrer. Mais les pilotes libyens refusèrent d'ouvrir les portes de l'avion, prétextant d'une panne. Cet avion resta immobilisé définitivement sur l'aérodrome de Kidal, surveillé par des militaires maliens, en tout cas jusqu'en 2009 et 2010, lorsque nous avons séjourné à Kidal dans le cadre de nos recherches dans la zone.

Le carnage d'Aguelhoc

Tessalit, situé aux portes de l'Algérie, constituait une des bases les plus importantes de l'armée malienne. C'est une zone stratégique convoitée à la fois par les Américains, les français et les chinois. Ici aussi l'armée malienne, après avoir connu des désertions d'anciens rebelles intégrés ayant pris la fuite avec les armements, les véhicules et autres engins lourds, est attaquée par la rébellion. Sous équipés et manquant de munitions, les soldats loyalistes se sont défendus avec des fusils, souvent en piteux état. Ils ont combattu jusqu'à épuiser les balles. Pendant ce temps, le renfort demandé et attendu en provenance de Kidal (Gamou et ses hommes) n'a jamais pu secourir la troupe en déroute et en manque de munition, prétextant que la zone était minée par la rébellion. Les rescapés n'avaient alors d'autre choix que de se réfugier en Algérie.

Après Tessalit, ce fut le tour du camp d'Aguelhoc. Les insurgés ont mené plusieurs attaques contre ce camp dirigé par un capitaine avant de se replier face à la résistance de l'armée malienne. Lors d'un repli, les rebelles furent

pris en chasse par les troupes de l'armée malienne. Dans leur fuite, un des rebelles, probablement leur chef, perdit son téléphone satellitaire ramassé par l'armée. Revenu à leur base, le téléphone s'est mis à sonner. Au bout du fil, d'après certains témoignages, se trouverait le président de la République qui voulait des informations sur la position des rebelles. Le capitaine lui fit savoir que c'est lui au bout du fil. Après cette conversation, le commandant du camp savait les que les carottes étaient cuites pour son camp. Il réunit sa troupe pour demander aux volontaires qui voulaient se sacrifier de rester avec lui et aux autres de prendre les véhicules pour s'enfuir avant le retour des assaillants. Il est parvenu à la conclusion que cette fois les rebelles ne laisseront en vie aucun témoin vivant de cette conversation téléphonique. Il s'est rendu à l'Institut de Formation des Maîtres (IFM) de la ville pour demander aux élèves et aux enseignants de quitter rapidement la ville pour se réfugier ailleurs. Avec le reste de la troupe ayant accepté de mourir en héros, ils sont partis défendre le camp. Auparavant ils avaient demandé du renfort et des munitions puisqu'ils en manquaient. Pendant ce temps les rebelles ont eu des renforts. *"Ils ont concentré toutes leurs forces sur la zone afin d'empêcher tout renfort et ravitaillement de l'armée malienne"* (ATT)¹⁵⁶. Les militaires Maliens se sont battus jusqu'à épuiser toutes les munitions. C'est en ce moment qu'ils furent capturés, ligotés, certains fusillés, d'autres égorgés. Une partie des assaillants s'est rendue à l'IFM où ils exécutèrent aussi des élèves-maîtres. Certains élèves sont utilisés comme bouclier humain par les rebelles. La consigne était d'effacer toute trace de cette trahison. Mais le commandant avait pris soin d'avertir ceux qui avaient réussi à fuir afin qu'ils transmettent les informations. D'ailleurs, lors de la rencontre du Président avec les femmes du camp de Kati, elles évoquèrent cet épisode douloureux de la bataille d'Aguelhoc et le coup de fil présidentiel. Le président ATT reconnaît qu'il a effectivement communiqué avec le capitaine avant sa mort avec le téléphone d'un de ses gardes de corps, mais soutient que le reste est médisance¹⁵⁷ (cf. traduction rencontre d'ATT avec les femmes du camp de Kati). Dans tous les cas, seules des enquêtes sérieuses, approfondies pourraient nous édifier sur cette page sombre de notre histoire. Le capitaine commandant du camp d'Aguelhoc appartenait effectivement au camp-garnison de Kati d'où est partie l'insurrection militaire ayant conduit à la chute d'ATT.

¹⁵⁶ Rencontre avec les femmes du camp de Kati.

¹⁵⁷ Rencontre avec les femmes du camp de Kati.

La marche patriotique des femmes du camp de Kati sur le palais présidentiel

Le 2 février 2012, des épouses, des sœurs, des mères des militaires engagés sur le front nord ont manifesté dans la ville garnison de Kati située à quelques encablures du palais de Koulouba et à une dizaine de kilomètres de Bamako. Elles ont réclamé au président ATT plus « de munitions et de matériels ». Reçues par le Président ATT, elles n'ont pas manqué de jeter à la face du chef de l'État sa complicité avec la rébellion.

Pour elles, c'est ATT lui-même qui est complice de la rébellion et l'aurait financé à concurrence de 2 milliards de FCFA. Plus que complice, le Président serait lui-même le chef rebelle, ont-elles soutenu. Elles tiennent à savoir si ces accusations sont fondées ou non. Sinon, comment comprendre qu'ATT, qui se dit médiateur intervenu partout pour mettre fin à des guerres en Afrique (Centrafrique, Angola, etc.), n'arrive pas à faire taire les armes chez lui. Comment expliquer le fait que tous les renforts envoyés par l'armée malienne (même dans le plus grand secret) soient interceptés par les rebelles en cours de route ? Certainement quelqu'un à un haut niveau leur file l'information, disent-elles. Selon les femmes des camps, il est inacceptable que les militaires maliens se retrouvent sur le front sans munition et sans nourriture. Les « hommes » se plaignent qu'ils n'ont pas à manger sur le front. Elles lui demandent de mettre des armes et des munitions à la disposition de l'armée afin qu'elle puisse combattre la rébellion.

Les militaires réclament plus de moyens pour faire face à la rébellion

À un mois et demi des présidentielles, soit le 22 mars 2012, Amadou Toumani Touré est renversé lors d'une mutinerie des militaires du camp garnison de Kati. Il ne dut son salut et celui de sa famille que grâce aux pressions de la Communauté internationale. ATT et ses proches ont été humiliés de façon inimaginable. Quelle tragique fin pour cet homme, dont les dérapages verbaux qui ne cessaient de heurter la sensibilité de l'opinion nationale ont commencé

durant la période de transition de 1991 ? Bref, ces vingt dernières années du régime d'ATT furent particulièrement dures pour le peuple malien.

Bien avant le putsch, sévissait un profond malaise au sein de l'armée. Les régimes démocratiques qui se sont succédé au pouvoir, notamment les dix ans de pouvoir d'ATT, furent marqués par l'illisibilité de la politique sécuritaire au nord du pays et la remise en cause de la hiérarchie militaire. Les officiers supérieurs corrompus étaient accusés d'être complices de toutes sortes de trafics dans le pays. Selon Le Sphinx :

« Les services de sécurité n'étant pas dirigés selon le principe de « l'homme qu'il faut à la place qu'il faut » ne peuvent pas produire les résultats escomptés. En effet, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, les responsables en charge de la sécurité sont nommés sur instruction du Président ATT. Le comble est que la plupart d'entre eux sont soit des amis de « grin » du Président, soit des hommes trempés dans des affaires de corruption, ou des cadres ayant déjà donné la preuve de leur incompétence. Il est donc évident qu'un responsable, dont la corruption est connue de ses subalternes, ne puisse pas sanctionner ses propres agents corrompus » (Le Sphinx, ATT-cratie : la promotion d'un homme et de son clan).

Les réactions de l'opinion nationale face au coup de force

Au moment où régnait la politique du consensus national, une junte militaire s'invite dans le jeu politique. Le temps de la stupeur passée, chacun a repris sa calculatrice pour savoir quel avantage tirer du jeune capitaine et de son étrange CNRDRE¹⁵⁸. Certains, mécontents de se voir chassés du festin qu'avaient organisé Alpha et ATT, ont protesté tant et si fort qu'ils ont dû fuir le pays. Réunis au sein d'un regroupement de partis politiques et d'associations appelé FDR, ils se disent majoritaires (en nombre de députés) à l'Assemblée et dans le pays.

¹⁵⁸ Comité National de Redressement de la Démocratie et de Restauration de l'État.

Après la mise en place du premier gouvernement de Cheick Modibo Diarra, les membres du FDR ont réclamé la mise en place d'un cabinet d'ouverture, de consensus, un gouvernement inclusif. Ils ont crié sur toutes les antennes du monde l'illégitimité du Premier ministre et de son gouvernement, leur incompetence. Finalement, sous la pression de la communauté internationale, les membres du FDR ont fait leur entrée dans le gouvernement et personne ne les entend plus critiquer le pouvoir.

Il faut souligner que ce sont les mêmes membres du FDR qui ont écrit à la CEDEAO en leur demandant de prendre des sanctions contre le Mali. Toutes les décisions prises par la CEDEAO contre le Mali, la junte et le front qui a soutenu les militaires furent dictées par des maliens du FDR, des apatrides qui ne pensent qu'à se maintenir au pouvoir. Durant plus de vingt ans, ils ont contribué à la décadence du pays, et ils poursuivent dans la même logique. Majoritaires à l'Assemblée nationale, ces députés FDR n'ont eu d'autre réflexes que de prolonger leur mandat, arrivé à expiration en août, jusqu'à la fin de la transition. L'acte patriotique que les Maliens attendaient d'eux était de présenter leur démission afin de mettre leur budget à la disposition de l'armée et de la libération du pays. Un seul parti de l'opposition (SADI) a agi dans ce sens.

À ces partis politiques du FDR qui se croient majoritaires, Me Tall, Président du CNID, rétorque : *« Ceux qui se réclament majoritaires aujourd'hui ont vu l'écrasante majorité de leurs responsables élus à travers des scrutins avec des taux de participation ridicules (autour de 15 % à Bamako par exemple), ils n'ont même pas été capables de présenter un candidat à la dernière élection présidentielle de 2007 au profit d'un candidat sans parti politique et surtout ont remporté des scrutins (municipale et législative) où les fraudes, les achats de conscience et les tripotouillages en tous genres ont été la règle... »*.

D'autres, qui côtoyaient le pouvoir sans qu'on les laisse jouir des délices, prétendent qu'il faut « prendre acte » du putsch. Quant aux gens qui avaient été tenus loin du pouvoir et ses délices, il s'agit de l'écrasante majorité misérable, silencieuse, exploitée, ceux-ci ont applaudi le putsch et apporté publiquement leur soutien à la junte.

La gestion de la crise malienne par la CEDEAO

Le président par intérim fut investi suivant l'accord-cadre signé entre le CNRDRE et la CEDEAO le 6 avril dernier à Bamako. Cependant, le Pr Dioncounda Traoré et ses camarades de la classe politique ont violé cette entente. Pour preuve, le sommet extraordinaire de la CEDEAO tenu le 27 avril dernier à Abidjan a fait lever le voile de la vraie intention des « démocrates ». En décidant en lieu et place du peuple malien d'imposer un Président pour la Transition, les Chefs d'État de la CEDEAO ont affiché leur mépris pour le peuple malien. Les principes démocratiques exigent que le pouvoir soit élu par un peuple souverain. Dans ce cas donc, il revenait au peuple malien de décider de confier leur destin à un homme de son choix. À moins que les Chefs d'État estiment que le peuple malien manque de lucidité et de maturité pour un tel exercice ? Cela relève du mépris. En décidant des délais de la transition, les Chefs d'État de la CEDEAO outrepassaient, par ailleurs, leurs prérogatives. Ils

ont foulé aux pieds la Constitution du Mali¹⁵⁹, l'Accord-cadre et les textes de la CEDEAO¹⁶⁰.

Dioncounda Traoré, à qui profitent tous ces tripatouillages, peut-il désormais se targuer d'être un démocrate et un patriote du moment où il a cautionné de telles violations ? Nos hommes politiques nous avaient suffisamment édifié de par leurs comportements sur les limites de leur patriotisme. Mais nous étions

159 Elle prévoit un délai de 21 à 40 jours pour la Présidence intérimaire dont l'unique prérogative est d'organiser les élections. Ses pouvoirs sont très limités. Il ne peut nullement engager le Mali sur le plan international. Il faut comprendre, après une analyse lucide, que l'Accord cadre prévoit deux périodes de gestion de l'Etat.

La première période, (Chapitre I : Mise en œuvre des dispositions de l'article 36, elle est constitutionnelle), sera dirigée par le Président de la République par intérim, c'est-à-dire le Président de l'Assemblée, pour une durée de 40 jours (Article 4 de l'Accord cadre). Il faut souligner surtout à ce niveau que la Constitution dispose que : « ... Dans tous les cas d'empêchement ou de vacance, il ne peut être fait application des articles 38, 41, 42, et 50 de la présente Constitution ».

En résumé, il ne peut ni nommer le Premier ministre ni former un nouveau gouvernement. Dans la mesure où, il a été mis fin aux fonctions des membres du Gouvernement « KAIDAMA », le Président de la République par intérim aura pour collaborateurs les Secrétaires Généraux des ministères, qui assurent actuellement la continuité de l'Etat. A cela, il faut ajouter que le Président de la République par intérim ne peut pas dissoudre l'Assemblée Nationale ni prendre des mesures exceptionnelles etc... A l'issue de cette période, Dioncounda Traoré rejoindra ses pairs députés à l'Assemblée Nationale, au bénéfice d'une loi portant prorogation du mandat des députés jusqu'à la fin de la transition.

La deuxième période, (Chapitre II : Mise en place d'organes de transition), elle est exceptionnelle et concernera la période de la Transition. A ce niveau l'Accord cadre précise à « l'article 6 alinéa e » : Le rôle et la place des membres du CNRDRE pendant le processus de transition seront définis. Les parties signataires de l'Accord (CNRDRE et le médiateur) conviennent de mettre en place des organes de transition chargés de conduire le processus de transition jusqu'à l'organisation de l'élection présidentielle avec un fichier électoral dûment révisé et accepté de tous. On voit bien que la Transition sera chapeauté par le CNRDRE.

Cette Constitution ne prévoit pas de transition. Par conséquent, seule une rencontre au niveau national pourrait régir cette période transitoire. Par exemple, le Président intérimaire ne peut signer un traité international ou engager le Mali dans une guerre comme il vient de le faire en envoyant une lettre de demande de soutien aux forces internationales pour aider le Mali à libérer le nord du pays. On ne peut vouloir d'une chose et son contraire. Quand la CEDEAO exige le retour à l'ordre constitutionnel, le respect de cette constitution s'impose à elle. Mais elle prend ce qui l'arrange dans la Constitution du Mali et jette le reste.

160 Toutes les décisions prises par la CEDEAO doivent être publiées dans le journal officiel de l'Institution sous-régionale et dans celui des pays membres. Elles ne sont applicables que 60 jours après cette publication. Toutes les sanctions décidées contre le Mali, suite au coup d'État (embargo économique et financier, total, rétention des armes aux ports de Dakar, Conakry, Abidjan, nomination du Président de la Transition du Mali, etc.), furent appliquées immédiatement sans respecter ce protocole réglementaire. Une plainte contre la CEDEAO fut déposée par le parti SADI devant la Haute Cour de Justice de l'Institution pour examiner cette situation.

loin de nous imaginer que, pour un pouvoir éphémère, Dioncounda aurait si facilement cédé à la tentation au point de cracher sur sa dignité et son honneur. Avait-il d'ailleurs des leçons à recevoir de ces Chefs d'État dont la plupart n'ont aucun parcours politique glorieux ?

Blaise Compaoré, le premier qui s'inscrit sur ce registre n'est-il pas un putschiste mal repenté ? Alassane Dramane Ouattara n'a-t-il pas marché sur des milliers de corps baignant dans une marre de sang pour enfin accéder au pouvoir ? Ces deux exemples suffisent largement pour connaître les types d'hommes qui aujourd'hui prétendent faire le destin du Mali.

On se demande pourquoi la CEDEAO s'obstine-t-elle à imposer au Mali l'envoi de ses troupes contre la volonté des autorités militaires ? En dehors de la fameuse résolution du 27 avril dernier d'Abidjan, ces Chefs d'État se sont permis de promettre d'envoyer des soldats pour disent-ils sécuriser les institutions de la Transition. Il y a un malentendu fondamental à ce niveau. La CEDAO n'a pas clairement dit ses vraies intentions ; où cette force a-t-elle d'autres objectifs inavoués contraires à l'esprit du renouveau, c'est-à-dire au redressement de la démocratie et à la restauration de l'État malien mis en mal par ces hommes politiques soucieux de leurs intérêts personnels et non de ceux du Mali¹⁶¹ ?

161 La dernière trouvaille, d'après un rapport onusien, c'est un complot (imaginaire !) ourdi par les hommes du Capitaine Sanogo de connivence avec les hommes du Président Gbagbo et les islamistes d'ançardine qui occupent le nord du Mali, pour déstabiliser le régime de Ouattara. Cherche-t-on un alibi pour intervenir contre le camp de Kati, assassiner le Capitaine Sanogo et libérer les mercenaires ouest-africains qui ont perpétré le contrecoup d'État du 30 avril en liaison avec la garde présidentielle d'ATT ? Comment peut-on imaginer une alliance entre les militaires maliens et les islamistes qui occupent les 2/3 du pays et qui ont égorgé plus de 100 militaires Maliens à Aguelhoc ?

L'hebdomadaire malien "La Dépêche" dans sa livraison n° 09 du 8 octobre 2012, révèle que Le Capitaine Blaise Compaoré a offert un véhicule blindé piégé à son cadet, le capitaine Sanogo : « Pour acheminer le cadeau, Sanogo envoie par vol un des ses hommes de confiance, le lieutenant Bouakar Koné, n° 3 de la junte... L'envoyé réceptionne l'engin avant de prendre la route de Kati. Au lieu d'un jour prévu pour son voyage, le lieutenant Koné aurait pris plus de temps que prévu... le véhicule explose avec son conducteur dans les environs de la frontière qui sépare les deux pays. Curieusement, dans les secondes qui ont suivi l'explosion, un hélico militaire burkinabé surgit dans le ciel et extrait le soldat presque mourant de la ferraille ». Le journal estime que "le cadeau était empoisonné ; le véhicule blindé en question était probablement piégé, c'est-à-dire saboté et finement programmé... (p.3)." Le lieutenant Koné, fils d'un officier supérieur de l'armée, évacué sur Bamako par un hélico de l'armée burkinabé, s'en est tiré avec plusieurs fractures et des traumatismes crâniens. S'agissait-il d'une tentative d'assassinat programmée du capitaine Sanogo ? Tout concourt à le croire !

Les responsables de la CEDEAO devraient éviter de prendre à la place des Maliens l'initiative de désigner le Président par intérim le 29 mars à l'aéroport d'Abidjan et de fixer la durée de la transition. C'est cette frustration de la majorité silencieuse désabusée qui a conduit aux mouvements et manifestations à la violence. Pour nombre de Maliens, il est impensable et inadmissible que le Président de la République soit intronisé à partir de Ouagadougou et Abidjan. C'est une première pour un pays d'honneur et d'orgueil. Au lieu de gérer la crise au nord et juguler les difficultés économiques pour alléger les souffrances du peuple, la CEDEAO s'est substituée aux autorités politiques en prenant des mesures impopulaires. Preuve aussi de son immaturité, elle vient de se dédire en déclarant qu'elle ne reconnaît plus le statut d'ancien président à Amadou Haya Sanogo, un statut qu'elle avait elle-même négocié. L'organisation internationale donne l'impression de vouloir cancériser la crise malienne afin de l'internationaliser. Toutes choses qu'il faudra éviter à tout prix afin que le Mali devienne un autre Soudan ou Afghanistan.

Les propositions de sortie de crise : rôle de la société civile

Tous les patriotes maliens se sont sentis humiliés d'avoir assisté impuissant à l'usurpation en trois jours des 2/3 du territoire national. Nous disons les patriotes dans la mesure où nous avons vu des Maliens affiliés au régime défunt s'en réjouir. Leur souhait était que tout s'écroule après la chute d'ATT. C'est pourquoi ils n'ont ménagé aucun effort pour restaurer l'ancien pouvoir. Heureusement qu'ils ont trouvé des patriotes dressés devant eux.

La solution ne saurait se trouver dans l'internationalisation du conflit ou dans l'envoi de troupes étrangères. D'ailleurs, la communauté internationale n'est pas disposée à sacrifier ses soldats pour le nord du Mali. Son schéma initial a échoué suite à la déroute infligée aux séparatistes du MNLA (ils sont chassés de toutes leurs positions) par les islamistes au nord du pays. Ce schéma consistait à cantonner une force d'interposition au nord obligeant le gouvernement central de Bamako à négocier l'indépendance ou l'autonomie des régions nord du Mali avec le MNLA. Ensuite, la voie était libre pour accéder aux richesses

du nord du Mali, comme ce fut le cas en Libye (redevance de l'effort de guerre). Dans la mesure où la junte du capitaine Sanogo n'était pas favorable à un tel scénario, elle a été l'objet de toutes sortes de menaces, d'acharnements de toute la communauté dite internationale contre les putschistes et les forces progressistes qui les soutiennent, tous menacés de sanctions. Le pays a même été victime d'une agression perpétrée par la garde présidentielle soutenue par des mercenaires ouest-africains en complicité avec la CEDEAO dans l'optique de déloger la junte du pouvoir¹⁶². Ce qui dénote jusqu'à quel point les puissances occidentales tiennent à sauvegarder leurs intérêts au détriment des peuples épris de paix et de justice. Pour atteindre leurs objectifs, elles utilisent des relais en Afrique, leurs bras, des marionnettes à leur service que sont les dirigeants des pays comme la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, la Guinée, le Sénégal, le Mali, qu'ils ont contribué à installer ou à maintenir au pouvoir.

Sinon comment rendre compte du fait qu'au moment où le Mali est sous occupation, les pays de la CEDEAO fassent l'embargo (à Dakar, Abidjan et Conakry) sur les armes achetées par le peuple malien pour mettre un terme à son humiliation ? Pendant ce temps, l'ennemi se renforce, s'organise et s'incruste. Au lieu de chercher à combattre les islamistes au nord du pays, leur priorité est de venir sécuriser le régime de transition fantoche (qu'ils ont installé en violation de la Constitution du Mali et de l'Accord-cadre qu'eux-mêmes prétendent défendre) qu'ils entendent imposer au peuple malien.

Comment faire comprendre au peuple malien qu'au moment où les pays qui entendent le soutenir, "ses amis historiques" bloquent dans leurs ports les armements lourds devant servir à la libération du nord du pays ? Le président Blaise Compaoré, médiateur attitré de la CEDEAO dans la crise malienne, organise dans sa capitale sur financement de la Suisse, une rencontre des groupes rebelles du MNLA afin qu'ils puissent se réorganiser. Contre qui ? En vue de quoi ? Les organisateurs ont les réponses. En tout état de cause, Blaise Compaoré et la CEDEAO se sont disqualifiés dans la résolution de cette crise malienne. Ils donnent l'impression au peuple malien qu'ils n'ont ni l'envie ni l'intention que le Mali se mette hors de ce bourbier.

¹⁶² Certains de ces mercenaires ouest-africains arrêtés (Burkinabé, Ivoiriens, Sénégalais, Guinéens, Libériens, etc.) furent présentés à la télévision nationale du Mali.

C'est pour toutes ces raisons que nous estimons que la solution est d'abord malienne : le point de départ, c'est le Mali, et non la communauté internationale. Il revient aux Maliens de trouver la voie de sortie de crise, ensuite la communauté internationale pourrait les accompagner. Mais si cette communauté entend décider à la place des Maliens, vouloir coiffer les Maliens en leur absence, il va de soi la crise perdure en raison des résistances internes. Depuis mars 2012, le Capitaine Sanogo avait convié tous les Maliens à une concertation nationale afin de discuter ensemble des propositions de sortie de crise (organisation de la transition, mise en place de ses organes, détermination ses principales tâches, sa durée, etc.). L'Accord-cadre de son côté prévoit l'organisation d'une concertation des forces vives nationales. Pratiquement, tous les regroupements politiques (sauf le FDR¹⁶³) ont demandé la tenue d'assises nationales dans le but d'organiser et de choisir ses responsables de la transition.

Ainsi, en raison de la décrédibilisation de presque toute la classe politique, la société civile doit prendre la tête du renouveau, travailler à rapprocher, réconcilier les Maliens. Une grande partie de la société civile, à notre avis, les religieux, le Haut conseil islamique et le clergé, restent malgré tout crédibles et jouissent de la confiance d'une écrasante majorité de la population. Pour preuve, le Haut conseil islamique vient de mobiliser plus de cent mille personnes (en juillet 2012) au stade du 26 mars pour donner sa vision par rapport à la situation politique du pays. Il n'entend plus être spectateur passif de la scène politique et entend s'investir largement pour la gestion future du pays. D'ailleurs, il s'est clairement prononcé pour le maintien du Cheick Modibo Diarra en tant que Premier ministre de transition. Les membres du FDR qui se croyaient majoritaires, légitimes furent hués, décriés et il a été demandé de les traduire en justice avec le président ATT afin qu'ils répondent

163 Front pour la sauvegarde de la démocratie, né au lendemain du coup de force pour barrer la route aux forces du changement. Le FDR est constitué de partis politiques et associations ayant largement contribué à précipiter notre pays dans le gouffre. Il s'agit de l'ADEMA, de l'URD, du PARENA, du PDES, du bureau de l'UNTM (Union nationale des travailleurs du Mali, un syndicat en déphasage avec ses militants), organisations qui ont pleinement participé à la gestion du pouvoir durant ces vingt dernières années, donc comptables de cette "politique du ventre" qui a conduit à l'effondrement de l'État malien.

En face, nous avons la COPAM (La Coordination des organisations patriotiques du Mali) regroupant des partis et associations qui ont apporté leur caution au coup d'État du 22 mars 2012 qu'ils considèrent comme une occasion d'aller au vrai changement démocratique tant souhaité par la majeure partie du peuple Malien.

de leurs actes et trahisons contre le peuple malien. Le vice-président du FDR et de l'ADEMA, Ibrahima N'Diaye a dû être exfiltré par les forces de l'ordre pour échapper à la vindicte populaire (comme l'avait subi son Président dans son palais). Ce fut une authentique démonstration de force de la société civile et un véritable désaveu pour tous ceux qui ont contribué à précipiter le pays dans le gouffre (les gouvernants des vingt dernières années). Maintenant, c'est aux hommes politiques de présenter leurs excuses aux Maliens. Ils doivent le faire tout comme l'a fait l'armée malienne lors de la conférence nationale tenue après les événements de mars 1991.

Néanmoins, pour que cette société civile puisse pleinement jouer son rôle, elle doit pouvoir assurer et préserver son autonomie de pensée et sa liberté d'action. Elle doit pouvoir extirper de ses rangs ceux qui tentent de l'utiliser pour gravir les marches du pouvoir, d'en faire un tremplin pour arriver à leurs fins. C'est du reste le gage de sa crédibilité.

Pour terminer, nous pensons que le peuple malien ne méritait ni ATT, ni Alpha qui a détruit son parti pour porter ATT au pouvoir afin de couvrir ses arrières ! ATT s'apprêtait à emboîter le pas à son prédécesseur en portant son ancien premier ministre, le général de police Modibo Sidibé, au pouvoir.

En définitive, si démocratie veut dire « pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple », l'expérience malienne ne peut faire école, car elle a radicalement échoué. Mais si démocratie veut dire « accaparement des biens de l'État, impunité, saupoudrage, médiocrité, clientélisme, corruption », le cas malien a de beaux jours devant lui. En somme, une vraie démocratie de façade caractérisée par la transfiguration de la "gouvernementalité du ventre" (Bayart, 1990).

La crise malienne est essentiellement due à un triple déficit : institutionnel, sécuritaire et de gouvernance. Toute solution doit donc viser à penser et changer radicalement notre vision de ces trois domaines. Il faut donc un changement radical de perspective, un traitement étiologique s'attaquant aux racines du mal (Gueye)¹⁶⁴. La solution à la crise malienne passe par un renouveau de la gouvernance à tous les niveaux de pouvoir (exécutif, législatif,

164 Babacar Gueye, 2012, l'instabilité institutionnelle en Afrique, pp. 277-330, in *Gorée Institute, Instabilité institutionnelle et sécurité humaine*, Polykrome, Dakar.

judiciaire, traditionnel, religieux, etc.). En ce qui concerne cette période de crise, la légitimité des institutions est essentielle à la stabilité du pays. Il s'agit de refonder l'État malien en mettant l'accent sur la bonne gouvernance (quitter les discours pour la traduire dans la réalité), sur l'éducation, pour bien former des patriotes Maliens. La base, le point de départ de cette formation demeure la cellule familiale, dans la mesure où l'éducateur a besoin lui-même d'être éduqué, formé (Marx)¹⁶⁵. En tout état de cause, le Mali, s'il veut survivre, tourner à jamais cette page sombre de son histoire, doit opérer son changement radical, ce qu'on appelle révolution sous d'autres cieux, en mettant l'accent sur la qualité des institutions et des hommes (probité morale et intellectuelle, patriotisme, légitimité, etc.) qui les animent, sinon, comme nous l'avons dit au début, les mêmes causes produiront les mêmes effets.

165 Karl Marx, Thèses sur Feuerbach.

BIBLIOGRAPHIE

- Ashby Jacqueline, 1998, De nouvelles approches de la gestion des conflits sur les ressources naturelles, doc électronique,
- <http://idl-bnc.idrc.ca/dspace/bitstream/10625/23383/1/112425.pdf>
- Bagayoko Shaka, Lieux et théorie du pouvoir dans le monde mandé : passé et présent.
- Cahier Sciences Humaines, Mali, 25 (4) 1989, 445-460.
- Banque Mondiale, 2005. *Briser la Spirale des Conflits : Guerre Civile et Politique de Développement*. Nouveaux Horizons.
- Banegas Richard, 2003, La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin. Paris, Karthala.
- Bayart Jean-François, 1989, L'État en Afrique. La politique du ventre, Fayard, Paris.
- Collier P., Hoeffler A, 2005, *Democracy and Resource Rents*, Working Paper, Department of Economics, University of Oxford.
- Collier P. 2004. "Ressources Naturelles, Développement et Conflits : Liens de Causalité et Mesures Politiques" *Revue d'Économie du Développement* (3-4) : 197-215.
- Diawara Adama et Diakon Birama, 2012, Le Mali face à la rébellion Touareg : les mécanismes de gestion du conflit nord Mali, pp. 59 – 127, in Gorée institute, *Instabilité institutionnelle et sécurité humaine*, Gorée institute, Polykrome, Dakar.
- Gorée institute, 2012, *Instabilité institutionnelle et sécurité humaine*, Polykrome, Dakar.
- Hilgers Mathieu et Jean-Pierre Jacob, 2008, Anthropologie de la candidature électorale au Burkina Faso, De Boeck University/Afrique contemporaine 4 – n° 228, p.171-190,
- Kassibo Bréhima, « La Décentralisation au Mali : État des Lieux », Le bulletin de l'APAD, n° 14, La décentralisation au Mali : état des lieux [en

ligne], mis en ligne le : 26 janvier 2007 URL : <http://apad.revues.org/document579.html>. Consulté le 6 mars 2008.

- Le Sphinx, 2006, ATT-cratie ou la promotion d'un homme et de son clan, L'Harmattan, Paris.
- Louis-Marie Philippot, 2009, Rente naturelle et Institutions, Les Ressources Naturelles : Une « Malédiction Institutionnelle » ? CERDI, Études et Documents
- Olson Mancur., 1978, *Logique de l'action collective*, Paris, PUF, Collection Sociologies, Traduction française M. Levi, Édition originale : 1965.
- Ostrom Elinor, 1990, *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge Univ. Press, Cambridge.
- PERRAT J. (1998), «Stratégies globales des firmes, gestion locale des ressources et marge de manœuvre des acteurs territoriaux», in Loinger G., Némery J.C., *Recomposition et développement des territoires – Enjeux économiques, processus, acteurs*, L'Harmattan, Paris.
- Sardan Jean-Pierre Olivier de, 2007, Gouvernance despotique, gouvernance chefferiale et gouvernance postcoloniale. Intervention de Jean-Pierre Olivier de Sardan pp.109 – 131 in *Entre tradition et modernité, quelle gouvernance pour l'Afrique ? Actes du colloque de Bamako 23, 24 et 25 janvier 2007*).
- Siba E.G, 2008, *Determinants of Institutional Quality in Sub-Saharan African Countries*, Working Paper in Economics 310, School of Business, Economics and Law, University of Gothenburg
- Straub S, 2000, *Empirical Determinants of Good Institutions : Do We Know Anything ?*, Working Paper 423, Research Department, Inter-American Development Bank
- Tonda Joseph, 2000, *Le souverain moderne, Le corps du pouvoir en Afrique centrale* (Gabon, Congo), Karthala, Paris.

Les Journaux

- Le combat du 20 mars 2012
- Zénith Balé du 20 mars 2012.
- Le matinal du 5 juillet 2012.
- Procès Verbal du 9 juillet 2012
- La Dépêche du 8 octobre 2012

L'INSTABILITÉ POLITIQUE CHRONIQUE DE LA GUINÉE-BISSAU : LA RÉPONSE DE LA CEDEAO. QUEL RÔLE POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE ?



Par Adelino Handem

INTRODUCTION

L'instabilité politique chronique de la Guinée-Bissau est indissociable de son histoire : de la colonisation à l'indépendance, en passant par la lutte armée de libération nationale.

L'histoire contemporaine de la Guinée-Bissau a été une succession d'actes de violence politique et institutionnelle qui ont marqué profondément la mémoire collective de son peuple, influant d'une certaine manière sur sa culture politique¹⁶⁶.

Cette instabilité est la cause de l'aggravation de la fragilité de l'Etat, qui est exacerbée ces dernières années par des mutineries militaires récurrentes et l'infiltration d'institutions de l'Etat par des réseaux de narcotrafiquants. Si d'un côté, les coups d'Etat à répétition, les éliminations de figures politiques et les règlements de comptes alimentent l'instabilité politique et l'impunité. D'un autre côté, il n'est pas moins vrai que la mauvaise gouvernance et les malversations des acteurs politiques constituent une évidente source d'insatisfaction pour les populations, qui sont délaissées et soumises à l'appauvrissement progressif.

Parmi les acteurs impliqués dans les successives crises politico-militaires se trouvent les forces armées, qui nécessitent une réforme urgente, les anciens combattants du PAIGC¹⁶⁷ d'Amilcar Cabral, qui seraient les gardiens légitimes de la révolution, et les deux plus grands partis politiques : le PAIGC au pouvoir et le PRS¹⁶⁸.

Tout en se focalisant sur la réponse de la CEDEAO et le rôle de la société civile, comme le suggère le thème proposé, nous avons estimé important de se référer à quelques faits de l'histoire pour comprendre le contexte politique et social du pays dans lequel l'instabilité politique s'est installée ainsi que la nature des acteurs impliqués. Nous nous sommes limités à trois moments particuliers : l'occupation coloniale, la lutte de libération nationale et la construction de l'Etat indépendant.

En conclusion, nous proposons quelques questionnements et des recommandations sur la participation et l'implication des individus et de la société civile en général à la sécurité humaine et à la prévention des conflits.

¹⁶⁶ T. Djalo, SORONDA revista de estudos guineenses, N° Especial 7 de Junho, Dezembro 2000, Lições e Legitimidade dos Conflitos Políticos na Guiné-Bissau

¹⁶⁷ Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap Vert

¹⁶⁸ Parti de la Renovation Sociale

Bref aperçu de l'Histoire Politique Contemporaine de la Guinée-Bissau

L'occupation coloniale

D'après l'histoire coloniale, les portugais sont arrivés sur ce territoire de la côte ouest-africaine en 1446. Pendant l'occupation coloniale le territoire était désigné comme Province de Guinée (ou encore par Guinée Portugaise), donc *les frontières sont celles établies par la Convention Luso-française de 1886*¹⁶⁹, et effectives en 1910, sur une superficie totale de 36.125 Km².

La présence coloniale portugaise durera jusqu'en 1974, un an après la proclamation unilatérale de l'indépendance par le mouvement de libération. Cependant, cette présence ne sera pas pacifique. « *L'occupation effective de la Guinée Portugaise par la puissance coloniale a été faite au prix de guerres euro-africaines et intra-africaines, de génocides et de la destruction, en grande mesure, des espaces politiques africains précoloniaux en vue d'établir un pur et simple système de domination...* »¹⁷⁰. Les conflits armés d'opposition à l'administration coloniale ont continué jusqu'en 1931 à Bissau et jusqu'en 1936 dans l'archipel des Bijagos¹⁷¹.

Le régime colonial portugais, contrairement à la décolonisation entamée par les autres puissances coloniales dès la fin de la seconde guerre mondiale (1945), a fait le choix de l'usage de la force pour réprimer toute manifestation des nationalistes africains qui réclamaient l'indépendance totale du pays. Et c'est le massacre des dockers du port maritime de Pindjiguiti à Bissau, le 3 août 1959, moment culminant de cette répression, qui a poussé les nationalistes révolutionnaires à abandonner la voie pacifique, à travers le dialogue et de décider de déclencher la lutte armée¹⁷². C'était là le seul moyen d'arracher

¹⁶⁹ Síntese Monográfica da Guiné, Lisboa 1972, p. 17

¹⁷⁰ I. Diallo, SORONDA revista de estudos guineenses, Nova Série N° 8, Julho 2004, Contribuição para o debate sobre Identidade e Cidadania na Guiné-Bissau, p. 86

¹⁷¹ Carvalho citant Cardoso, in SORONDA N° 8, O Saber e o Olhar Colonial : Política e Iconografia no Centro de Estudos da Guiné Portuguesa, p. 59

¹⁷² Le PAIGC proclame l'action directe le 3 août 1961 et déclenche la lutte armée le 23 janvier 1963 dans le sud de la Guinée-Bissau.

l'indépendance au régime fasciste et répressif du colonialisme portugais.

Les guerres coloniales, particulièrement intenses en Angola, en Guinée Portugaise et au Mozambique, ont poussé l'armée coloniale, épuisée et sans issue, à la révolte contre le pouvoir établi au Portugal. Le coup d'Etat du 25 avril 1974, alors dénommé "Révolution des œillets" et conduite par les capitaines, a porté à la tête de l'Etat portugais le Général Spínola, dernier Gouverneur de la province de la Guinée Portugaise. Les nouvelles autorités ont immédiatement initié le processus d'indépendance de tous les territoires d'outre-mer encore sous domination coloniale. La Guinée-Bissau, dont les trois quart du territoire étaient déjà libérés et dont l'indépendance avait été proclamée par le mouvement de libération à Madina de Boé, le 24 septembre 1973, fut la première à être reconnue indépendante par le Portugal, en septembre 1974, et en 1975, toutes les autres colonies africaines ont accédé à l'indépendance : Angola, Cap Vert, Mozambique et São Tomé et Príncipe.

La lutte de libération nationale

La lutte de libération nationale avait été fortement marquée par l'action révolutionnaire du Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap Vert (PAIGC) conduite par Amílcar Cabral, qui fut l'un des plus grands leaders et théoriciens des mouvements anticolonialistes et d'émancipation des peuples du Tiers Monde. Pour Cabral, la lutte de libération n'était pas seulement de combattre avec les armes pour libérer le peuple de l'oppression coloniale, mais elle représentait surtout le droit du peuple à disposer de son destin et à construire une nation africaine selon une perspective propre. L'option armée de la lutte avait surtout été imposée par le régime fasciste et colonialiste portugais. Ainsi, l'action armée fut-elle accompagnée par une intense mobilisation populaire, visant la création d'un Etat indépendant et moderne et pariant sur la formation d'un Homme africain nouveau.

Le PAIGC avait ainsi installé graduellement dans les zones libérées un Etat, en créant des écoles, des hôpitaux, des unités de commerce appelées "Armazéns do Povo" (magasins du peuple) et les tribunaux populaires. L'armée régulière a été fondée en 1964, sous le nom de FARP (Forces Armées Révolutionnaires du Peuple). Ce corps d'armée était appuyé par les militants armés et les milices de défense populaire.

Cependant, la lutte armée se traduisait aussi par des conflits internes et la guerre s'est prolongée sur une longue période d'onze ans (1963-1974), avec tout ce qu'elle comporte comme conséquences, tant du point de vue de pertes en vies humaines que pour ce qui est des destructions d'ordre économique et de la cohésion du mouvement de libération. Des positions antagoniques entre les chefs de guerre sont apparues dès les premières années de l'action armée. Un an après le déclenchement de la lutte armée, Amilcar Cabral a dû convoquer le 1^{er} Congrès du Parti (l'historique Congrès de Cassaca) qui a permis de repenser l'organisation administrative, politique et militaire, en créant des institutions administratives et militaires, de résoudre les conflits et les clivages internes et de procéder à la remise en question des chefs de guerre. Ces chefs, qui étaient à la fois des chefs militaires et politiques sur le front de combat, avaient installé une autorité propre en imposant aux populations des zones libérées un régime de vasselage, faisant justice à leur gré, éliminant des personnes accusées de fétichisme, sans respecter l'autorité de la direction supérieure du parti.

La guerre de guérilla s'est poursuivie contre les positions portugaises, par des attaques armées et des actions clandestines de mobilisation et de sabotage dans les zones urbaines, et une intense activité diplomatique au niveau international¹⁷³.

Sur les fronts de combat, malgré les succès de la guérilla, le PAIGC connaît de multiples conspirations, règlements de comptes et trahisons entre camarades. L'événement culminant a été l'assassinat d'Amilcar Cabral à Conakry en 1973, commandité depuis Lisbonne et exécuté par des militants du mouvement de libération, soigneusement endoctrinés par les services secrets coloniaux. En fait, les Portugais avaient réussi à mobiliser une partie de l'aile guinéenne, sur fond de promesse de reconnaissance de l'autonomie de la Guinée Portugaise, contre les originaires capverdiens, alors considérés par ceux-ci comme étant des privilégiés, notamment au sein de la Direction du parti.

Le choix politique de mener un combat commun pour la libération de la Guinée et du Cap vert avait en effet rendu plus complexe l'organisation et le processus de la lutte de libération. Il s'y posait des problèmes de leadership et d'équilibre du pouvoir entre les originaires de la Guinée-Bissau et ceux du Cap Vert.

¹⁷³ Aout 1965, visite de la première mission militaire de l'OUA dans les régions libérées ; Avril 1972, envoi d'une mission de l'ONU dans les territoires libérés ; etc.

Les Portugais, qui avaient déjà utilisé les Capverdiens dans l'administration coloniale ont vite saisi cette complexité qui s'accompagnait de fragilité. Ils en ont profité pour séduire un certain nombre de responsables guinéens, en leur promettant une indépendance pour le seul peuple de la Guinée. Un Parlement, regroupant des Guinéens, « Acção Nacional Popular » -Action nationale populaire -, avait été mis en place par le Général tristement célèbre Spínola pour engager le Portugal dans ce sens. Il s'agissait alors surtout de saper la mobilisation poursuivie par le PAIGC en vue de la construction d'une nation indépendante et de la transformation des peuples guinéen et capverdien en des peuples libres et d'installer le néo-colonialisme.

La période post coloniale

L'Etat indépendant fut gouverné de 1974 à 1994 par un régime de Parti-Etat, axé sur le centralisme démocratique. Installé par le PAIGC, artisan de la lutte de libération nationale, ce régime avait forcément un caractère militaire. Les militaires ont ainsi été appelés à exercer des fonctions politiques et à jouer un rôle de premier plan dans les affaires de l'Etat. Un premier coup d'Etat est pourtant perpétré moins de 10 ans après l'indépendance -Nov 1980-.

En 1994, les premières élections démocratiques pluralistes ouvrent une nouvelle ère : le multipartisme permet dès lors la participation d'autres acteurs politiques et le pouvoir politique, selon la Constitution de la République, est désormais contrôlé par les civils. Il est interdit aux militaires de participer aux activités des partis politiques et d'interférer dans les affaires de l'Etat. En d'autres termes, les militaires devront désormais se soumettre au pouvoir politique. Les militaires et les anciens combattants de la lutte de libération nationale continuent néanmoins, en pratique, à interférer dans les affaires de l'Etat et recourent régulièrement au soulèvement amenant des changements de régimes¹⁷⁴. Les institutions en charge de la gestion de la sécurité, en particulier les services de renseignement de l'Etat et la police, restent sous le contrôle des forces armées.

¹⁷⁴ A. Handem, *Challenges of Security Sector Governance in Africa*, Chapter 9, Guinea-Bissau, p.151. Geneva Centre for Democratic Control of Armed Forces (DCAF)

La Gouvernance de l'Etat moderne post colonial est marquée par des actes contraires aux principes politiques adoptés : exécution sommaire d'opposants ; guerre civile (1998-1999) ; violations répétées des droits humains ; non respect de la Constitution et des règles démocratiques. Quatre Chefs d'Etat ont dû quitter leurs fonctions suite à des coups de force militaires (1980, 1999, 2003 et 2012). En moins d'une décennie (2000 à 2009) on enregistre l'assassinat de plusieurs personnalités de l'Etat, dont un Président de la République, trois Chefs d'Etat Major Général des Armées et des députés de la nation.

L'instabilité politique et institutionnelle devient récurrente et chronique. L'Etat s'affaiblit et la Justice est impuissante devant une telle conjoncture politico-militaire. Personne n'est traduit en justice et l'impunité s'installe. C'est l'apanage et le libre arbitre pour le trafic de drogue et la corruption dans l'administration de l'Etat.

La justice et le respect des droits humains ne sont que lettre morte, malgré les dispositions constitutionnelles et légales existantes. « La Constitution de la Guinée-Bissau, en vigueur depuis 1993, garantit « *les libertés et les droits humains fondamentaux* » et interdit la peine de mort. Aux termes de la Constitution, toutes les procédures constitutionnelles et légales relatives aux droits humains fondamentaux doivent être interprétées conformément à la Déclaration universelle des droits de l'Homme. La Constitution définit, en outre, les forces de défense et de sécurité comme un corps impartial, dont la mission est la défense de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays et interdit à celles-ci toute immixtion dans la vie politique »¹⁷⁵.

Du point de vue du développement, malgré les dernières déclarations alléguant une certaine performance économique, plus de 60% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et le pays continue au plus bas de l'échelle mondiale en termes de développement humain (rang 176)¹⁷⁶.

175 Amnesty International – Présentation d'Informations à l'Examen Périodique Universel de l'ONU, 2 Novembre 2009

176 Rapport sur le Développement Humain 2011 du PNUD

Les principaux acteurs de l'instabilité et de l'insécurité en Guinée-Bissau

Le contexte ci-dessus présenté montre la complexité de la situation en Guinée-Bissau, particulièrement en ce qui concerne la recherche des causes profondes de l'instabilité politique et institutionnelle chronique. La crise que l'on considère endémique et dans laquelle la Guinée-Bissau se trouve depuis déjà plusieurs années, est attribuée à deux facteurs principaux¹⁷⁷:

- Les forces armées (FA) se sont converties en un “centre de pouvoir parallèle”, générateur d'instabilité ;
- l'inertie de la police et l'action limitée des tribunaux dans le jugement des violations de la loi, crée un climat d'impunité.

Nous avons choisi de présenter, selon notre perception, les acteurs militaires et politiques plus directement impliqués et qui continuent à alimenter les conflits et la crise afin d'en tirer des avantages politiques et/ou matériels.

Les FARP (Forces Armées Révolutionnaires du Peuple), furent créées par le PAIGC pour réaliser la lutte armée de libération. Pour des raisons d'ordre stratégique, l'action politique et diplomatique est, depuis lors, séparée de l'action militaire. Cependant, du fait de la guerre, dans la pratique c'est l'institution militaire qui exerce le pouvoir réel.

Avec l'avènement de l'indépendance et la gestion d'un Etat indépendant démocratique, c'est cette pratique qui toujours prévaut, même après le changement du système politique de parti unique pour une démocratie pluraliste. Il n'y a jamais eu une véritable soumission des militaires au pouvoir politique.

Plusieurs initiatives de réforme du secteur de la sécurité (RSS) ont été prises depuis la naissance de l'Etat indépendant de la Guinée-Bissau, y compris les programmes de démobilisation, désarmement et réinsertion sociale (DDR), les forces armées, étant jugées surdimensionnées pour un pays en temps de paix. Mais ces initiatives n'ont pas eu d'issues satisfaisantes.

177 Africa Monitor, Ano VII N° 690, www.africamonitor.net

En 2010, l'UE¹⁷⁸ a suspendu son assistance au programme de RSS, suite au coup de force du 1^{er} avril 2010 des militaires contre le gouvernement en place, qui a duré quelques heures. L'UE a estimé qu'il y avait un manque d'engagement de la part des autorités militaires et que les conditions n'étaient plus réunies pour poursuivre le programme. Elle dénonçait aussi l'implication de certaines personnalités militaires dans le trafic de la drogue.

Suite à cela, l'Angola a repris la RSS, intégrée dans un vaste programme de coopération bilatérale avec la Guinée-Bissau. Cependant, quelques mois après, l'Angola était accusé d'interférer dans les affaires internes et d'appuyer un complot perpétré par le gouvernement bissau-guinéen contre les forces armées nationales. Cette thèse est justifiée par les putschistes du 12 avril 2012, du fait de la présence sur le territoire bissau-guinéen d'un nombre de troupes angolaises et d'armement lourd non prévus dans l'accord de coopération.

Le PAIGC et le PRS sont les partis politiques majoritaires au Parlement (PAIGC 67/100 députés ; PRS 28/100 députés) depuis la dernière législature [2008]. Il est ainsi donné, à ces deux partis, du fait du système parlementaire adopté par la Guinée-Bissau, la possibilité d'exercer un contrôle sur les activités du pouvoir exécutif.

Le PAIGC bénéficie actuellement d'une majorité parlementaire confortable obtenue, selon des observateurs attentifs, grâce à la contribution financière, d'origine douteuse, d'un certain nombre de ses responsables et d'une subtile utilisation des ressources de l'Etat (financière et matérielle). Jouissant du statut historique de libérateur, et pour avoir mis en place des structures populaires à la base durant la lutte de libération qui perdurent, ce parti bénéficie d'une adhésion forte des populations des anciennes zones libérées (plus de 75% du territoire à la fin de la guerre), restées très attachées au sigle PAIGC. Pourtant, vidé de sa dimension idéologique révolutionnaire, ce parti s'est converti rapidement en un parti électoraliste après l'ouverture politique. La chasse au vote pour conquérir le pouvoir politique est devenue l'objectif principal de sa stratégie de mobilisation. Une crise de leadership s'est installée au sommet de la direction du parti et la course pour le contrôle du parti est désormais le champ de bataille des groupes d'intérêts économiques, voire des groupes

178 EU – Union Européenne

soupçonnés de se trouver sous influence des organisations internationales de crimes organisés.

Le PRS. Quant à ce parti, il a fait le choix d'une stratégie du vote ethnique, séduisant principalement les Balantes, qui représentent le groupe ethnique majoritaire (quelques 30% de la population nationale) et qui a constitué l'écrasante majorité des forces armées durant la lutte de libération. Ce parti est soupçonné être proche de groupes militaires radicaux qui sont à la base des coups de forces à répétition. Le PRS connaît aussi depuis quelques temps d'énormes difficultés internes et une crise de leadership, qui se sont traduits par l'abandon d'un nombre important de dirigeants et militants importants. Son leader charismatique, Dr Kumba Iala, fut élu Président de la République en 1999 et déchu par un coup d'état militaire en septembre 2003. Mis à mal dans son parti du fait de son absence prolongée du pays et de sa mauvaise gestion, il est accusé de vouloir démanteler le parti et de faire chemin seul vers l'élection présidentielle prévue en 2013.

Au plan social, la Guinée-Bissau n'a pas un réel problème ethnique, les différentes communautés socio-ethniques sont culturellement distinctes mais vivent en harmonie depuis des siècles. Le peuple bissau-guinéen n'a jamais connu de conflits ethniques ou religieux de grande envergure, malgré la politique divisionniste pratiquée par l'administration coloniale. Cela avait conduit à l'utilisation et à la consolidation d'une approche d'unité nationale durant la lutte de libération nationale, contre le colonialisme, favorisant le rapprochement des différentes ethnies. Amilcar Cabral disait que « *la libération nationale est un acte de culture* »¹⁷⁹.

Dans ce petit pays, qui compte aujourd'hui environ 1,5 million d'habitants et une superficie de 36.125 Km², cohabitent plus d'une vingtaine d'ethnies.

Quant à la communauté internationale, agissant toujours en aval, il lui est encore difficile de prendre une position commune. Ce rôle de pompier et la mesure des résultats qui en découlent viennent démontrer que les pays en crise et à la stabilité fragile gagneraient à être mieux suivis en temps de paix.

179 Obras escolhidas de Amilcar Cabral, a arma da teoria – unidade e luta, volume I, 1978, Textos coordenados por Mario de Andrade.

Les solutions à la crise provoquée par le coup d'état du 12 Avril 2012

Le thème proposé nous suggère de nous concentrer sur la réponse de la CEDEAO et sur le rôle de la société civile en particulier, dans la recherche des solutions à la crise provoquée par le coup d'Etat militaire du 12 avril dernier, survenu trois mois après la mort prématurée du Président de la République, Son Excellence Monsieur Malam Bacai Sanha.

Ce coup de force a entraîné la chute du gouvernement en place. Il faut toutefois souligner que le pays n'a eu à déplorer aucune perte de vie humaine ou maltraitance des responsables déchus. Le Président intérimaire et le 1^{er} Ministre alors en exercice ont été libérés et, ils ont pu partir sans aucun problème en exil. Cependant, sans pour autant engendrer des confrontations violentes entre les différentes factions sociales qui alors se sont constituées ou confirmées, le coup d'état a provoqué une évidente crispation sociale et une nette division et nervosité parmi la population bissau-guinéenne.

Le pays était en plein processus d'élection présidentielle, à quelques jours du second tour entre le candidat du PAIGC et le candidat du PRS, avec une très forte contestation des résultats du 1^{er} tour par cinq (5) des candidats, parmi les plus votés.

L'alerte était pourtant lancée par plusieurs acteurs politiques préoccupés par la croissante crispation du climat politique dans le pays, conséquence d'une absence absolue de dialogue, particulièrement entre les parties impliquées dans la dispute électorale du 18 mars dernier¹⁸⁰.

Tout porte à croire que c'est pourtant, le communiqué du Secrétariat Permanent du PAIGC¹⁸¹, en réponse à la déclaration, la veille, du porte-parole de l'Etat

180 Les Communiqués de l'UM du 23 mars et du 5 avril 2012, attiraient ainsi l'attention : «...rappelant les alertes lancées par "União para a Mudança", avant même le début du processus électoral, invitant tous les acteurs politiques et les institutions chargées de gérer le scrutin, à assumer leurs responsabilités constitutionnelles et à garder le calme, la pondération, la transparence et le dialogue dans la prise des décisions, de façon à éviter des clivages, qui pourraient conduire à des situations de rupture dans la société bissau-guinéenne ». Ou encore : « Exhorter au nom des supérieurs intérêts de la Nation et à la défense de la paix et de la stabilité, toutes les parties et la population en général, au bon sens et à s'abstenir d'actes ou déclarations, qui pourraient contribuer à l'aggravation de la tension que l'on vit au pays ».

181 Cf. Communiqué du Secrétariat National du PAIGC, le 11 avril 2012 (Annexe 1).

Major Général des Forces Armées (EMGFA), le 11 avril 2012 qui a précipité l'action des militaires et fait basculer le pouvoir en place, le 12 avril 2012. La question alors évoquée par les militaires se référait à la "Mission d'Assistance Technico-Militaire de l'Angola – MISSANG", accusée de préparer, avec le Gouvernement, un complot contre les forces armées bissau-guinéennes.

La réponse de la CEDEAO

Face à la crise provoquée par ce coup d'Etat, la communauté internationale s'est trouvée partagée sur la question du retour à l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau.

La sortie de crise par la voie constitutionnelle a été défendue, en premier lieu, par une partie de la classe politique bissau-guinéenne, qui, condamnant le coup d'Etat, dénonçait tout arrangement en dehors des procédures constitutionnelles établies¹⁸². En effet, le « Commandement Militaire » qui avait pris le pouvoir avait annoncé un accord avec les partis politiques dans lequel était envisagée une transition de deux ans, l'instauration d'un conseil national de transition et la nomination d'un Président et d'un gouvernement de transition.

La CEDEAO, bien qu'ayant condamné fermement le coup d'Etat et décidé des sanctions contre les auteurs du coup d'Etat, à l'instar d'autres institutions continentales et internationales (UA, UEMOA, Conseil de Sécurité des NU), s'est appuyée sur le principe de la remise du pouvoir aux civils par la voie constitutionnelle.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, réunis en Sommets Extraordinaires à Abidjan et à Dakar¹⁸³, ont alors établi, en concertation avec les militaires, les partis politiques et des représentants de la société civile de la Guinée-Bissau, une feuille de route qui devait permettre le retour à l'ordre constitutionnel et à la fonctionnalité des institutions étatiques. Il fut ainsi établi entre les différentes parties un accord portant sur les aspects considérés

182 Citons en exemple, le Communiqué de l'UM du 16 avril 2012 : « Indiquer la voie constitutionnelle pour la résolution de la présente crise qui paralyse le pays, comme la plus correcte et la seule qui peut effectivement garantir le retour à une certaine normalité constitutionnelle ».

183 Sommets Extraordinaires des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, le 26 avril 2012 à Abidjan et le 3 mai 2012 à Dakar, (voir site www.ecowas.int : Communiqué Final)

comme incontournables pour le retour à l'ordre constitutionnel : (i) une période de transition de 12 mois, (ii) l'élection d'un nouveau bureau au sein de l'Assemblée Nationale Populaire (ANP) et, (iii) la nomination d'un 1^{er} Ministre de consensus. Sur la base du respect de la Constitution, le Président élu par cette assemblée devait être le Président de la République de transition, et les militaires enjoins à retourner à la caserne dès l'entrée en fonction du gouvernement de transition. Cette démarche aurait permis au PAIGC, le parti au pouvoir, du fait de la majorité détenue à l'Assemblée Nationale, de revenir au pouvoir et de gérer la transition, une transition qui devait prendre fin avec des élections générales – législatives et présidentielles - en 2013.

Mais, le PAIGC a opposé une résistance farouche à toute proposition n'incluant pas le retour à la position d'avant le coup d'Etat du 12 avril. C'est-à-dire, le retour du Président intérimaire et du 1^{er} Ministre en exil, et la conclusion du processus électoral interrompu par le coup d'Etat. Cette position est défendue par une partie de la communauté internationale, notamment la CPLP, Communauté des Pays de Langue portugaise, en évoquant le principe défendu par la CEDEAO de "tolérance zéro" pour la prise ou le maintien du pouvoir par des moyens non constitutionnels.

Cependant, saisi, le Conseil de Sécurité des NU (CSNU), face à cette disparité de positions, a demandé "une coordination active des partenaires internationaux pour permettre de rétablir l'ordre constitutionnel et d'arrêter une stratégie globale de stabilisation pour aider la Guinée-Bissau à surmonter ses difficultés dans les domaines politique, de la sécurité et du développement"¹⁸⁴. D'autre part, le CSNU "engage la CEDEAO à poursuivre ses efforts de médiation aux fins du rétablissement de l'ordre constitutionnel, en étroite coordination avec l'ONU, l'UA et la CPLP".

C'est donc la CEDEAO qui a pris en charge le processus et rapidement mis en œuvre la feuille de route accordée avec le "Commandement militaire" et une majorité des acteurs politique et social nationaux. Face au refus du PAIGC d'accepter cette feuille de route, il est alors proposé au Président en exercice de l'ANP d'assumer la fonction de Président de transition et de créer les conditions en vue de la nomination d'un 1^{er} Ministre de consensus.

¹⁸⁴ Résolution 2048 (2012), adoptée par le Conseil de Sécurité des NU à sa 6774^e séance, le 18 mai 2012

En outre et soucieuse de garantir le maintien de la paix et la sécurité, la CEDEAO a dépêché un contingent militaire de plus de six cents hommes, avec mandat de supervision du retrait des troupes angolaises de la MISSANG et de sécurisation des institutions de l'Etat, pour le bon déroulement des actions engagées pendant toute la durée de la transition politique.

Toutefois, cette implication de la CEDEAO est interprétée, dans certains milieux politiques, comme une atteinte à la souveraineté nationale et répondant plus à des stratégies géopolitiques de certains pays membres de la CEDEAO qu'aux intérêts du peuple bissau-guinéen. Ces milieux interprétaient la position du Sénégal par exemple, comme un moyen de neutraliser l'action de la rébellion en Casamance à partir du territoire bissau-guinéen. Quant à celle du Nigeria, elle semblait être considérée comme une volonté d'affirmer une prédominance régionale menacée du fait de la présence militaire en Guinée-Bissau de l'Angola, puissance émergente étrangère à la région ouest africaine.

Peut-on alors affirmer que la réponse apportée par la CEDEAO à la crise bissau-guinéenne est pertinente et/ou suffisante en soi ?

Est-ce que la CEDEAO et l'ensemble de la communauté internationale seraient en mesure d'apporter le soutien et l'assistance technique et financière indispensables pour répondre aux défis majeurs de la maîtrise des causes profondes de l'instabilité chronique de la Guinée-Bissau ?

Quels sont les enjeux pour la Guinée-Bissau, dont la fragilité de l'Etat est si profonde, face à une prétendue démarche géostratégique de certains pays dans cette région ouest africaine ?

Ce sont là autant de questions qui mériteraient une analyse plus fine et un engagement plus ferme en vue de proposer des solutions auto-soutenues et pérennes, permettant aux bissau-guinéens, femmes et hommes, de se prendre en charge et de devenir les maîtres de leur destin. Seules les solutions, à la mesure de la capacité interne du pays et de la participation de tous les acteurs, que ceux-ci soient politiques, sociaux ou militaires, pourraient garantir une sortie de crise et l'instauration d'un Etat qui remplit les fonctions qui en sont attendues auprès des populations. Il ne faut ni brûler les étapes ni imposer des solutions externes qui ne feraient qu'ajourner les possibilités réelles et les capacités internes du pays à sortir durablement de la crise!

Le rôle de la société civile bissau-guinéenne

La société civile bissau-guinéenne s'est toujours montrée très impliquée dans toutes les crises survenues dans un passé récent.

Dans la recherche des solutions de sortie de la crise actuelle, des représentants des institutions religieuses, des associations socioprofessionnelles et des organisations non-gouvernementales (ONG) de développement ont participé activement dans les fora nationaux et internationaux de dialogue entre les différentes parties engagées et/ou interpellées. Pratiquement à l'unanimité, les organisations de la société civile ont affirmé et rendu publique leur position condamnant le coup d'Etat militaire. Ce coup de force est considéré, non seulement comme un acte contraire à la Constitution de l'Etat et aux principes démocratiques adoptés, mais encore et surtout comme une atteinte à l'Etat de droit et aux droits humains reconnus.

Dans un communiqué commun les ONGs ont rendu public le *"Positionnement d'un groupe d'ONG Nationales et Internationales en Guinée-Bissau face au Coup d'Etat du 12 Avril 2012"*¹⁸⁵.

Concernant la démarche de la CEDEAO, force est de saluer la place accordée à la société civile qui a été appelée à maintes reprises à participer dans les négociations de sortie de crise et à jouer le rôle de médiation entre les parties antagoniques.

Cependant, il faut aussi reconnaître que pour nombre de ces organisations, la position émise a été et est généralement plus le reflet de positions partisans des individus dirigeant celles-ci que le résultat d'une auscultation de la position et de la volonté populaires. Cela a conduit très souvent, et toujours sous le prétexte de la défense de l'ordre constitutionnel, à défendre les positions de tel ou tel parti politique, ou, plus contradictoire, celles d'une individualité politique en particulier. Pour tout observateur attentif et soucieux des graves questions de gouvernance, dont la sécurité et le bien-être des populations, qui se posent aujourd'hui à l'Afrique en général et à l'Afrique de l'Ouest en particulier, cela soulève de façon évidente la question du rôle de la société civile, autre que celle de la classe politique, dans le maintien de la paix, dans la garantie de la sécurité

¹⁸⁵ Posicionamento das ONGs Nacionais ao Golpe de Estado (en Annexe 2)

des individus et pour une participation inclusive de la population aux choix et actions en ce qui concerne le développement et la gouvernance.

Aujourd'hui et à la lumière des derniers événements ayant mis en danger la stabilité politique des Etats de notre sous-région et aggravé l'insécurité des populations, ou même généré une crise importante, la question de l'implication des organisations de la société civile dans la gouvernance des pays africains se pose avec une acuité particulière. Car elle concerne d'une part un environnement national marqué par un pluralisme politique qui a démontré ne pas être le garant de la démocratie, et par l'appauvrissement croissant des populations ; et d'autre part un environnement international où la domination des multinationales et le contrôle des ressources et de la communication à l'échelle planétaire excluent l'écrasante majorité des pays africains.

Que peuvent et doivent faire en situation de crise nos organisations civiles, dont le fonctionnement et l'appui aux populations dépendent quasi entièrement de l'assistance internationale, et de ce fait, dépendent dans une certaine mesure des enjeux et des intérêts des gouvernements en place ?

Une initiative novatrice et porteuse d'espoir : le mouvement « Action citoyenne »

En Guinée-Bissau et suite au coup d'Etat du 12 avril dernier, s'est mis en place un mouvement de jeunes cadres nationaux, dénommé *"Acção Cidadã"* (Action citoyenne) qui a tracé des lignes d'action qui gagneraient à être connus. Préconisant la promotion de réflexions et de débats sur les questions jugées centrales pour une gouvernance inclusive, répondant aux choix et aux attentes de la population et adapté aux conditions du pays. Par le biais de conférences, de séminaires, de débats et d'interviews radiophoniques, cette organisation s'est lancée dans la consultation de la population, la critique des actions et la proposition de solutions documentées et partagées aux problèmes qui maintiennent la Guinée-Bissau dans l'instabilité, l'insécurité, la pauvreté et aggravent son sous-développement. Et l'on constate depuis sa création une adhésion croissante de jeunes originaires de tous les milieux sociaux.

Ce mouvement est-il en train de donner une leçon aux partis politiques et aux organisations de la société civile créés depuis plus d'une vingtaine d'années ? Annonce-t-il un autre type d'intervention des ONG/associations avec une implication plus inclusive en matière de gouvernance ?

Cette action encore à ses prémices mérite certainement d'être mieux connue et appréciée par rapport à ces différents enjeux.

Conclusions et recommandations

Cette brève analyse de l'instabilité chronique de la Guinée-Bissau pose de façon évidente la problématique de l'implication de la société civile dans les situations de crise et post crise qui caractérisent la réalité politique de ce pays. Elle conduit à se poser des questions à mon sens essentielles : la société civile ne doit-elle pas faire de la gouvernance et de l'inclusion populaire une priorité de son intervention ? N'est-elle pas tenue aujourd'hui d'apporter une réponse concertée et responsable à la stabilité politique et à la sécurité des individus dans les pays africains ?

Répondre à ces questions nous amène, à la lumière des derniers événements ayant eu lieu non seulement en Guinée-Bissau mais aussi dans d'autres pays de la région, à faire les recommandations suivantes adressées aussi bien aux organisations de la société civile qu'à l'Etat et à la CEDEAO :

La société civile se doit d'être à l'écoute de la population et de lui apporter les informations nécessaires et un encadrement en matière d'éducation civique, afin qu'elle puisse mieux s'impliquer dans la gouvernance et exercer ses droits de citoyenneté ;

Les partis politiques devraient intégrer dans leur mode de fonctionnement la concertation permanente avec la société civile sur les questions de gouvernance et de sécurité humaine ;

La CEDEAO devrait créer des mécanismes qui permettent l'implication systématique des organisations de la société civile des pays membres, en

particulier les organisations de base, dans les actions et décisions concernant la sécurité humaine.

En Guinée-Bissau, l'Etat devrait promouvoir l'appropriation du programme de réforme du secteur de la défense et sécurité par le pays ; c'est-à-dire, créer une institution nationale et nommer un Haut Commissaire dotés de compétences et de moyens opérationnels et financiers autonomes, et indépendantes des institutions internationales de financement. Cette institution pourrait solliciter l'assistance technique internationale en fonction des besoins spécifiques et de spécialistes en la matière.

ANNEXE 1

Communiqué du Secrétariat National du PAIGC



PARTIDO AFRICANO DA INDEPENDÊNCIA DA GUINÉ E CABO VERDE
Secretariado Nacional

Comunicado

O Secretariado Nacional do PAIGC reuniu-se, hoje dia 11 de Abril de 2012, sob a presidência do Secretário Nacional, Camarada Augusto Olivais, para no seu único ponto de agenda, debater a actual situação política vigente no país, nomeadamente, o processo eleitoral em curso e agravada pela inoportuna interferência da Instituição Militar em questões políticas, expressas pela voz do Senhor Tenente-Coronel Daba Na Walna, enquanto porta-voz do Estado-Maior General das Forças Armadas e que são incompatíveis com o seu estatuto de militar no activo.

O Secretariado Nacional do PAIGC reitera e reconfirma igualmente a sua submissão à decisão do Supremo Tribunal de Justiça no âmbito do contencioso eleitoral resultante da primeira volta das eleições presidenciais antecipadas de 2012 e manifesta igualmente a sua preocupação em relação ao não acatamento pelos reclamantes da referida decisão judicial.

No que concerne ao recente posicionamento assumido pelo porta-voz da Instituição Militar em que extravasa de forma preocupante o seu papel e o âmbito das competências constitucionalmente definidas as Forças Armadas e que pela sua gravidade e inoportunidade colocam em risco não só o Estado de Direito Democrático sufragado pelas urnas como a própria Lei Fundamental, ou seja, a Constituição da República, tentando impelir de forma sorrateira o país no caminho da instabilidade, mediante os seus comentários e posicionamentos pessoais.

O Secretariado Nacional do PAIGC manifesta não só a sua profunda preocupação como igualmente a sua firme e inequívoca condenação pela forma intencional, ilegal e insensata como este porta-voz tem assumido os seus posicionamentos políticos em assuntos que não se coadunam com as suas competências constitucionais e muito menos directamente relacionados com a classe castrense.

Como pode o dito porta-voz da Instituição Militar, que se diz apartidária, ultrapassar as suas competências, quando afirma publicamente:

- que o actual Governo, sufragado pelo voto popular de forma clara e expressiva ter uma actuação infantilista,
- de levantar a questão da MISSANG quando o país se encontra empenhado num processo eleitoral;
- Com que intenções pode um militar no activo e falando em nome das Forças Armadas acusar indirectamente um Partido político e neste caso concreto o

1

PAIGC, pelo facto deste ter simbolicamente “enterrado a justiça e acendido velas”, quando este assunto é meramente político e nada tem a haver com a Instituição Militar e nem tão pouco com a Missão Técnico-Militar de Angola (MISSANG)?

Porque razão, sete anos depois deste enterro simbólico da justiça e o acender das velas como forma de protesto encontrado pelo PAIGC para defender de forma democrática e urbana o seu posicionamento, este assunto vem hoje à baila e precisamente por intermédio deste porta-voz, que até se permite falar de políticos incoerentes.

Estas e outras afirmações graves e inflamatórias propositadamente pronunciadas por um militar no activo e falando em nome da Instituição Militar de forma irresponsável num Estado de Direito Democrático e como que fazendo pressupor estarmos perante elementos preanunciadoras de uma desejada mudança da ordem constitucional vigente no país e em conformidade com os supostos interesses políticos do Senhor Daba Na Walna, levam o Secretariado Nacional do PAIGC a convidar expressamente este porta-voz para ter a coragem e a dignidade de assumir como político no seu partido de preferência e deixar de se escudar sob a capa militar para a defesa dos seus interesses.

Neste sentido, o Secretariado Nacional do PAIGC interpretando o sentir dos responsáveis, dos militantes e simpatizantes do Partido e de uma grande e esmagadora maioria das populações guineenses, expressa de forma inequívoca o seu apoio ao Governo e solicita uma tomada de posição firme contra alguns militares, nomeadamente, do Senhor Tenente-Coronel Daba Na Walna, que de forma deliberada e intencional, em atitude e comportamento, pretende envolver as Forças Armadas em questões políticas e contrárias a própria Constituição e demais leis da República da Guiné-Bissau.

Outrossim, condena com firmeza e indignidade a forma como o porta-voz das Forças Armadas e de algumas figuras da Instituição Militar têm-se comportado, considerando que essa actuação é ilegal, contrária a lei e a ordem constitucional e solicitam que as mesmas assumam de forma imediata e disciplinada o seu papel de forças armadas neutras e republicanas e de total obediência ao poder político legalmente instituído e as Instituições da República.

O Secretariado Nacional do PAIGC considera ainda a necessidade das Forças Armadas e suas Chefias a se demarcarem do posicionamento duvidoso assumido pelo Tenente-Coronel Daba Na Walna, assumindo-se imediatamente como Forças Armadas Republicanas na Guiné-Bissau, com pleno respeito pela Constituição da República e das demais normas legais vigentes na Guiné-Bissau e em plena e responsável subordinação ao poder civil legalmente instituído.

Urgente e necessário desmascarar este porta-voz que se permite criticar os políticos, das instituições aquém deve respeito e obediência e até imiscuir-se em questões de

2

relacionamento e cooperação internacional de cuja competência estrita é reservada ao Governo.

O Tenente-Coronel Daba Na Walna é um oportunista e um mestre da incoerência, senão vejamos: Foi Chefe de Gabinete do malogrado General Tagme Na Wae e posteriormente do Contra-Almirante Zamora Induta. 24 horas depois do afastamento deste, posicionou-se rapidamente e continuou a ser Chefe de Gabinete do actual Chefe de Estado-Maior General das Forças Armadas.

Estes factos demonstram de per si e de forma eloquente a incoerência e a perigosidade oportunística deste porta-voz.

O Secretariado Nacional do PAIGC convida o Governo a instruir as Chefias Militares a considerar todos aqueles que pelas suas palavras e acções sejam consideradas como infractores da legalidade e sujeitos as normas legais vigentes no país, solicitando ao Executivo para agilizar rapidamente as medidas legais a fim de repor de forma correcta a ordem e a disciplina.

O Secretariado Nacional do PAIGC chama uma vez mais a atenção da comunidade internacional, nomeadamente a CPLP, a CEDEAO, a União Africana, a União Europeia, as Nações Unidas, sobre as irregularidades e violações graves que estão sendo registadas no país, no sentido de se encontrar uma solução para os problemas que o Estado de Direito Democrático na Guiné-Bissau enfrenta, com a grave, permanente e inaceitável intromissão da Instituição Militar, expressas pelo seu porta-voz, em questões políticas que lhes são vedadas pela Constituição.

Por isso mesmo, o Secretariado Nacional convida de forma expressa e firme as Forças Armadas a manterem-se neutras e distanciadas das querelas políticas e do actual momento político que o país vive, em conformidade com o seu papel de forças armadas republicanas.

O Secretariado Nacional do PAIGC perante esta situação criada pela constante e abusiva intromissão de alguns elementos das Forças Armadas, na vida política nacional, fora da esfera legal das suas atribuições e competências, convida o Governo legítimo da Guiné-Bissau a assumir as suas responsabilidades e aplicar as leis de forma a repor, imediatamente a legalidade e a disciplina, chamando a responsabilidade das Chefias Militares para a sua rápida implementação.

O Secretariado Nacional do PAIGC defende a necessidade urgente do Governo assumir a sua responsabilidade, no que concerne aos Acordos de Cooperação, enquanto instituição competente e único interlocutor nessa matéria com os seus parceiros de desenvolvimento e neste sentido apela e apoia o Executivo a manter negociações susceptíveis de reconduzir ao prosseguimento da missão conferida à MISSANG.



O Secretariado Nacional do PAIGC convida o Governo a responsabilizar de forma directa e disciplinar todos aqueles que advogam de forma arbitrária e ilegal no sentido de se pôr fim a cooperação guineense-angolana, de cujos benefícios muito tem a ganhar a Guiné-Bissau pelo seu peso e amplitude no conjunto da sua actuação para o desenvolvimento económico e social da Guiné-Bissau.

Ainda se chama a atenção para o facto de estarem a ser levadas a cabo actos de intimidação contra as principais figuras políticas do Partido e em particular, do seu Presidente e Candidato às Eleições Presidenciais antecipadas, Camarada Carlos Gomes Júnior.

O Secretariado Nacional do PAIGC apela aos militantes e simpatizantes do nosso Partido e do nosso povo, em geral, para se manterem atentas e prontas a defenderem o Estado de Direito Democrático e os superiores interesses da Guiné-Bissau na sua busca da paz e da estabilidade política que todos os guineenses desejam e almejam.

O Secretariado Nacional do PAIGC reitera o seu profundo reconhecimento pelo importante papel desde sempre desempenhado pelas Forças Armadas, que foram criadas pelo PAIGC, exortando que ela continue a levar por diante a sua missão histórica que o nosso povo sempre lhe reservou, estando sempre ao lado da verdade, da dignidade, da honra e na defesa dos superiores interesses da Nação Guineense.

Bissau, 11 de Abril de 2012

O Secretariado Nacional do PAIGC



ANNEXE 2 : Positionnement d'un Groupe d'ONG Nationales et Internationales en Guinée-Bissau face au Coup d'Etat du 12 Avril 2012

Posicionamento de um conjunto de ONGs Nacionais e Internacionais na Guiné-Bissau face ao Golpe de Estado de 12 de Abril de 2012

Reunido entre os dias 25-27 de Abril do ano em curso, um conjunto de Organizações Não-Governamentais (ONGs) nacionais e internacionais

Preocupadas com a situação político-militar desencadeada pelo golpe de Estado de 12 de Abril,

Preocupadas com as implicações e consequências políticas, sociais e económicas desta ação, nomeadamente no que concerne ao funcionamento das instituições e à segurança nacional, alimentar e sanitária das populações em geral,

Reconhecendo que o agravar desta situação está a provocar escassez e subida dos preços dos bens essenciais, deslocação de pessoas à procura de segurança fora da capital com implicações em termos de educação e saúde pública, num momento em que se aproxima a época das chuvas, com alto risco de cólera e de outras epidemias,

Considerando que com o deflagrar desta situação as condições de vida das comunidades foram também agravadas pelas limitações da capacidade de atuação das ONGs,

Considerando que esta conjuntura está a levar ao isolamento internacional do país,

Considerando que a continuidade ou agudização da situação atual levará à instauração de uma situação de emergência que colocará em causa os esforços de desenvolvimento em curso e resultará num retrocesso face aos progressos já alcançados a este nível,

As ONGs nacionais e internacionais signatárias decidem :

1. Condenar o golpe de Estado,
2. Apelar à libertação imediata de todos os detidos na sequência deste processo, ao fim das perseguições políticas, e ao respeito pelos direitos humanos, enfatizando os direitos civis e políticos,
3. Apelar à restituição da legalidade e da ordem constitucional,
4. Apelar aos atores nacionais e internacionais envolvidos na resolução desta situação a se engajarem na procura de soluções duráveis, através do diálogo,
5. Reafirmar o seu compromisso e empenho no trabalho de promoção do desenvolvimento nas respetivas comunidades, em prol do bem-estar do País,
6. Apelar às ONGs que concertem e coordenem os seus esforços, quer em termos regionais quer temáticos, de forma a minimizar os riscos e impactos potenciados com esta situação político-militar,
7. Apelar às comunidades e à população em geral para que conservem a paz, a coesão social e a cultura de solidariedade que caracteriza o povo guineense, mesmo em situações mais complexas e de crise,
8. Apelar aos operadores económicos nacionais e internacionais para que sejam solidários com a população, evitando a subida de preços dos produtos da primeira necessidade enquanto a situação prevaleça,
9. Apelar aos media nacionais e internacionais para que transmitam uma imagem mais abrangente do país, refletindo a realidade das populações e a sua voz,

10. Apelar à Comunidade Internacional para que continue a apoiar os esforços na promoção da paz, da segurança e do desenvolvimento na Guiné-Bissau.

Feito em Bissau, aos vinte e sete dias de Abril de 2012.

BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTS CONSULTÉS

- Obras escolhidas de Amílcar Cabral, textos coordenados por Mário de Andrade :
 - a) Volume I, a arma da teoria
 - b) Volume II, a prática revolucionária
- Soronda, Revista de Estudos Guineenses, Instituto Nacional de Estudos e Pesquisa (INEP) :
 - a) N° Especial 7 de Junho, Dezembro 2000
 - b) Nova Série N° 6, Julho 2003
 - c) Nova Série N° 8, Julho 2004
- Pluralisme Politique en Guinée-Bissau, une transition en cours, INEP, Décembre 1996.
- Síntese Monográfica da Guiné, Lisboa 1972 (Oeuvre de l'Administration Coloniale)
- Sommets Extraordinaires des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO
 - a) Abidjan, le 26 avril 2012
 - b) Dakar, le 03 mai 2012)
- www.ecowas.int
- Amnesty International : Guinée-Bissau – Présentation d'Information à l'Examen Périodique Universel de l'ONU, 2 Novembre 2009.
- Challenges of Security Sector Governance in West Africa, June 2008, chapter 9, Guinea-Bissau, Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF), www.dcaf.ch
- Africa Monitor, Ano VII N° 690 – 3/09/2012, www.africamonitor.net

- Communiqués de Partis politiques et d'Organisations de la Société Civile sur la crise politico-institutionnelle en Guinée-Bissau :
 - a) Comunicados da União para a Mudança – UM, 23/03/2012 e 5/04/2012
 - b) Comunicado do Secretariado Nacional do PAIGC, 11/04/2012.
 - c) Comunicado das ONGs Nacionais e Estrangeiras face ao Golpe de Estado, 27/4/2012
- FRIDE N° 113, January 2012, The EU's approach to fragility in Guinea Bissau, Between Ambition and Coherence. www.fride.org
- Conseil de Sécurité des Nations Unies :
 - a) Résolution 2048 (2012) adopté à la 6774e séance, le 18 mai 2012.
 - b) Déclaration du Président du CSNU en date du 21 avril 2012 (S/PRST/2012/15)
 - c) Déclarations à la presse sur la situation en Guinée-Bissau des 12 avril et 8 mai 20

Alors que l'on pensait révolu le temps des putschs et coups d'Etat à répétition, avec les avancées démocratiques de ces dernières années, voilà qu'en 2000, la région ouest-africaine renoue avec ce mode de prise de pouvoir : douze coups ou tentatives de coup d'état dont les derniers en date sont, coup sur coup, ceux qu'ont connu le Mali et la Guinée-Bissau.

« *La société civile face aux défis de l'instabilité politique en Afrique de l'ouest* » est, d'abord une analyse d'un mal profond : l'instabilité politique qui entraîne un état de non-droit avec une conséquence grave : celle de la violation des droits humains. Le livre apporte ensuite des exemples d'instabilité politique au Mali, en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau.

Ce livre se veut un outil d'information pour les décideurs politiques et de formation pour la société civile qui doit prendre part, à différents niveaux, à l'éradication des menaces qui pèsent sur la région.